



CADRE HARMONISE



MANUEL VERSION 2.0

Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle





CADRE HARMONISE



MANUEL VERSION 2.0

Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle

Equipe de rédaction

BAOUA Issoufou, chargé de rédaction, CILSS

| Membres de l'équipe de rédaction | Contributeurs | Structure |
|--|---|-------------------|
| FONTAINE Charlotte | GUY Obama, BERNARD Cédric | ACF |
| TRAORE Sy Martial Anasthase, WILLIAMS Massaoud, KEITA Abdou Karim, HOUSSOU Ector Sedar, KANE Youssouf, SAMBA Abdallah, KOUADIO Michel, AMEWUAME Mawuli, TAPSOBA Djeneba, HINSA Adamou, PAUL Ramde | MAMANE Soule | CILSS |
| SYLLA Mohamed, SOUMARE Papa Boubacar | | FAO |
| IBRAHIM Laouali, OUEDRAOGO Abdou Karim, ZOUNGRANA Bernadin, MOUSSA Moctar, THOMAS Peter | VAN WASSENAER Margaret | FEWS NET |
| NIANG Aliou | EL MOUSSAOUI Naziha | FICR |
| SOW Salif, DIOP Amadou Demba, FRATTARUOLO Barbara, KORPI Kaija | JAYASEKARAN Douglas | GSU/IPC |
| NKUNZIMANA Tharcisse | CUSTODIO Estefania | EC-JRC |
| NAINDOUBA Martin | BOLY Ismaël Ardho | Oxfam |
| FERRETTI Dominique, Magagi Saidou | KATILE Mariam, MAHAMADOU ARZIKA Tanimoune, ZWANCK Desiree | PAM |
| ABDOU MALAM Dodo | | Save the Children |
| PEYRERA Damien | GARI SANCHIS Sara, NDIAYE Adama | UNICEF |
| Designer graphique Karen Kelleher Carneiro | | GSU/IPC |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Sigle et abréviations | vi |
| Avant propos | ix |
| Remerciements | x |
| PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DU CADRE HARMONISÉ | 1 |
| 1.1. Pourquoi ce manuel du CH ? | 3 |
| 1.2. Nouveauté de la version 2.0 | 3 |
| 1.3. Questions techniques en cours de réflexion | 4 |
| 1.4. Qu'est-ce que le Cadre Harmonisé ? | 5 |
| 1.5. Quel est le but du Cadre Harmonisé ? | 6 |
| 1.6. Valeur ajoutée du CH | 7 |
| 1.7. Partenariat | 7 |
| 1.8. Cycle du CH | 8 |
| 1.9. Processus du CH | 9 |
| 1.10. Base du processus du CH | 9 |
| 1.11. Les quatre fonctions du CH | 10 |
| 1.12. Ce que le CH n'est pas | 11 |
| 1.13. Principes et normes du CH | 12 |
| 1.14. Alignement à la charte PREGEC | 13 |
| 1.15. Pilotage du CH | 17 |
| 1.16. Pertinence du CH pour la prise de décision | 18 |
| 1.17. Organisation des sessions d'analyse du CH | 14 |
| 1.18. Cadrage stratégique pour l'appropriation du CH | 15 |
| DEUXIÈME PARTIE : PROTOCOLES DU CH | 19 |
| 2.1. Fonction 1 : Construction du consensus technique | 21 |
| 2.1.1. Protocole 1.1 s'assurer d'une bonne composition des cellules nationales d'analyse du CH | 22 |
| 2.1.2. Protocole 1.2. Conduire l'analyse sur une base consensuelle | 24 |
| 2.2. Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants | 25 |
| 2.2.1. Protocole 2.1. Se référer au cadre analytique pour construire la convergence des preuves | 27 |
| 2.2.2. Protocole 2.2. Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs | 35 |
| 2.2.3. Protocole 2.3. Respecter les paramètres de l'analyse | 37 |

| | |
|---|-----------|
| Étape 1 : Inventaires des preuves et attribution des scores de fiabilité | 39 |
| 2.2.4. Protocole 2.4 Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves | 40 |
| Étape 2 : Analyse des preuves | 48 |
| 2.2.5. Protocole 2.5. Documenter systématiquement et rendre disponible les preuves | 48 |
| Étape 3 : Synthèse et classification des zones | 55 |
| 2.2.6. Protocole 2.6. Respecter les exigences minimales de l'analyse | 55 |
| Étape 4. Estimation des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle | 58 |
| 2.3. Fonction 3 : Communication des résultats du CH pour action | 63 |
| Étape 5 : Communication des résultats pour action | 63 |
| 2.3.1. Protocole 3.1. Adhérer aux normes de cartographie | 64 |
| 2.3.2. Protocole 3.2. Produire un rapport d'analyse | 65 |
| 2.3.3. Protocole 3.3. Partager les produits de communication de façon stratégique en temps opportun | 67 |
| 2.4. Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse | 68 |
| 2.4.1. Protocole 4.1. Coacher et faciliter les analyses nationales | 69 |
| 2.4.2. Protocole 4.2. Contrôler et consolider les analyses nationales | 70 |
| 2.4.3. Protocole 4.3. Évaluer les sessions de formation et d'analyse du CH | 72 |
| Protocoles spéciaux du CH | 73 |
| 3.1. Protocoles spéciaux pour la classification de la famine | 73 |
| 3.2. Protocoles spéciaux pour les zones d'accès limité ou inaccessible | 76 |
| 3.3. Protocoles spéciaux pour la classification des groupes de ménages | 78 |
| 3.4. Protocoles spéciaux pour l'intégration du genre dans les analyses du CH | 79 |
| Valorisation des résultats et produits du CH | 81 |
| Conclusion | 82 |
| Bibliographie | 83 |
| | |
| ANNEXES | |
| Annexe 1 : Indications complémentaires sur l'utilisation des données HEA | 87 |
| Annexe 2 : Indications sur l'indicateur des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence | 89 |
| Annexe 3 : Utilisation des données sur la nutrition | 91 |
| Annexe 4 : Fiche-décideurs | 98 |
| Annexe 5 : Fiche-grand public | 99 |
| Annexe 6 : Évaluations des sessions du Cadre Harmonisé | 101 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|--|----|
| Tableau 1 | Base du processus du CH | 9 |
| Tableau 2 | Les fonctions du CH | 11 |
| Tableau 3 | Ce que le CH n'est pas | 11 |
| Tableau 4 | Questions posées par les décideurs en cas d'imminence d'une crise | 15 |
| Tableau 5 | Protocoles de la Fonction 1 du CH | 19 |
| Tableau 6 | Matrice d'aide pour la composition de la Cellule Nationale d'Analyse | 23 |
| Tableau 7 | Protocoles de la fonction 2 du CH | 25 |
| Tableau 8 | Facteurs contributifs sur dangers et vulnérabilité | 29 |
| Tableau 9 | Liste indicative d'exemple de facteurs contributifs d'impact sur les dimensions de la Sécurité Alimentaire | 30 |
| Tableau 10 | Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Dangers et Vulnérabilité | 31 |
| Tableau 11 | Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Disponibilité | 31 |
| Tableau 12 | Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de l'accès | 32 |
| Tableau 13 | Seuillage de l'impact des facteurs contributifs sur l'état nutritionnel | 33 |
| Tableau 14 | Résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle | 34 |
| Tableau 15 | Table de Référence des Preuves directes | 35 |
| Tableau 16 | Table de Référence des Preuves indirectes | 36 |
| Tableau-1-A | Relevé des sources de preuves | 40 |
| Tableau 17 | Temporalité et conditions d'utilisation des preuves | 40 |
| Tableau 1-B | Analyse du contexte de la zone | 41 |
| Tableau 18 | Score de fiabilité des preuves | 42 |
| Tableau 1-C | Inventaire des preuves sur les Facteurs contributifs et attribution de score de fiabilité | 44 |
| Tableau 19 | Score de fiabilité (= validité + temporalité) pour l'indicateur de nutrition et mortalité | 47 |
| Tableau 1-D | Inventaire des preuves sur les Résultats et attribution de score de fiabilité | 47 |
| Tableau 2-A | Analyse des preuves de facteurs contributifs | 50 |
| Tableau 2-B | Analyse des preuves de résultats de la SAN | 53 |
| Tableau 20 | Critères pour les niveaux de confiance | 56 |
| Tableau 3-A | Synthèse et classification de la situation courante | 57 |
| Tableau 3-B | Synthèse et classification de la situation projetée | 57 |
| Tableau 21 | Indications pas à pas de la procédure d'estimation de la population | 60 |
| Tableau 4-A | Synthèse des données chiffrées | 61 |
| Tableau 4-B | Estimation des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle | 62 |
| Tableau 22 | Protocoles de la Fonction 3 du CH | 63 |

| | | |
|------------|---|----|
| Tableau 23 | Code de couleur pour la cartographie | 64 |
| Tableau 24 | Codes de remplissage des zones inaccessibles ou à accès limité | 65 |
| Tableau 25 | Pictogrammes utilisés | 65 |
| Tableau 26 | Protocoles de la Fonction 4 du CH | 68 |
| Tableau 27 | Guide d'évaluation de la session d'analyse du CH | 70 |
| Tableau 28 | Preuves minimales requises pour la classification de la famine | 75 |
| Tableau 29 | Critères minimaux de classification des zones inaccessibles ou d'accès limité | 78 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|-----------|---|----|
| Figure 1 | Continuum analyse-intervention-réponses | 5 |
| Figure 2 | Différentes étapes du processus du CH | 6 |
| Figure 3 | Cadre institutionnel du CH | 7 |
| Figure 4 | Cycle du PRGEC | 8 |
| Figure 5 | Coordination et concertation sur le CH | 9 |
| Figure 6 | Les fonctions du CH | 10 |
| Figure 7 | Continuum analyse-évaluation | 15 |
| Figure 8 | Fonctions du processus d'analyse du CH | 19 |
| Figure 9 | Cadre Analytique adopté également par l'IPC version 3.0. | 27 |
| Figure 10 | Saisonnalité des données sur la nutrition | 46 |
| Figure 11 | Diagramme décisionnel sur la validité des preuves directes et indirectes sur la nutrition | 46 |
| Figure 12 | Canevas de fiche décideur | 66 |
| Figure 13 | Fiche d'évaluation des sessions du CH | 72 |
| Figure 14 | Cadres de valorisation du CH | 81 |

LISTE DES ENCADRÉS

| | | |
|------------|--|----|
| Encadré 1 | Institutions membres du CT-CH | 16 |
| Encadré 2 | Institution point focal du CH dans les pays | 17 |
| Encadré 3 | Consensus technique ne veut pas dire | 24 |
| Encadré 4 | Liste des tableaux d'analyse | 26 |
| Encadré 5 | Facteurs contributifs | 28 |
| Encadré 6 | Indication sur l'utilisation des données HEA et nutrition | 36 |
| Encadré 7 | Exemple du CA | 38 |
| Encadré 8 | Tableaux d'inventaire des preuves | 39 |
| Encadré 9 | Temporalité des preuves | 40 |
| Encadré 10 | Orientation pour l'inventaire des preuves | 42 |
| Encadré 11 | Indication sur l'attribution des scores de fiabilité des preuves | 43 |
| Encadré 12 | Hiérarchisation dans l'utilisation des données nutritionnelles | 45 |
| Encadré 13 | Convergence des preuves sur le résultat de la CA | 47 |
| Encadré 14 | Tableaux d'analyse | 48 |
| Encadré 15 | Facteurs déterminants et limitants | 49 |
| Encadré 16 | Aperçu les résultats de la SAN | 51 |
| Encadré 17 | Exemple de classification du Score de Consommation Alimentaire (SCA) | 52 |
| Encadré 18 | Indication pour la classification des preuves de la mortalité | 52 |
| Encadré 19 | Formulation des hypothèses clés pour la zone analysée | 54 |
| Encadré 20 | Conditions minimales pour la classification des zones | 55 |
| Encadré 21 | Groupe d'Experts Consultatif | 69 |
| Encadré 22 | Indication sur les données de nutrition et de mortalité | 74 |
| Encadré 23 | Indication supplémentaire sur la classification en phase 5-Famine | 74 |
| Encadré 24 | Guide sommaire pour la collecte des données dans des zones avec peu ou pas d'accès | 77 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|--|
| ACF | Action Contre la Faim |
| AGVSAN | Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition |
| ARAA | Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation |
| BAB | Banques Aliment Bétail |
| BC | Banques Céréalières |
| BCEAO | Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BM | Banque Mondiale |
| CA | Consommation Alimentaire |
| CEDEAO | Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CH | Cadre Harmonisé |
| CILSS | Comité permanent Inter-État de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel |
| CRN | Centre de Récupération Nutritionnelle |
| CNA | Cellule Nationale d'Analyse |
| CRA | Centre Régional AGRHYMET |
| CSAO | Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest |
| CT-CH | Comité Technique du Cadre Harmonisé |
| DPME | Déficit de Protection des Moyens d'Existence |
| DS | Déficit de Survie |
| EBSAN | Enquête de Base sur la Sécurité Alimentaire et nutrition |
| EDS | Enquête Démographique et Santé |
| EFSAN | Emergency Food Security Assessment and Nutrition |
| EME | Évolution des Moyens d'existence |
| ENSAN | Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutrition |
| F | Fiabilité |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations |
| FEWS NET | Famine Early Warning Systems Network |
| FICR | Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge |
| FRC | Famine Review Committee |
| GEC | Groupe d'Experts Consultatif |

| | |
|-------|---|
| GSU | Global Support Unit |
| H/F | Hommes/Femmes |
| HDDS | Household Dietary Diversity Score |
| HEA | Household Economy Approach |
| HHS | Household Hunger Scale |
| IMC | Indice de Masse Corporelle |
| INSAH | Institut du Sahel |
| IPC | Integrated Food Security Phase Classification |
| ISAN | Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| JRC | European Commission Joint Research Center |
| MAG | Malnutrition Aigüe Globale |
| MAM | Malnutrition Aigüe Modérée |
| MAS | Malnutrition Aigüe Sévère |
| MICS | Multiple Indicator Cluster Survey |
| MM | Millimètres |
| Mort | Mortalité |
| MUAC | Mid Upper Arm Circumference |
| N | Niveau Administratif |
| NA | Non applicable |
| NDVI | Normalized difference vegetation index |
| Nut | Nutrition |
| OIG | Organisation Intergouvernementale |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| Oxfam | ONG Oxfam |
| P/T | Poids/taille |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PB | Périmètre Brachial |

| | |
|--------|--|
| PREGEC | Prévention et Gestion des Crises Alimentaires |
| PTF | Partenaires Techniques e Financiers |
| RCF | Revue de la Classification de la Famine |
| rCSI | Reduced Coping Strategy Index |
| RPCA | Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l’Ouest |
| SAME | Stratégies d’Adaptation basée sur les Moyens d’Existence |
| SAN | Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| SCA | Score de Consommation Alimentaire |
| SCI | Save the Children International |
| SE | Secrétariat Exécutif |
| SMART | Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions |
| SNDVI | Standardized Normalized difference vegetation index |
| SNU | Systèmes des Nations Unies |
| T | Temporalité |
| TBM | Taux Brut de Mortalité |
| TMM5 | Taux de Mortalité des Enfants de Moins de 5 ans |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UNICEF | United Nations International Children’s Emergency Fund |
| USAID | United States Agency for International Development |
| V | Validité |
| VCI | Indice d’état de la végétation |
| Vnu | Validité Non utilisable |
| ZOME | Zone de moyens d’existence |

AVANT PROPOS

Le Cadre Harmonisé (CH) est un outil d'alerte précoce élaboré à la demande des Acteurs (Etats, OIG, Société civile, ONG) et leurs partenaires, en l'occurrence les membres du réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), et destiné aux dispositifs nationaux, régional et global de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Les résultats du CH sont en priorité orientés vers les décideurs (États, organisations intergouvernementales, PTF, ONG...) pour aider à une meilleure prise de décision afin d'apporter des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles et de mettre en œuvre des actions de renforcement de la résilience. Il est l'outil d'arbitrage pour le déclenchement et la mobilisation de la réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) de la CEDEAO et aide à la prise de décision pour le Comité de Haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CHSAN) de l'UEMOA. Le CH valorise l'ensemble des produits et données générés par les systèmes d'information existants (tant au niveau national que régional) sur le climat, l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'hydrologie, l'économie des ménages, les modes de consommation alimentaires, les risques de catastrophes, les conflits, les marchés, la migration, l'assistance humanitaire, la santé, la nutrition, le genre. Il utilise une approche de méta-analyse pour construire la convergence de preuves fiables afin d'aboutir à la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Les analyses du CH exigent que tous les partenaires partagent de manière transparente l'ensemble des données et participent de manière inclusive à toutes les étapes du processus tout en s'alignant aux normes, principes et standards définis.

Le développement de la présente version 2.0 du manuel du CH est le fruit d'un long partenariat technique et dynamique entre les organisations et institutions membres du comité technique du CH : CILSS, FEWS NET, agences du système des Nations Unies (FAO, PAM, UNICEF), IPC/GSU, JRC/EC, FICR et ONG internationales (ACF, Oxfam et Save the Children). Ce processus a été conduit sous le leadership du CILSS avec les soutiens financiers l'USAID, la BAD, la BM, la CEDEAO, l'UE, l'UEMOA.

La présente version 2.0 du manuel du CH clarifie les fonctions et les protocoles spécifiques pour mener à bien une analyse intégrée et consensuelle de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Il a été mis au point sur la base des enseignements tirés des cycles nationaux d'analyse réalisés dans les pays depuis 2013 et des différents échanges et concertations techniques du Comité Technique du CH (CT-CH). La plus-value de ce manuel réside dans la clarification des quatre fonctions (construction du consensus technique, classification de la sévérité et identification des déterminants, communication pour action et assurance qualité) qui sont fondamentales dans le processus. Ces fonctions sont opérationnalisées à travers 14 protocoles spécifiques qui guident l'application de l'approche analytique du CH. En plus des protocoles spéciaux, sont intégrés dans ce manuel 2.0 pour donner des indications sur la classification de la famine, des zones inaccessibles ou d'accès limité (du fait des catastrophes naturelles et/ou de conflits), des groupes de ménages ainsi que pour l'intégration transversale de la dimension genre dans le processus.

A travers cette version consensuelle, les Parties prenantes marquent ainsi leur détermination à mettre en œuvre les normes de qualité pour soutenir ensemble leurs engagements de sorte que chaque partie comprenne et respecte ses propres obligations vis-à-vis de l'application de la charte pour le PREGEC. Les résultats des analyses du CH réalisées par les pays sont largement communiqués et diffusés à toutes les parties prenantes concernées à travers les différents cadres de concertations aux niveaux national, régional et international (Dispositifs nationaux, PREGEC, RPCA, Conseils des Ministres de la CEDEAO, du CILSS, de l'UEMOA, du Liptako-Gourma, du G-5-Sahel, les Comités de Haut niveau et les Sommets des Chefs d'États des différentes institutions intergouvernementales

Le Secrétaire Exécutif du CILSS

Djimé Adoum, Ph.D.

REMERCIEMENTS

Ce manuel 2.0 est le fruit d'un large consensus, construit entre 2016 et 2019, grâce à la mobilisation d'une cinquantaine de professionnels représentant divers gouvernements, dispositifs nationaux d'Information et d'Alerte Précoce, ONG internationales, Organismes des Nations Unies, donateurs et institutions de Recherche et d'Enseignement Supérieur et de l'Unité de Soutien Global à l'IPC.

Ce processus itératif, de réflexion technique et scientifique, a été rendu possible grâce aux multiples soutiens des partenaires techniques et financiers : CEDEAO, UEMOA, UE, USAID, AFD, BM, BAD, FAO, PAM, UNICEF, FEWS NET, ACF, GSU/IPC, Oxfam, Save the Children, JRC/EC, FICR. A tous ces partenaires, le CILSS adresse ses sincères et chaleureux remerciements pour n'avoir ménager aucun effort pour accompagner l'aboutissement du développement de cette nouvelle version 2.0 du CH.

Ce manuel 2.0 a été élaboré par les experts membres du Comité Technique du Cadre Harmonisé (ACF, CILSS, FAO, FEWS NET, FICR, JRC/EC, GSU/IPC, Oxfam, PAM, Save the Children, UNICEF). Le CILSS exprime à tous ces professionnels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sa profonde gratitude pour la qualité de leurs expertises techniques, leur dévouement pour la mise au point de cette version.

Le développement de ce Manuel 2.0 est également le fruit d'une étroite collaboration technique avec IPC/GSU afin d'harmoniser les outils et les procédures. Le CILSS remercie à cet effet chaleureusement les experts de l'IPC/GSU et tous les membres leurs groupes de travail sécurité alimentaire et de nutrition pour leur engagement dans ce processus.

Le Secrétaire Exécutif du CILSS, PhD Djimé Adoum, adresse ses vifs remerciements aux membres du comité de pilotage du Cadre Harmonisé pour l'orientation et le soutien apportés tout au long de ce processus : Alain Sy Traoré (CEDEAO), Seyni Amadou (UEMOA), Jorge Oliveira (USAID), Amadou Hébié (délégation Union européenne), Sophie Chotard (IPC/GSU), Coumba Sow (FAO), Eric Branckaert (PAM), Bruce Isacson (FEWS NET), Sibiri Jean Zoundi (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), Ibrahim Lumumba Idi Isa (Secrétariat Exécutif du CILSS), Dr. Souleymane Ouédraogo (Centre Régional AGRHYMET du CILSS) et Ebbe Mohamed Abdallahi (Institut du Sahel du CILSS).

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les autres personnes qui de loin ou de près ont rendu possible le développement de ce manuel grâce à leurs encouragements et à leurs appuis multiformes. Il s'agit notamment de : Sékou Sangaré, Commissaire de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en eau de la CEDEAO, Jonas Gbian, Commissaire de l'Agriculture, des ressources en eau et de l'Environnement de l'UEMOA, Laura Glaeser, Chief of Party et Laouali Ibrahim, Coordonnateur Technique régional de FEWS NET, Luca Russo, conseiller principal en sécurité alimentaire et résilience à la FAO HQ, Jose Lopez, Responsable du Programme Global de l'IPC, Mamadou Diop, Représentant régional de ACF pour l'Afrique de l'Ouest, Naziha El Moussaoui, Conseillère en Sécurité Alimentaire, Moyens d'existence et Nutrition, British Red Cross- FICR, Noel Sara Gari-Sanchez, Nutritionniste à l'UNICEF, Xavier Joubert, Deputy Regional Director, Program Operations, Save the Children West and Central Africa Regional Office, Mahalmoudou Hamadoun, Coordonnateur du Programme Sécurité Alimentaire et nutritionnelle au CILSS/SE, Abdou Ali, Chef de Département information recherche au Centre Régional AGRHYMET/CILSS, Maty Ba Diao, Coordonnatrice régionale PRAPS/CILSS, Moussa Mama chef de projet ECOAGIS/CILSS, Felix Compaoré, Coordonnateur du P2RS/CILSS.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DU
CADRE HARMONISE

1.1 POURQUOI CE MANUEL DU CH ?

Ce manuel sert de guide méthodologique pour conduire des analyses situationnelles (courante et projetée) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe d'une zone, une unité administrative ou des groupes de ménages. Le manuel permettra aux utilisateurs de mieux :

- se familiariser avec l'approche analytique (méta-analyse et convergence de preuves);
- connaître les normes et les principes du CH ;
- comprendre les fonctions, les protocoles, les procédures et les outils du CH ;
- valoriser les résultats du CH.

1.2 NOUVEAUTÉ DE LA VERSION 2.0

Le manuel 2.0 du CH présente des changements majeurs dans le processus d'analyse tout en restant en cohérence avec le cadre analytique initial qui demeure aligné avec la version 3.0 de l'IPC notamment en ce qui concerne son volet insécurité alimentaire aiguë. En plus des changements dans le seuillage de certains indicateurs de résultats (HDDS, rCSI, MAG/MUAC, HEA...), cette version présente également des indications plus précises sur le processus d'identification des types et des niveaux des impacts des facteurs contributifs sur les résultats de la SAN. Plus particulièrement, il a été développé des seuils d'impact pour certains indicateurs de facteurs contributifs : danger et vulnérabilité, disponibilité, accessibilité aux aliments et utilisation des aliments y compris l'accès à l'eau potable.

Il clarifie l'usage des indicateurs pastoraux et leurs impacts sur les résultats de la SAN et intègre une amélioration de la méthodologie intégrée de calcul du proxy calorique qui prend en compte les productions animales, halieutiques et forestières non ligneuses. Le CH 2.0 donne plus d'orientation sur les cas spécifiques concernant :

- la classification de la famine ;
- l'analyse des zones inaccessibles ou d'accès humanitaire limité ;
- l'analyse des groupes de ménages ;
- la prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire
- l'attribution du score de fiabilité des preuves ;
- l'évaluation du niveau de confiance de l'analyse ;
- l'intégration de la dimension genre tout au long du processus d'analyse.

Les tableaux d'analyse ont été révisés et améliorés pour permettre un usage plus convivial et interactif tout en facilitant la gestion des différentes étapes d'analyse. Désormais tous les tableaux d'analyse sont regroupés dans un fichier Excel unique comportant des feuilles permettant d'accomplir toutes les étapes du CH dans une succession logique. Il s'agit de :

➤ **Tableau 1-A** : Relevé des sources

➤ **Tableau 1-B** : Analyse du Contexte

➤ **Tableau 1-C** : Inventaire des preuves sur les facteurs Contributifs et attribution des scores de fiabilité

- **Tableau 1-D** : Inventaire des preuves sur les résultats et attribution des scores de fiabilité
- **Tableau 2-A** : Analyse des preuves sur les facteurs Contributifs
- **Tableau 2-B** : Analyse des preuves sur les résultats
- **Tableau 3** : Synthèse et classification des zones et niveau de confiance des analyses courante et projetée
- **Tableau 4-A** : Synthèse des données chiffrées
- **Tableau 4-B** : Estimation des populations en situation courante et projetée

Ce manuel est organisé en deux parties :

- **Première partie** : Présentation générale des objectifs et principes de base qui sont nécessaires pour comprendre la dynamique du CH.
- **Deuxième partie** : présente les 4 fonctions et leurs protocoles pour dérouler le Cadre Harmonisé. Il inclut aussi le cadre stratégique de valorisation des résultats du CH.

1.3 QUESTIONS TECHNIQUES EN COURS DE RÉFLEXION

Il a été abordé dans le présent manuel 2.0 des protocoles spéciaux pour conduire des analyses spécifiques dans certaines conditions. Les protocoles intégrés feront l'objet d'amélioration et des notes additionnelles seront élaborées pour une meilleure orientation des analystes. Parmi les questions d'intérêt qui feront l'objet de développement dans le court terme, on peut retenir :

- le processus de classification des groupes de ménages ;
- la prise en compte de l'assistance alimentaire humanitaire ;
- la classification des zones inaccessibles ou d'accès limité.
- L'intégration du genre dans les analyses du CH.

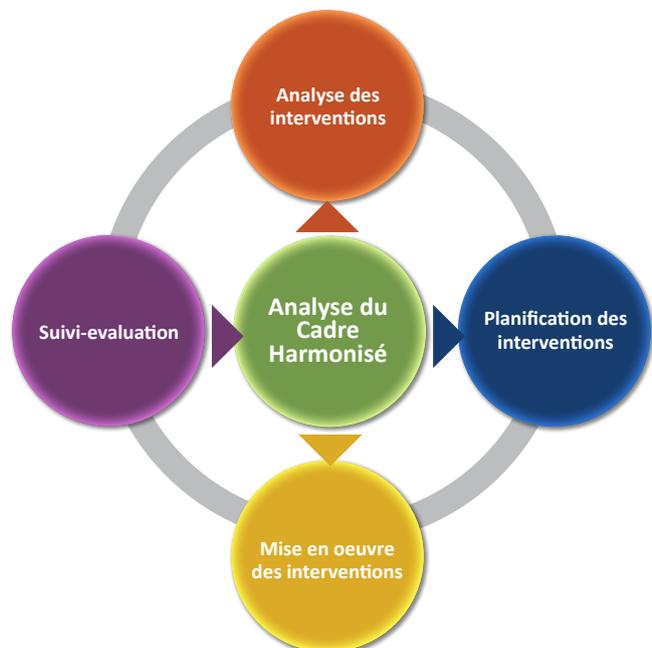
1.4 QU'EST-CE QUE LE CADRE HARMONISÉ ?

Le Cadre Harmonisé est un outil fédérateur qui permet de faire une analyse pertinente consensuelle, rigoureuse et transparente de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée. Il permet de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle suivant l'échelle internationale de classification à travers une approche référant à des fonctions et des protocoles bien définis. Les résultats du CH sont communiqués de manière claire, cohérente et effective en vue d'appuyer la prise de décision en liant l'information à l'action. Le CH constitue la plateforme permettant de faciliter la planification la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles en s'insérant dans le continuum : analyse de l'intervention - planification de l'intervention- mise en œuvre de l'intervention- suivi/évaluation (Figure 1).

Figure 1 : Continuum analyse-intervention-réponses

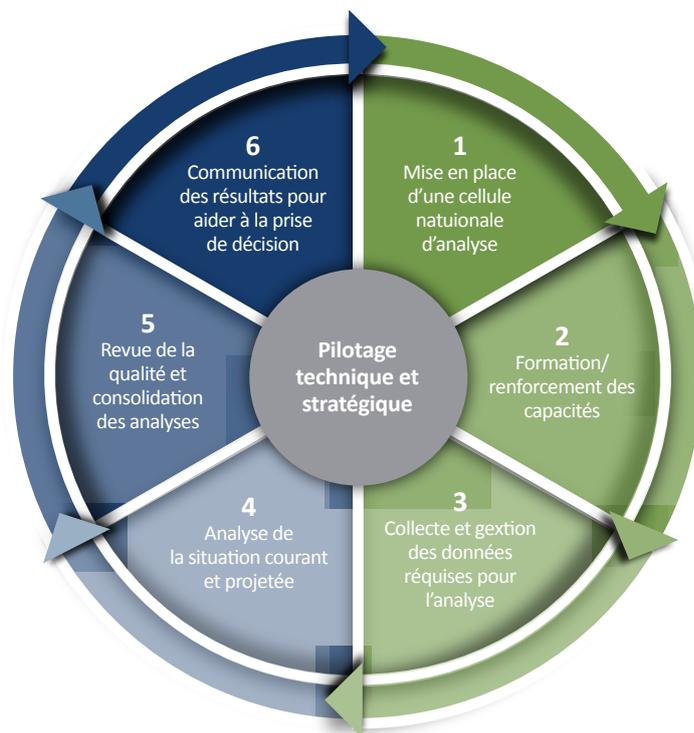
Analyse du CH : fournit les éléments pertinents et cohérents sur la sévérité de l'IAN, les impacts des facteurs clés de causalité :

- **Analyse des interventions** : identification des zones prioritaires et formulations des recommandations claires pour répondre aux crises en cohérence avec les facteurs de causalités
- **Planification de la réponse** : identification et mise en place des actions appropriées efficaces et efficientes requises y compris les aspects financiers, logistiques et le renforcement des capacités des ressources humaines.
- **Mise en œuvre des interventions** : opérationnalisation des réponses planifiées de manière effective et en cohérence avec les besoins estimés. Le CH est l'outil déclencheur de la réserve alimentaire régionale de la CEDEAO et aide à la prise de décision au Comité de Haut niveau de la sécurité alimentaire de l'UEMOA.
- **Suivi-évaluation** : collecte des données de terrain pour s'assurer de la mise en œuvre effective des actions, de l'atteinte des cibles et des résultats attendus. Au cas échéant guider la décision pour garantir l'efficacité des interventions.



Le processus général de mise en œuvre du CH comporte six principales étapes que le manuel clarifie (Figure 2). Le respect de ces étapes favorise une analyse fondée sur la convergence des preuves, le consensus technique et la corrélation entre l'information et l'intervention, chacun de ces points renforçant l'intégrité technique du CH.

Figure 2 : Différentes étapes du processus du CH



Le Cadre Harmonisé a été conçu pour tenir compte d'une large gamme de systèmes d'information et de cadres conceptuels en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CH s'appuie sur les systèmes nationaux, régionaux et globaux d'information existants et favorise une analyse intégrée de l'IAN. C'est un processus d'analyse qui permet une plus grande comparabilité des résultats dans l'espace et dans le temps.

1.5 QUEL EST LE BUT DU CADRE HARMONISÉ ?

Le CH est un ensemble de fonctions et de protocoles permettant la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe dans le but d'aider à la prise de décision, notamment pour apporter des réponses urgentes appropriées. Le CH permet de répondre aux questions fondamentales qui se posent aux décideurs en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle. Il s'intègre dans le cadre global de l'alerte précoce et de la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles en répondant aux questions suivantes : *1) Quelle est la nature de la sévérité de la situation ? - 2) Combien de personnes sont touchées ? - 3) Quant faut-il intervenir ? - 4) Où faut-il intervenir en priorité ? - 5) Quels sont les facteurs déterminants et limitants ? et 6) Pour qui faut-il intervenir avec quelles actions ?*

1.6 VALEUR AJOUTÉE DU CH

- Caractère générique offrant la possibilité d'application dans divers contextes ;
- Cohérence avec les standards internationaux sur le choix du cadre analytique et des indicateurs ;
- Consensus technique respectant l'approche interdisciplinaire et la complexité des analyses sur la base des preuves ;
- Rigueur du processus avec des choix de indications plus strictes définis dans des protocoles ;
- Application conviviale avec des outils simples et inter-liés ;
- Comparabilité des résultats dans l'espace et dans le temps ;
- Transparence du processus en amont (collecte et traitement des données), pendant (partage des sources de preuves) et en aval (redevabilité des acteurs vis-à-vis du respect et de la diffusion des résultats obtenus) ;
- Possibilité d'appliquer le CH avec le minimum de preuves requises.

L'avantage du CH est qu'il repose sur un cadre analytique cohérent et une approche holistique d'analyse utilisant des protocoles permettant de construire la convergence d'un éventail de preuves pour aboutir à des résultats consensuels pertinents. Le processus CH est conduit avec impartialité et transparence en se référant à une définition claire des conditions d'analyse applicables aux zones (unités administratives) ou aux groupes de ménages intégrant l'estimation des populations par phase de sévérité d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le CH est un outil flexible mais rigoureux utilisable dans divers contextes. Les analystes ont un accès facilité aux informations concernant les zones et les populations considérées de manière à avoir une compréhension partagée des principaux problèmes liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des zones, des unités administratives ou des groupes de ménages analysés.

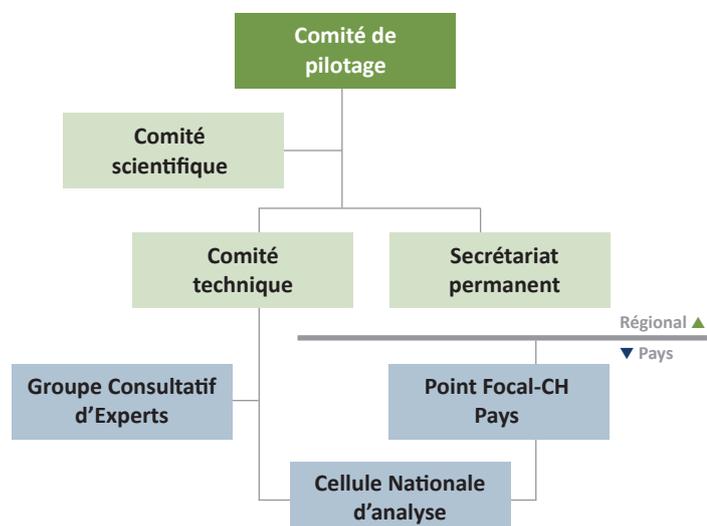
L'approche du CH permet aux analystes d'avoir des connaissances claires et approfondies des conditions locales et des risques d'erreurs d'appréciation en fonction des perceptions sociales et culturelles qui peuvent peser sur les conclusions et les décisions pendant les analyses.

1.7 PARTENARIAT

Les enjeux liés au partenariat technique et financier sont : i) garantir une participation inclusive des différents partenaires tout en assurant l'alignement des différents acteurs au processus ; ii) assurer une appropriation par les différents États ; iii) assurer le financement durable de la mise en œuvre du CH.

Les différentes parties prenantes au CH sont :

Figure 3 : Cadre institutionnel du CH

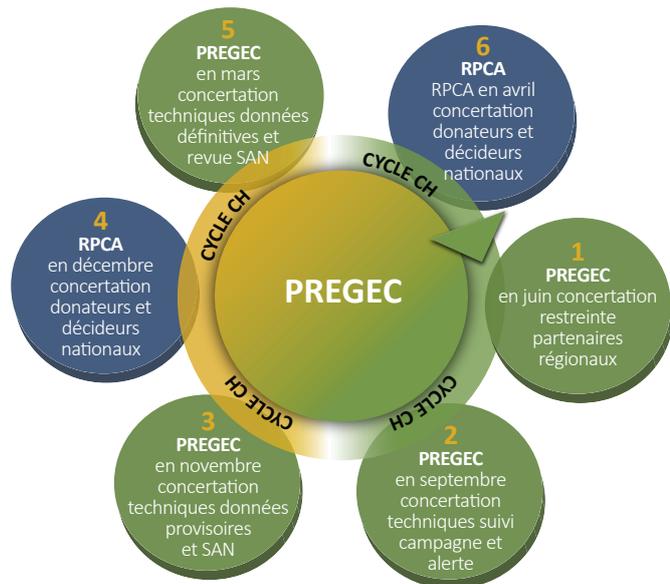


- au niveau national : les décideurs politiques, la société civile, les organisations professionnelles, les services techniques des Etats (SAP, SIM, EPA, SIMB, SAN, SNIS, INS, Directions nationales...), les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques (ONG locales et internationales, organisations paysannes, secteur privé...). Les acteurs des pays sont impliqués dans toutes les étapes de la mise en œuvre du Cadre Harmonisé et bénéficient du programme de renforcement des capacités.
- au niveau régional : le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA, les ONU, et les ONG et autres organisations internationales pour l'appui à la mise en oeuvre.
- au niveau international : le SE/CSAO, USAID, UE, AFD, BM, FAO, PAM, UNICEF, le FEWS NET, GSU/IPC/, JRC/EC, FICR, ACF, Save the Children, Oxfam...

1.8 CYCLE DU CH

Le calendrier du CH s'articule avec les cycles des concertations techniques du PREGEC et du RPCA. La figure 4 présente sommairement les deux cadres de concertation (PREGEC et RPCA). Le CH est mis en œuvre deux fois par an afin de partager les résultats des analyses lors des réunions du PREGEC, plus particulièrement celles de novembre et de mars. Ces deux dernières réunions permettent d'alimenter les réunions du RPCA de décembre et d'avril. Les deux cycles d'analyse doivent donc avoir lieu aux mois d'octobre et novembre (après la publication des prévisions de récolte, des résultats des enquêtes de nutrition et de marchés), et de février-mars (après la publication des résultats définitifs des productions agricoles et éventuellement de nouvelles données de nutrition, de HEA, de consommation alimentaire, etc.). En cas de nécessité, une mise à jour de l'analyse du CH est organisée en fonction de la demande des pays, de leurs partenaires en tenant compte de la disponibilité des nouvelles données en cas de détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle.

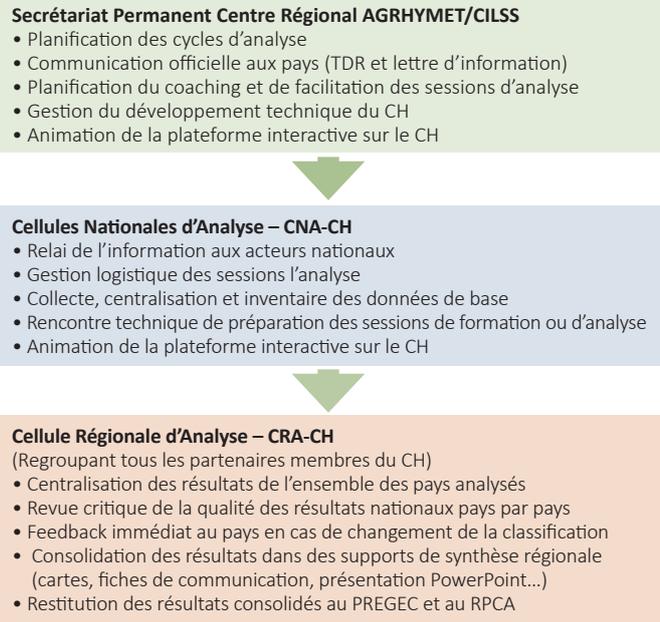
Figure 4 : Cycle du PREGEC



1.9 PROCESSUS DU CH

Le processus du CH se déroule ordinairement en deux principaux cycles d'analyse par an. Toutefois de manière circonstancielle et en fonction du contexte des risques, des cycles supplémentaires peuvent être organisés en vue de mettre à jour une situation qui paraît préoccupante. Chaque cycle du CH implique la mise en œuvre d'actions selon les niveaux de coordination ou de concertation indiqués dans la figure 5.

Figure 5 : **Coordination et concertation sur le CH**



1.10 BASE DU PROCESSUS DU CH

Tout le processus d'analyse du CH repose sur une base commune de la définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe, les objectifs d'interventions, les différentes phases de sévérité et l'orientation de l'analyse. Le tableau ci-après résume l'essentiel du mécanisme de base du processus du CH.

Tableau 1 : **Base du processus du CH**

| Base du processus du Cadre Harmonisé | |
|--|--|
| Définition de l'insécurité alimentaire aigüe | Insécurité alimentaire constatée dans une zone donnée à un moment donné et d'une sévérité menaçant des vies ou des moyens d'existence, ou les deux, quelles que soient les causes, le contexte ou la durée |
| Définition de la malnutrition aigüe | La malnutrition aigüe globale telle qu'exprimée par la maigreur des individus et/ou la présence d'œdème. |
| Objectifs d'interventions | Court terme pour prévenir ou atténuer les effets de la sévérité de crises alimentaires et/ou nutritionnelles pouvant conduire à la détérioration des moyens d'existence et des pertes en vies humaines |
| Classes de sévérité | <p>En 5 phases</p>  <ul style="list-style-type: none"> 1-Aucune/Minimale` 2-Sous pression 3-Crise 4-Urgence 5-Catastrophe/Famine |
| Orientation | Identification des zones à déficit important de consommation alimentaire chez la majorité des ménages utilisant des stratégies d'adaptation non durables. |

1.11 LES QUATRE FONCTIONS DU CH

Il faut rappeler que le CH et l'IPC ont le même cadre analytique d'analyse de l'insécurité alimentaire aigüe et partagent les mêmes fonctions essentielles qui constituent les bases fondamentales du processus d'analyse. A chaque fonction essentielle correspond des référentiels de protocoles permettant de conduire une analyse situationnelle robuste et rigoureuse tout en respectant les normes, les principes et standards définis. Les quatre fonctions sont décrites dans le tableau 2.

Figure 6 : Les fonctions du CH

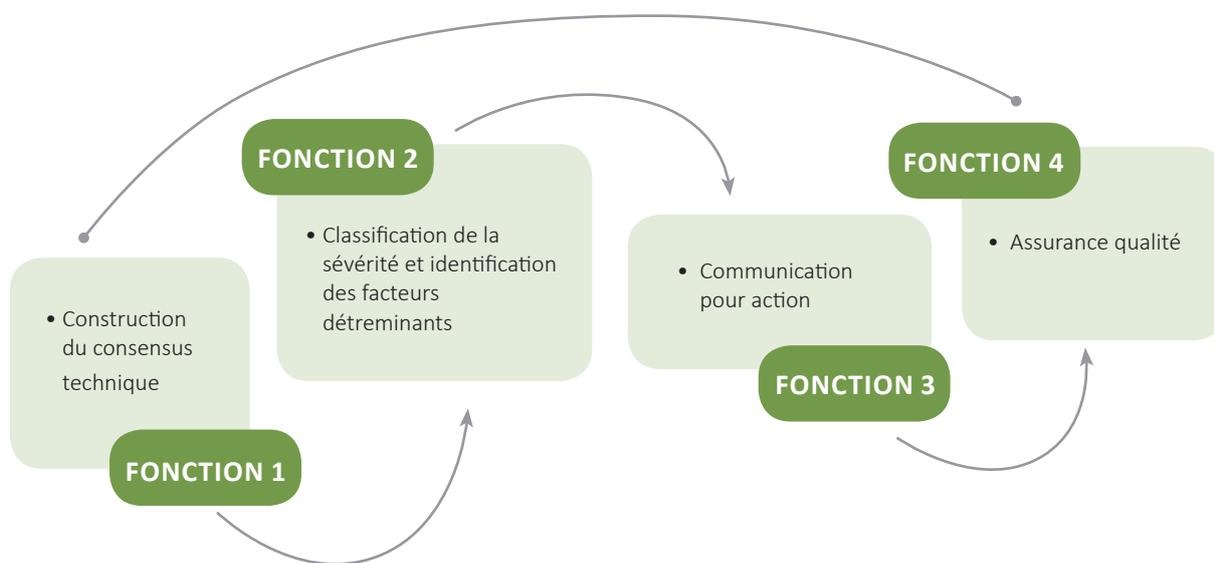


Tableau 2 : Description des fonctions du CH

| Fonction | Description | Protocoles |
|--|---|---|
| Fonction 1 : Construction du consensus technique | Garantir la représentativité de tous les acteurs des différents domaines clés, pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Composition inclusive des cellules nationales d'analyse ; • Définition d'une base consensuelle d'analyse au démarrage de chaque processus. |
| Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants | <ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'une analyse complexe robuste et rigoureuse basée sur les preuves ; • Construire le consensus sur la classification des zones et l'estimation des populations par phase tout en identifiant les facteurs déterminants. | <ul style="list-style-type: none"> • Référence au cadre analytique pour la construction de la convergence des preuves ; • Recours à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et des facteurs contributifs ; • Respect des outils et autres supports d'analyse ; • Évaluation et attribution des scores de fiabilité des preuves ; • Respect des critères minimaux requis pour l'analyse ; • Analyse basée sur les sources de preuves disponibles et accessibles aux analystes. |
| Fonction 3 : communication pour action | Assurer une communication active sur la gravité de la situation et les facteurs déterminants immédiatement après l'analyse. | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des rapports d'analyse (rapport général, fiche de communication, synthèse pour décideur, cartes et tableaux) ; • Respect du standard de cartographie (normes des couleurs, pictogrammes, légende, titre, échelle, orientation...) ; • Rendre les produits de communication disponibles immédiatement après l'analyse pour aider à la prise de décision rapide. |
| Fonction 4 : Assurance qualité | Assurer la rigueur technique d'analyse, respecter la neutralité et capitaliser les leçons apprises pour enrichir le développement de l'outil. | <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une auto-évaluation de chaque cycle ; • Contrôle de qualité des analyses nationales ; • Revue de la qualité du GEC en cas de famine. |

1.12 CE QUE LE CH N'EST PAS

Le CH est orienté pour l'analyse de la sévérité et des facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle suivant l'approche de méta-analyse basée sur des preuves fiables en construisant le consensus technique. Pour mieux clarifier les utilisateurs, il est important de souligner ce que le CH n'est pas comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3 : Ce que le CH n'est pas

| Le CH n'est pas : | Mais le CH : |
|--|---|
| Un système de collecte de données | <i>Valorise les données issues des systèmes existants</i> |
| Un système d'information | <i>Complète les systèmes d'information existants</i> |
| Une méthodologie d'évaluation directe de la sécurité alimentaire | <i>Fait appel à toutes les données pertinentes existantes</i> |
| Une méthodologie d'évaluation directe de la malnutrition | |
| Un outil d'analyse de la réponse aux urgences ou humanitaires | <i>Fournit la base de planification contingente de la réponse</i> |
| Un outil d'évaluation ni de mesure d'impact des interventions humanitaires | <i>Offre les bases de planification de la réponse en considérant la complexité des causes de l'IAN en présence ou en absence des assistances alimentaires humanitaires.</i> |

1.13 PRINCIPES ET NORMES DU CH

Principes

Le manuel 2.0 CH a défini un ensemble de principes pour garantir que sa mise en œuvre s'inscrive dans le cadre d'une approche interinstitutionnelle respectant le consensus et favorisant la participation et un partenariat inclusif. Ces principes ont pour but de veiller à ce que : (i) le processus soit durable, (ii) les gouvernements et les partenaires s'approprient l'outil et (iii) qu'ils adhèrent et respectent les mécanismes existants. Le CH définit trois principes ci-après :

Principe 1 : Ancrage institutionnel du CH

- Le leadership du processus CH est assuré par une structure nationale coordonnatrice du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Tous les appuis devraient impliquer le renforcement des capacités des gouvernements, encourager l'appropriation du processus, le renforcement du cadre institutionnel en intégrant la dimension genre ;
- Le processus CH doit prévoir un mécanisme permettant de renforcer le leadership institutionnel des gouvernements à travers la création officielle d'une cellule nationale d'analyse.

Principe 2 : Neutralité pendant l'analyse

- L'analyse CH doit faire l'objet d'un consensus technique parmi tous les analystes et être techniquement réalisée de façon transparente et neutre ;
- Le CH se nourrit des contributions d'un maximum de parties prenantes y compris des ONGs, les OSC, les organisations de producteurs et les organisations professionnelles ;
- Les analystes doivent se départir des agendas de leurs institutions ou organisations et contribuer de manière à réaliser une analyse technique critique et réaliste des zones étudiées.

Principe 3 : Communication proactive des résultats du CH

Trois aspects essentiels sont à maintenir pour garantir une meilleure communication :

- Les résultats de l'analyse doivent être communiqués efficacement aux décideurs politiques pour aider à une meilleure prise de décision ;
- Les résultats de l'analyse servent de référence utilisée pour sensibiliser les bailleurs de fonds pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources répondant aux besoins identifiés ;
- Les résultats de l'analyse doivent être communiqués largement, y compris au public.

Normes

Les analystes ont le devoir d'observer la neutralité et entretenir l'indépendance d'esprit lors de la construction du consensus technique. Les normes se veulent générales et applicables dans toutes les analyses CH. Les normes suivantes sont exigées pour un bon déroulement du processus d'analyse CH :

- la cellule d'analyse regroupe toutes les expertises techniques travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en veillant au respect de la dimension du genre ;
- la cellule d'analyse invite les parties prenantes et informe à temps de la date, du lieu et des modalités logistiques de la session d'analyse ;
- les membres de la cellule d'analyse doivent partager en toute transparence l'ensemble des données en leur possession permettant l'analyse courante et projetée ;
- les analystes doivent travailler dans un esprit d'équipe pour produire des analyses pertinentes et fiables reflétant au maximum la réalité de la situation alimentaire et nutritionnelle suivant la démarche participative, inclusive et consensuelle.

1.14 ALIGNEMENT A LA CHARTE PREGEC

Les dispositions de la Charte visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Les parties concernées adhèrent aux trois principes définis dont l'implication de la société civile dans l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. En s'appuyant sur ces principes, elles reconnaissent que toute action en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires doit s'articuler autour des principaux piliers suivants :

- **Pilier 1** : Information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- **Pilier 2** : Concertation et coordination ;
- **Pilier 3** : Analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Le CH est élaboré pour répondre à ces impératifs de production d'information et d'analyse consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle (pilier 1). Cela constitue un préalable à une bonne analyse pour le choix des instruments (pilier 3). En plus du respect des piliers de la charte, le processus de développement du CH et de sa mise en œuvre s'est fait en garantissant le consensus à trois niveaux essentiels : Le comité de pilotage, le comité technique et les cellules nationales d'analyse.

1.15 PILOTAGE DU CH

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance supérieure de prise de décision conformément à la charte. Il définit toutes les orientations stratégiques, politiques et techniques du CH sur une base consensuelle entre les instances dirigeantes de toutes les institutions concernées par les enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelles.

Les membres du comité de pilotage sont les dirigeants des organisations régionales et internationales (CILSS, CEDEAO, UEMOA, FEWS NET, FAO, PAM, UNICEF, BCEAO, ONGs internationales), les donateurs (USAID, Union Européenne, France, Canada ...). Le CILSS assure en même temps le secrétariat. Les réunions du comité de pilotage se tiennent au moins une fois par an sur convocation du président ou à la demande des membres. Le mode de fonction du CP-CH est défini en commun accord par ses membres à voix délibérative.

Le comité de pilotage appuie le comité technique pour préserver la transparence et la neutralité du processus tout en veillant à ce que les pays et la région disposent de ressources suffisantes pour maintenir la durabilité du CH.

Comité Technique du Cadre Harmonisé

C'est l'instance de consensus technique pour le développement du CH, le contrôle de qualité et la validation des résultats. Le Comité Technique (CT) du Cadre Harmonisé est chargé de coordonner le développement technique du CH et sa mise en œuvre tant au niveau régional que national. Ce comité technique est aussi l'instance pour évaluer et améliorer les performances sur le plan méthodologique suite à la capitalisation des leçons apprises après chaque cycle d'analyse. Il représente un gage de vérification et d'assurance qualité des produits du CH. Ses réunions trimestrielles ou à la demande des membres sont animées par son Président. Il est présidé de manière rotative par les institutions et organisations membres sous la supervision du comité de pilotage. De 2000 à 2006, la présidence du Comité technique du CH a été assurée par le bureau régional du PAM. Par la suite, FEWS NET a présidé les travaux du CT/CH de 2007 à 2018. Depuis janvier 2019, la FAO en assure la présidence. Le Comité Technique du CH est composé des représentants du CILSS, de FEWS NET, de la FAO, du PAM, du JRC/EC, de IPC/GSU/, de l'UNICEF, de l'ARAA, FICR, des ONG internationales : OXFAM, ACF, Save The Children. Cette diversité de membre, fait du CH un outil ouvert à toutes les approches dont il fédère les acquis.

La gouvernance technique du CT-CH est garantie par le CILSS à travers le Centre Régional AGRHYMET qui abrite l'unité de gestion et de la mise en œuvre du CH dans la région. Cette unité assure le secrétariat permanent du CH qui assure l'archivage des produits du CH. Elle assure en outre la planification des cycles d'analyses en synergie avec les partenaires. La fonction de gestion technique et de mise en œuvre du CH cadre parfaitement avec le mandat du CILSS conféré par les États et les institutions régionales dans le domaine de la sécurité alimentaire, la nutrition et l'alerte précoce. Cette unité, planifie les cycles d'analyse, archive le développement méthodologique et les résultats issus des cycles d'analyse.

1.16 PERTINENCE DU CH POUR LA PRISE DE DÉCISION

Le CH est l’outil fondamental utilisé pour la mobilisation de la Reserve Régionale de Sécurité alimentaire de la CEDEAO et de prise de décision du Haut Comité sur la sécurité Alimentaire de l’UEMOA. A travers une analyse complexe, il permet de mettre à la disposition des décideurs des bases pertinentes et cohérentes pour leur prise de décision stratégique en détaillant la sévérité de la situation actuelle et projetée, en identifiant les déterminants de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, en estimant les populations par niveau de priorité d’intervention et en clarifiant les types d’actions appropriées à apporter sur la base de l’identification des facteurs limitants. Le CH vient de ce fait éclairer les décideurs sur les 6 questions fondamentales qui sont posées en cas d’imminence d’une crise alimentaire et nutritionnelle (tableau 4).

Tableau 4 : Questions posées par les décideurs en cas d’imminence d’une crise

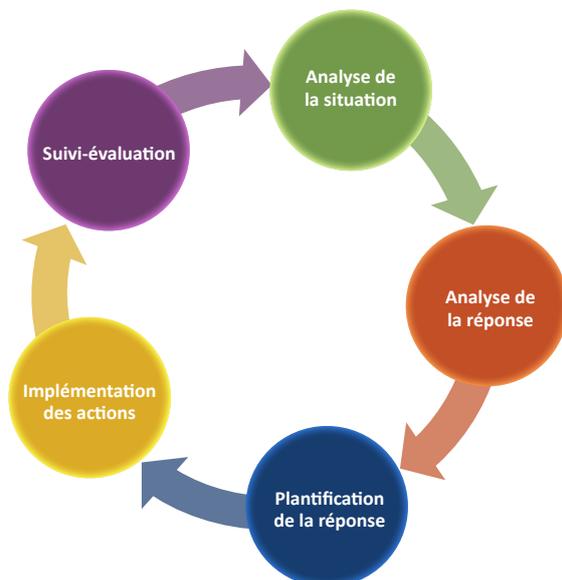
| Questions clés : | Ce que le CH cherche à fournir comme réponse |
|--|--|
| 1. <i>Quel est le niveau de sévérité de la situation ?</i> | Clarification de la sévérité de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle. |
| 2. <i>Combien de personnes sont touchées ?</i> | Estimation des populations dans le besoin d’une assistance immédiate par ordre de priorité en fonction de la sévérité. |
| 3. <i>Quand faut-il intervenir ?</i> | Identification des zones par phase de sévérité de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle de la situation courante ou projetée. |
| 4. <i>Où faut-il intervenir en priorité ?</i> | Clarification des zones les plus affectées. |
| 5. <i>Quels sont les facteurs déterminants ?</i> | Identification des facteurs déterminants : causes et facteurs limitants. |
| 6. <i>Pour qui faut-il intervenir avec quelles actions ?</i> | Détermination des caractéristiques clés des populations les plus affectées par la sévérité de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle et les actions appropriées à mettre en œuvre à court terme. |

Les décideurs sont ainsi éclairés sur la sévérité de la situation sur la base de preuves fiables dans une démarche participative et inclusive faisant valoir le consensus technique. Les résultats de ce processus d’analyse critique et complexe permettent in fine d’orienter les planificateurs de la réponse sur le choix des zones prioritaires et la définition des actions appropriées immédiates et correspondant à la réalité des pratiques alimentaires essentielles des populations affectées.

Le processus du CH se situe de ce fait dans l’interface du continuum analyse-évaluation tel que représenté dans la figure 7.

- **Analyse de la situation** : correspond au processus d’analyse des facteurs déterminants de la situation alimentaire et nutritionnelle.

Figure 7 : continuum analyse-évaluation



- **Analyse de la réponse** : sur la base des résultats de la classification de la sévérité, les zones sont ainsi identifiées pour mieux orienter la planification. L'identification des facteurs clés de causalité (danger/vulnérabilité, les impacts des quatre dimensions de la sécurité alimentaire) permet de définir les actions de réponse. L'estimation des populations aide à la quantification plus précise des besoins ainsi que l'évaluation financière.
- **Planification de la réponse** : en fonction du contexte une programmation dans le temps est entreprise pour une meilleure utilisation des ressources afin d'obtenir un bon niveau d'efficacité et d'efficience des réponses.
- **Mise en œuvre de la réponse** : Cela implique l'opérationnalisation effective des actions programmées mais également la prise en compte de tous les impératifs sur l'optimisation de la logistique, l'analyse du cadre de partenariat et la définition des axes de plaidoyer permettant d'atteindre les résultats escomptés.
- **Suivi-évaluation** : la mise en place d'un mécanisme approprié de suivi de la performance et des impacts immédiats des différentes interventions visant à atteindre les objectifs recherchés. Le suivi des indicateurs de réalisation permet au besoin de définir les réajustements nécessaires dans le but de corriger les lacunes et minimiser la perte de temps dans la mise en œuvre des interventions. Les résultats du suivi-évaluation permettent également d'alimenter un autre cycle d'analyse du CH.

1.17 ORGANISATION DES SESSIONS D'ANALYSE DU CH

Encadré 1 : Institutions membres du CT-CH

1. Action Contre la Faim
2. Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne (CCR-UE)
3. Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
4. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
5. Famine Early Warning Systems Network (FEWS NET)
6. Fédération Internationale des sociétés nationales Croix-Rouge et du croissant rouge (FICR)
7. Global Support Unit for IPC (GSU/IPC)
8. Oxfam
9. Programme Alimentaire Mondial (PAM)
10. Save the Children
11. United Nations Children's Fund (UNICEF)

Cette organisation est faite conformément à la charte et aux recommandations du comité de pilotage, visant la consolidation des acquis des systèmes d'alerte précoce. Le déroulement du cycle du CH implique une préparation anticipée en termes de collecte de données, de mobilisation des ressources humaines et logistique, d'information des acteurs pour leur participation effective. Il y a plusieurs niveaux d'organisation :

1. **Niveau régional** : le secrétariat permanent assuré par le centre régional AGRHYMET (CRA) élabore un planning global qui est validé par le Comité technique du CH (CT-CH). Généralement le calendrier global est validé lors de la rencontre du dispositif régional de prévention et gestion des crises alimentaire (PREGEC). Le CRA rédige les Termes de référence et informe officiellement les dispositifs nationaux des différents pays. Les points focaux du CH des différents pays sont ainsi maintenus en veille permanente pour s'assurer de l'état d'avancement de la collecte de données utilisées lors des analyses du CH. La planification des sessions d'analyse implique également la programmation des équipes de coaching et de facilitation chargées de superviser les analyses nationales. Les experts des

Encadré 2 : Institution point focal du CH dans les pays :

- pilote le processus sous la supervision d'un ou plusieurs représentant(s) du niveau régional pour la facilitation et le coaching ;
- assure la participation inclusive et une bonne représentativité de tous les acteurs du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'un bon cadre de travail;
- est responsable du respect du calendrier et du timing du déroulement de la session d'analyse ;
- organise la session de restitution des résultats devant les décideurs nationaux ;
- assure l'interface entre le CILSS et le Comité Technique du CH ;
- partage et diffuse à grande échelle des résultats d'analyse au niveau national.

organisations et institutions membres du CT-CH mettent à la disposition des experts pour assurer la supervision directe des sessions nationales du CH. Ces coaches certifiés assurent une formation rapide de mise à niveau des équipes pays d'analyse au début de chaque cycle. Ils veillent à ce que les fonctions et protocoles du CH soient rigoureusement suivis et respectés par les équipes d'analyse. A la fin de chaque cycle d'analyse, les coaches et facilitateurs se retrouvent en session de consolidation pour la vérification de la qualité des résultats et la production des documents de synthèses régionales. Au cours de la session régionale de consolidation toutes les leçons apprises sont ainsi capitalisées et documentées dans le but de nourrir le processus de développement technique du CH. Cette démarche fait du CH un outil inédit de recherche-action très proche de la réalité sur le terrain.

2. **Au niveau des pays :** les services des systèmes d'alerte précoce (SAP) ou structures nationales en charge d'information sur la SAN, points focaux du CH, assurent la coordination du processus. Le SAP organise, en synergie avec les autres services étatiques, les organismes des nations unies et les ONG, les OP et les OSC, la préparation de la collecte, le traitement des données et la mise en forme des preuves requises pour le cycle du CH. Il se charge de l'organisation des sessions d'analyse ainsi que de toutes les autres formalités administratives pour tenir informer les décideurs et l'ensemble des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.18 CADRAGE STRATÉGIQUE POUR L'APPROPRIATION DU CH

Le CILSS et ses partenaires assurent le pilotage stratégique du CH et à ce titre, ils sont garants de la qualité des résultats issus de ce processus pour qu'ils soient suffisamment robustes et pertinents pour répondre aux besoins des décideurs nationaux, régionaux et internationaux. L'appropriation de la démarche, des outils et des protocoles du CH, demeure le pilier fondamental qui garantit la qualité des résultats attendus des analyses du CH. Ainsi, quatre composantes sont définies comme axes stratégiques pour accompagner l'appropriation du CH par les pays :

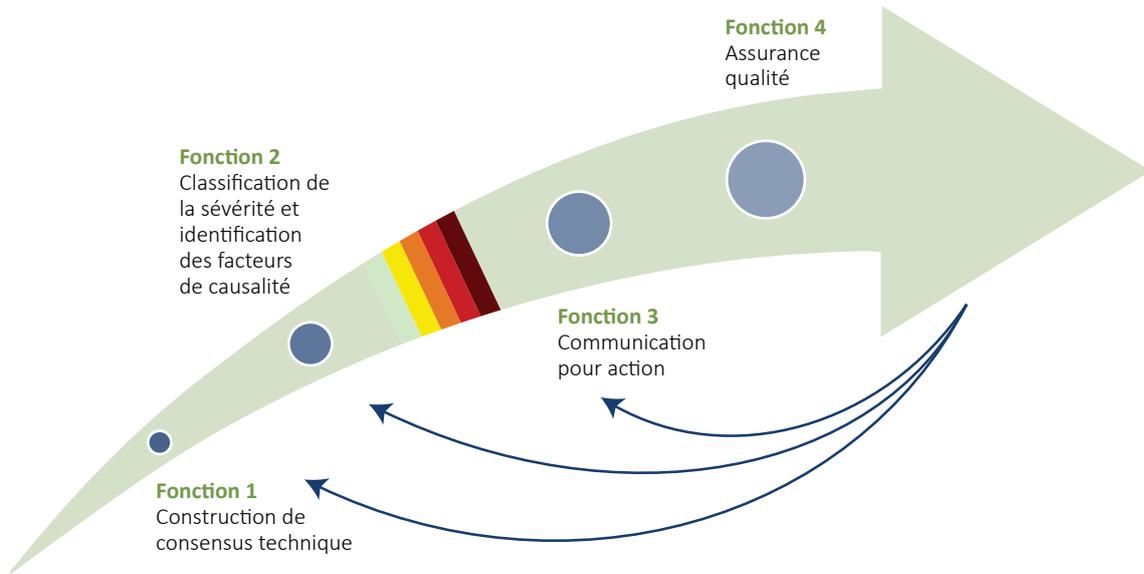
- **Renforcement des capacités techniques des cadres régionaux** pour une meilleure connaissance des avancées scientifiques et méthodologiques valorisables pour enrichir le développement technique continu du CH. Ceci inclut le maintien du cadre de synergie d'action avec l'outil paire l'IPC développé au niveau global. La mobilisation du conseil du Comité Scientifique permettra d'assurer cette vision pour la professionnalisation des experts membres du Comité technique du CH.

- **Transfert des compétences et d'aptitudes aux cadres nationaux** pour une meilleure gestion de l'outil et son application intégrale. Dès l'adoption du manuel 2.0, le CILSS et ses partenaires mettront en place un programme de formation continue soutenue par une certification en CH sur la base d'un système d'évaluation rigoureuse. Cette option de formation va rompre avec les pratiques antérieures en termes de qualité du programme et de la rigueur pour évaluer et certifier les apprenants. En plus, un programme complémentaire de formation en ligne sera mis en place pour coupler le renforcement des compétences techniques avec les besoins quotidiens des utilisateurs du CH.
- **Mise en place d'un groupe d'experts consultatifs (GEC) en CH** : ce groupe sera composé d'experts confirmés sur l'analyse de la SAN ou dans les domaines connexes comme celui de l'IPC ou d'institutions spécialisées en recherche sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce groupe assurera une revue de qualité en temps réel des analyses en face d'un cas potentiel d'une classification de famine. Il veillera à la révision de la classification sur la base des preuves disponibles utilisées par les analystes nationaux. Les conclusions et recommandations du GEC pourront également contribuer à alimenter le développement du CH.
- **Animation d'une plateforme de diffusion à temps réel** des résultats d'analyse du CH au niveau des pays et de la région. Cette plateforme interactive est développée pour fonctionner en régie et pilotée par le CILSS. Le programme de transfert de compétence inclura de ce fait la maîtrise de l'animation de la plateforme par les cadres nationaux, plus particulièrement les services des SAP qui seront les administrateurs nationaux.

DEUXIEME PARTIE :
FONCTIONS ET
PROTOCOLES DU CH

Cette partie du manuel traite de l'ensemble de la démarche conduisant pas à pas à l'analyse en se référant aux protocoles relatifs à chacune des quatre fonctions du CH (figure 8). A chaque fonction, correspondent des protocoles clairs et précis, que les analystes doivent valoriser et veiller à leur respect pendant les sessions d'analyse. Le respect de ces fonctions et leurs protocoles spécifiques constituent le gage de la qualité, de la cohérence et la pertinence des résultats qui seront obtenus à la fin de l'analyse du CH.

Figure 8 : Fonctions du processus d'analyse du CH



2.1 FONCTION 1 : CONSTRUCTION DU CONSENSUS TECHNIQUE

Tableau 5 : Protocoles de la Fonction 1 du CH

| Fonction 1 : Construction du consensus technique | |
|---|--------|
| Protocoles | Outils |
| <p>Protocole 1.1 : S'assurer d'une bonne composition des cellules nationales d'analyse du CH</p> | |
| <p>Protocole 1.2 : Conduire l'analyse sur une base consensuelle</p> | |

La construction du consensus technique implique la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire et inclusive regroupant le maximum de diversité des analystes et acteurs travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avant chaque session, la structure en charge du Système d'Alerte Précoce, point focal du CH, doit assurer une communication transparente sur le lancement du processus d'analyse, l'identification conjointe des défis pour l'analyse et une programmation claire des activités. Deux protocoles ont été définis pour respecter la fonction 1 dans le processus de mise en œuvre du CH (tableau 5).

2.1.1 PROTOCOLE 1.1 S'ASSURER D'UNE BONNE COMPOSITION DES CELLULES NATIONALES D'ANALYSE DU CH

Dans chaque pays, une Cellule Nationale d'Analyse (CNA) doit être créée et institutionnalisée pour prendre en charge la mise en œuvre du CH. Placée sous le leadership de la structure en charge du Système d'Alerte Précoce (SAP), la CNA est l'organe chargé de centraliser les données (preuves) thématiques sur les différents secteurs et composantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de les organiser en bases de données structurées. Elle est aussi chargée de les analyser pendant les cycles nationaux du CH en vue de publier des informations et cartes consensuelles sur les zones et populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. La CNA est la seule habilitée à produire, valider et diffuser les cartes et résultats consensuels des cycles d'analyse du CH après la revue de qualité assurée par le Comité technique du CH (CT-CH) ou le Groupe d'Experts Consultatif (GEC) en cas de classification de famine.

La composition de la cellule nationale d'analyse est laissée à l'initiative des pays (tableau 6), mais elle doit être composée des services et organisations travaillant dans des secteurs pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il peut s'agir :

- des services chargés du Système d'Alerte Précoce, des statistiques agricoles, d'élevage, du commerce, de la douane, de la météorologie, de la nutrition, les systèmes d'information sanitaire, de l'environnement, du Système d'information sur les marchés agricoles et de bétail, de la protection des végétaux, des ressources en eau, des ressources pastorales, de la direction chargée du suivi de la pauvreté, de l'Institut ou Agences des Statistiques, les services en charge de la sécurité, de la protection civile, de gestion des catastrophes, de genre...;
- des bureaux pays des Systèmes des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OIM, OCHA...);
- des ONG nationales et internationales;
- la société civile;
- les réseaux ou fédérations des organisations paysannes...

La personne responsable de la Cellule Nationale d'Analyse du CH est un responsable technique de l'institution nationale « hébergeant » le processus CH (impliqué dans l'organisation, les invitations à la séance d'analyse et l'animation du dispositif national). Elle doit avoir une bonne connaissance technique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du processus global du CH et d'un niveau hiérarchique et décisionnel important de la structure nationale d'analyse de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Elle préside toutes les séances en plénière et assure le leadership national pendant toute la période d'analyse. D'une manière spécifique elle assure:

- une bonne communication sur la planification et l'organisation de chaque cycle d'analyse;
- une représentation et la présence des acteurs/structures invités;
- Une prise en compte optimale de l'ensemble des informations disponibles;
- la veille sur l'assiduité et une ponctualité des participants durant tout le processus d'analyse;
- le respect du principe de consensus, le respect mutuel et la gestion des débats;
- la mise en place d'un système de rapportage (rapporteurs désignés);

- le déroulement des travaux par la mise en place de groupes de travail équilibrés ;
- la restitution et la validation préliminaire des résultats en plénière ;
- le compte rendu aux instances nationales de décision (niveau politique).

L'équipe de rapportage est chargée de rédiger le rapport global sur le déroulement de l'atelier, qui servira de « rapport administratif ». Ce rapport doit rappeler le contexte, la conduite de l'atelier, le processus d'analyse, les points de divergence, les difficultés rencontrées et les leçons apprises, les recommandations et les conclusions pertinentes et consensuelles. Il doit être partagé avec les facilitateurs et le Président de la session pour une révision avant sa diffusion et l'intégration des logos de tous les partenaires.

Tableau 6 : Matrice d'aide pour la composition de la Cellule Nationale d'Analyse

| Président(e) et Organisation d'accueil | | Représentation des services techniques et organisations parties prenantes (l'objectif est d'inclure au moins 1 représentant de tous les groupes applicables) | | | | |
|--|-------------------------------|---|---|---------------------|----------------|--|
| | | Services Gouvernementaux (à tous les niveaux pertinents) | ONG nationales, Organisation des producteurs, Privé | ONG internationales | Agences du SNU | Organismes techniques spécialisés, Universités |
| Domaine d'expertise (inclure si pertinent pour l'analyse) | SA/Moyens d'existence | | | | | |
| | Nutrition | | | | | |
| | SIM A/B | | | | | |
| | Agriculture | | | | | |
| | Elevage /Pêche/ environnement | | | | | |
| | Meteo et Climat | | | | | |
| | Santé | | | | | |
| | Genre | | | | | |
| | Statistiques | | | | | |
| | Sécurité/ Protection civile | | | | | |
| | Autres | | | | | |

2.1.2 PROTOCOLE 1.2 : CONDUIRE L'ANALYSE SUR UNE BASE CONSENSUELLE

Encadré 3 : Consensus technique ne veut pas dire

- Une acceptation obligatoire et constante d'une conclusion par le groupe et la plénière. Il est cependant important que la majorité des points de vue converge vers la conclusion élaborée.
- Qu'il faut arrêter les discussions techniques en cas de blocage. Dans un tel cas, le leader du groupe doit immédiatement se référer aux coaches et facilitateurs pour l'aider à ramener la sérénité du groupe sur la base des explications techniques convaincantes en se référant aux indications du manuel 2.0 pour bien éclairer les analystes.

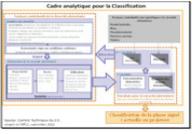
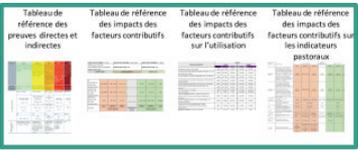
Il consiste à se mettre d'accord sur des objectifs communs, puis d'élaborer progressivement les propositions d'une analyse objective axée sur les preuves fiables disponibles. Pour ce faire, les analystes doivent avoir une très bonne expertise sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du processus d'analyse. *Le consensus ne consiste pas à s'entendre sur tout. Il ne vise pas non plus le refus de conflits d'idées ou l'abus de pouvoir.* Pour y parvenir, cela requiert de la part de chaque analyste la bonne foi, l'impartialité, la participation inclusive, l'effort intellectuel pour écouter et chercher à comprendre les arguments développés par les autres participants. Plus le partenariat est diversifié dans la composition des cellules nationales d'analyse venant des différents groupes d'acteurs, mieux le consensus est acceptable.

Le consensus doit conduire à une formulation et l'acceptation des conclusions raisonnées sur les éléments d'analyse. Les coaches et les facilitateurs veillent à faire valoir la compréhension mutuelle et à écarter les avis de tendance à atteindre les agendas spécifiques des participants. Il s'agira de mettre en place une organisation préalable pour clarifier la manière dont la session d'analyse du CH sera conduite. Par exemple, une réunion préalable convoquée par le responsable en charge du CH au Sein du SAP (PF-CH) pourrait aboutir à :

- La mise en place conjointe des groupes de travail et la répartition des zones sur la base des compétences techniques des experts et de leur connaissance du terrain;
- La définition des modalités de l'animation des groupes de travail, avec identification des rapporteurs et le leader du groupe. Les lignes directrices devant aider les leaders à conduire le groupe vers un consensus qui devraient également être déterminées. Il peut s'agir de la convergence des points techniques sur la base de l'interprétation des preuves et des connaissances des analystes en ce qui concerne le contexte courant de chaque zone analysée ;
- La revue en plénière des points de discussion sur lesquels les groupes de travail n'ont pas trouvé de conclusion consensuelle. Les coaches et facilitateurs joueront un rôle crucial à ce niveau pour amener la plénière à une conclusion partagée et acceptée par les participants ;
- Une gestion du timing de manière à accomplir toutes les étapes du processus d'analyse et à organiser la restitution des résultats aux décideurs avant le départ des coaches et facilitateurs de la session d'analyse.

2.2 FONCTION 2 : CLASSIFICATION DE LA SEVERITE ET IDENTIFICATION DES FACTEURS DETERMINANTS

Tableau 7 : Protocoles de la fonction 2 du CH

| Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants | |
|---|---|
| Protocoles | Outils |
| <p>Protocole 2.1 : Se référer au cadre analytique pour construction de la convergence des preuves</p> |  |
| <p>Protocole 2.2 : Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs</p> |  |
| <p>Protocole 2.3 : Respecter les paramètres de l'analyse</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Définition de de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe • Informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme • 5 phases de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe • Règle de 20% • Convergence des preuves • Unités d'analyse • Période de validité des analyses • Classification de la situation courante et projetée • Identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire • Identification des facteurs déterminants |
| <p>Protocole 2.4 : Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves</p> |  |
| <p>Protocole 2.5 : Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse</p> |  |
| <p>Protocole 2.6 : Respecter des exigences minimales de l'analyse</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Minimum de preuves pour la classification • Identification des facteurs limitants • Justification (conclusion) de la classification de la phase • Suivi des hypothèses des facteurs de risque pour la situation projetée • Estimation des populations |

La fonction 2 vise à classer la nature et la sévérité de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle et identifier les facteurs déterminants. Celle-ci permet de transformer l'ensemble des preuves analysées en information pour appuyer la prise de décision, en répondant aux questions fondamentales du CH (encadré 4). La fonction 2 vise donc à fournir aux décideurs des éléments pour préparer les interventions pour répondre efficacement aux besoins actuels et projetés des populations analysées. Cette fonction fait recours à plusieurs protocoles, étapes et outils spécifiques (tableau 6).

Protocole 2.1. Se référer au cadre analytique pour construire la convergence des preuves : vise la valorisation du cadre analytique du CH pour servir de guide et de fil conducteur pour la construction de la convergence des preuves. Le cadre analytique met en lien les facteurs contributifs de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les facteurs déterminants (danger/vulnérabilité) et les facteurs limitants (quatre dimensions de la sécurité alimentaire) et les éléments de résultat.

Protocole 2.2. Recourir aux tableaux de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs : L'analyse des preuves disponibles nécessite le recours aux tableaux de référence pour apprécier les preuves directes et indirectes de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que certains facteurs contributifs. Les différents tableaux servent de supports techniques pour guider les analystes dans l'identification des phases de chaque indicateur de résultat ainsi que l'appréciation de les impacts des facteurs contributifs sur les résultats.

Encadré 4 : liste des tableaux d'analyse

- Tableau 1-A Relevé des sources
- Tableau 1-B Analyse du Contexte
- Tableau 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs Contributifs et attribution des scores de fiabilité
- Tableau 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution des scores de fiabilité
- Tableau 2-A Analyse des preuves sur les facteurs Contributifs
- Tableau 2-B Analyse des preuves sur les résultats
- Tableau 3-Synthèse et classification des zones et niveau de confiance de l'analyse
- Tableau 4-A Synthèse des données chiffrées
- Tableau 4-B Estimation des populations

Protocole 2.3. Respecter les paramètres de l'analyse : Les analyses du CH doivent respecter un certain nombre de paramètres clés, la définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe ; Informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme ; respecter les 5 phases de sévérité ; recourir à la règle de 20% ; construire la convergence des preuves, définir les unités d'analyse, préciser la période de validité des analyses, déterminer la classification de la situation courante et projetée, l'identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire, la détermination des facteurs déterminants etc.

Protocole 2.4. Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves : Chaque évidence utilisée doit être évaluée sur sa fiabilité. La grille d'attribution de score de fiabilité a été élaborée pour aider les analystes dans la détermination du niveau de fiabilité des évidences en fonction de la pertinence de la méthodologie utilisée et de la temporalité. L'analyse des données nutritionnelles fait référence à des critères spécifiques de validité et de temporalité.

Protocole 2.5. Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse : Le processus d'analyse est conduit en s'appuyant sur le tableur du CH développé pour chaque étape. Les feuilles Excel (encadré 4) sont développées pour aider à documenter et archiver les preuves, en les rendant disponibles aux analystes de façon transparente. Les outils permettent d'assurer une cohérence globale du processus et d'accomplir toutes les étapes dans un même support, offrir la possibilité de faire des reports automatiques des données et ainsi gagner du temps à consacrer au débat.

Protocole 2.6. Respecter des exigences minimales de l'analyse : La classification d'une zone exige au minimum la classification d'un résultat avec des preuves directes ou indirectes de fiabilité moyenne (F2) et la présence d'au moins 3 groupes de facteurs contributifs renseignés. Des conditions particulières sont définies pour une analyse plus flexible en cas de zones inaccessible ou d'accès limité et pour la classification de la famine.

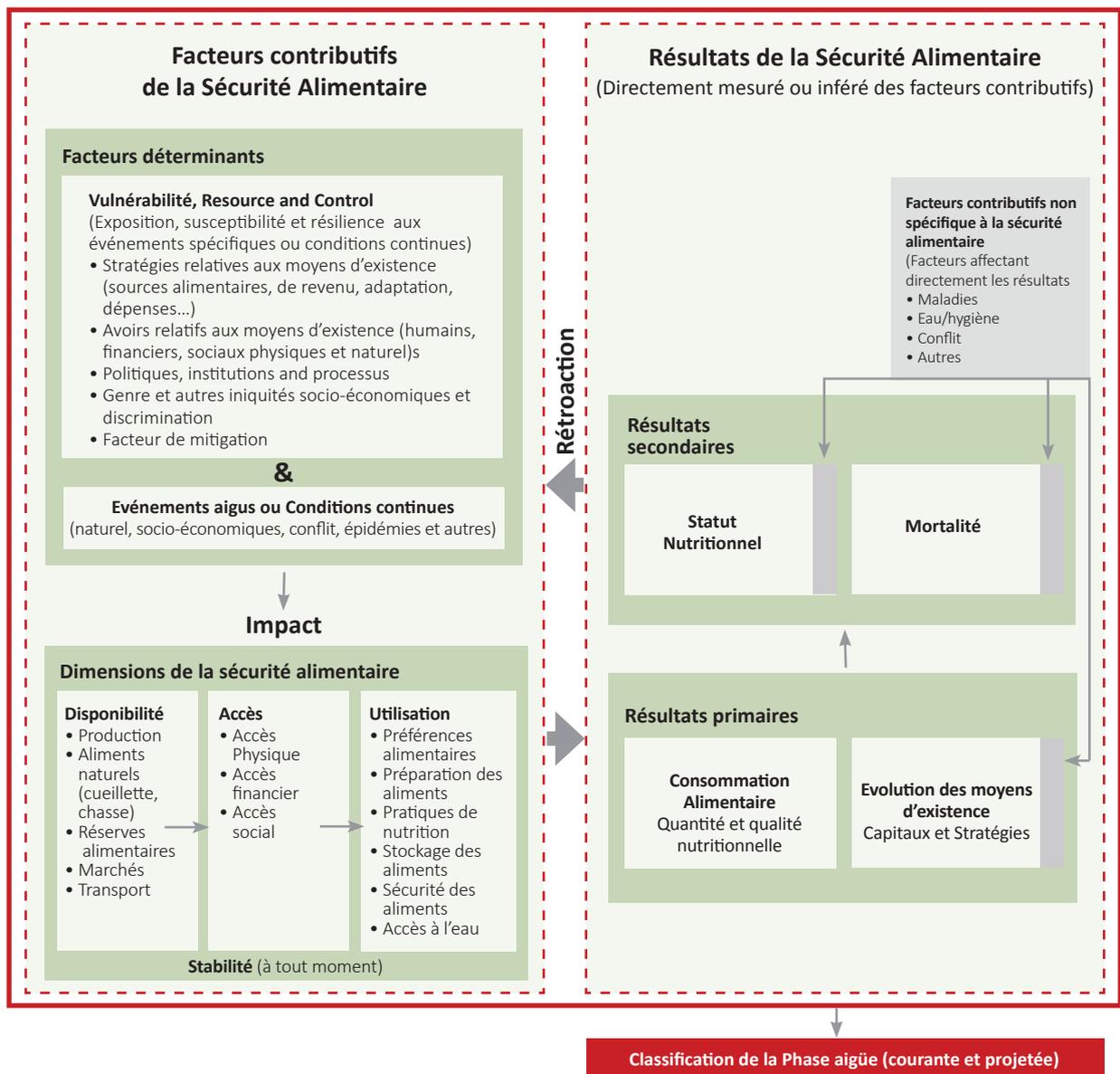
2.2.1 PROTOCOLE 2.1 : SE RÉFÉRER AU CADRE ANALYTIQUE POUR CONSTRUIRE LA CONVERGENCE DES PREUVES

Le Cadre analytique du CH s’appuie sur quatre cadres conceptuels de :

- analyse de risque de catastrophe : $R = f(\text{danger, vulnérabilité})$ (White 1975, Turner et al. 2003) ;
- Moyens d’existence durables (Sen, 1981 ; Frankenberger, 1992 ; SCF-UK, 2000 ; DFID, 2001) ;
- quatre dimensions de la sécurité alimentaire : disponibilité, accès, utilisation et stabilité (FAO, 2006) ;
- causes de la Malnutrition de l’UNICEF (UNICEF 1990).

La figure 8 illustre la façon dont les principaux aspects de ces cadres conceptuels sont intégrés pour orienter l’analyse CH. La classification générale de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe se base sur l’ensemble des preuves au niveau des résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des facteurs contributifs. La classification est le résultat de l’utilisation approprié des éléments du cadre analytique.

Figure 9 : Cadre analytique adopté également par l’IPC version 3.0



Encadré 5 : Facteurs contributifs :

Ce sont des facteurs déterminants et les facteurs limitants qui engendrent des changements positifs ou négatifs sur les résultats de la sécurité alimentaire.

- Facteurs de déterminants
- IDanger et Vulnérabilité
- Facteurs limitants
- Disponibilité
- Accessibilité
- Utilisation y compris l'accès à l'eau potable
- Stabilité

Résultats de la sécurité alimentaire : ce sont les éléments de base sur lesquels se fondent la classification de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Ils peuvent être renseignés par des preuves directes ou indirectes ou inférés par les facteurs contributifs. Ils sont au nombre de quatre, à savoir :

- Consommation alimentaire
- Évolution des moyens d'existence
- État nutritionnel
- Mortalité.

Les facteurs déterminants (risques et vulnérabilité)

La vulnérabilité est définie sur le plan conceptuel en fonction de : l'exposition (l'aléa affecte-t-il une population, et dans quelle mesure ?), la susceptibilité (de quelle façon l'aléa affecte-t-il les moyens d'existence d'une population, et dans quelle mesure ?), et la résilience (quelle est la capacité d'adaptation de la population ?). Selon l'approche des moyens d'existence durables, la vulnérabilité peut être définie sur le plan analytique en termes de :

- stratégies des moyens d'existence : une analyse comportementale du type et des quantités de sources de nourriture, des sources de revenus et des profils de dépenses des ménages;
- avoirs relatifs aux moyens d'existence : une analyse structurelle des cinq capitaux requis pour soutenir les moyens d'existence d'un ménage : à savoir le capital humain, le capital financier, le capital social, le capital physique et le capital naturel;
- politiques, institutions et processus : une analyse sociale, politique et économique de la façon dont ces aspects soutiennent (ou pas) les moyens d'existence des ménages.

Le danger est défini comme un phénomène préjudiciable qui peut être naturel ou induit par l'homme, Aigu/vif ou chronique/continu et est analysé en terme de probabilité, sévérité et magnitude. Le tableau 8 fournit une liste indicative des preuves des facteurs déterminants (dangers et vulnérabilité).

Tableau 8 : Facteurs contributifs sur dangers et vulnérabilité

| Facteurs contributifs | Exemples de Preuves |
|---------------------------------|---|
| Dangers et Vulnérabilité | <p>Répertoire au préalable les preuves concernant les dangers (Sècheresse, conflits, inondations, invasions acridiennes, épidémie ...) et ensuite les preuves concernant la vulnérabilité</p> <p>Danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catastrophes naturelles : sécheresse, invasion d'ennemis des cultures, inondation, raz-de-marée, anomalie de biomasse, feux de brousse ; • Insécurité civile et Conflits : guerre, troubles sociaux, banditisme, crise politique, conflits éleveurs-agriculteurs etc. • Maladies/Épidémies : épizooties, épidémies (VIH/sida, Ebola, cholera, paludisme, rougeole, méningite) etc. • Flambé des prix des denrées alimentaires de base. <p>Vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions socio-économiques : fortes fluctuations ou envolées des prix), disfonctionnement des marchés ; Départ des actifs ; Prévalence (H/F, g/f) de comportements extrêmes, par exemple la mendicité, la prostitution ; • Possession ou accès aux ressources foncières (H/F, terres aménagées) • Incidence de la pauvreté ; • Difficultés d'accès aux pâturages • Décapitalisation massive ou inhabituelle du bétail • Possession des biens de production (tels que bicyclettes, charrettes, et outils agricoles) et changements récents en matière de propriété ; • Possession de bétail et changements récents en matière de propriété (présentation inhabituelle des jeunes reproductrices sur les marchés, pertes suite aux catastrophes et/ou épidémies) ; • Départ des ménages ; • Déplacements de populations- personnes déplacées intérieurement (H/F, catégories socioprofessionnelles) / concentrations des réfugiés ; • Expansion des habitations précaires en zones périurbaines non loties ; • Points d'eau pour le bétail (accessibilité, éloignement, disponibilité) • Départ et de retour précoce de la transhumance ; crise civile et politique qui empêchent ou affectent la transhumance et particulièrement la transhumance et l'accès aux marchés • Tardissement précoce des marres et autres points d'eau • Vente des espaces pastoraux • Concentrations anormales du bétail dans des zones inhabituelles • Part de revenus par genre en fonction des catégories du ménage • Violences basées sur le genre, Mariages précoces, Grossesses précoces, Taux de scolarisation des filles ou femmes • Accès au financement (crédit etc.) (Hommes/Femmes)... |

Tableau 9 : Facteurs contributifs sur dangers et vulnérabilité

| Facteurs contributifs | Exemples de Preuves |
|--|--|
| Disponibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Productions agricoles, y compris les variations des principales productions vivrières et de rente de la campagne en cours par rapport à la moyenne quinquennale, production per capita • Bilan alimentaire et bilan céréalier • Banques céréalières (BC), • Taux de couverture des besoins céréaliers ou alimentaires • Évolution de l'indice de végétation (ICN, NDVI, VCI, SNDVI) ; • Disponibilité des pâturages : utilisation des cartes de production de biomasse, Variation de la production de biomasse par rapport à la moyenne quinquennale, Bilan fourrager • Accès aux banques aliments bétail (BAB) • Disponibilité du lait et de viande • Approvisionnement des marchés • Données sur les ressources halieutiques et forestières (poisson, produits ligneux et non ligneux, de cueillettes, de chasse...) • Production, stockage, achats des aliments selon le sexe du chef de ménage... |
| Accès | <p>Accès physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance/densité des marchés, infrastructures, etc., • Stocks alimentaires des ménages... <p>Accès économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir d'achat des ménages • Pourcentage de la population appartenant au quintile de richesse/indice de richesse le plus bas (Hommes/Femmes) • Part de la population n'ayant pas accès au panier de consommation alimentaire de base durant la période d'analyse (Hommes/Femmes) • Changement dans les profils de dépenses alimentaires • Pourcentage des revenus affectés aux dépenses alimentaires • Variation des prix des céréales et des cultures de rente • Variation des prix du bétail par rapport à la moyenne quinquennale • Variation des TDE entre bétail et céréales ou autres produits/céréales • Part de revenus des femmes consacrée aux dépenses alimentaires |
| Utilisation y compris l'accès à l'eau potable | <p>Répertoire les préférences alimentaires, les pratiques de préparation et stockage des aliments et la sécurité sanitaire des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'Eau potable (nombre de litres par pers/jour) • Taux d'accès à l'eau potable • Prix de l'eau • Types de sources d'eau • Composition des repas • Nombre de groupes alimentaires consommés/préférences alimentaires. • Pratiques de stockage des vivres et pertes • Pratiques alimentaires, y compris les tabous alimentaires <p>Répertoire les Pratiques de nutrition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de soins aux enfants (allaitement, sevrage, alimentaire, hygiène) • Indice de Diversité Alimentaire des enfants de-5 ans (IDDS) • Indice de Diversité Alimentaire (des femmes en âge de procréer ou des femmes enceintes et allaitantes (WDDS) • Admissions au centre de récupération nutritionnelle <p>Répertoire l'accès à l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'hygiène et d'assainissement : accès aux installations sanitaires, toilettes améliorées... • Moyens de transport et de conservation de l'eau... |
| Stabilité | <p>Répertoire les preuves qui informent sur la stabilité des éléments précédents de disponibilité, accès et utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier saisonnier typique global de la zone et calendrier saisonnier des activités des femmes • Existence d'exodes saisonniers et de migration • Durée des stocks alimentaires des ménages • Tendances de la production alimentaire • Fonctionnalité et flux des marchés agricoles et à bétail |

Il est important de prendre en compte la dimension genre dans l'analyse des impacts des facteurs contributifs. Pour certains facteurs contributifs des seuils ont été définis pour faciliter l'appréciation du niveau d'impact sur les résultats. Il est important de mentionner que chaque pays, en fonction de son contexte, peut sélectionner des facteurs contributifs importants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui lui sont propres et que cette liste est indicative et non exhaustive.

Tableau 10 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Dangers et Vulnérabilité

| Facteurs contributifs Dangers et vulnérabilité | Impact | | | | | |
|---|---------|----------|---------|---------|-------|------|
| | Négatif | | | Positif | | |
| | Fort | Moyen | Léger | Léger | Moyen | Fort |
| Départ des actifs | na | na | +20-30% | na | na | na |
| Départ des ménages | > 30% | 10 à 30% | <10% | na | na | na |

Le présent manuel 2.0, fait référence aux facteurs contributifs dont les seuils d'impacts sont définis dans les tableaux 11, 12 et 13 ci-après.

Tableau 11 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de Disponibilité

| Facteurs contributifs Disponibilité | Impact | | | | | | |
|---|---|---|--|--------------|------------------|---------------|----------------|
| | Négatif | | | Négligeable | Positif | | |
| | Fort | Moyen | Léger | | Léger | Moyen | Fort |
| | < 6 mois | 6 à 9 mois | 9 mois | | >9 mois | | |
| Début de saison | >33% (retard) | 33% (retard) | <33% (retard) | 33% (normal) | <33% (précoce) | 33% (précoce) | >33% (précoce) |
| Séquences sèches | >33% (longue) | 33% (longue) | <33% (longue) | 33% Normale | <33% (courte) | 33% (courte) | >33% (courte) |
| Anomalies décennales | <50% | 50%-85% | 85%-95% | 95%-105% | 105%-115% | 115%-150% | >150% |
| VCI : indice de condition de développement de la végétation | 0-40% | 40%-60% | | 60% | >60% | | |
| ICN : indice de croissance normalisé de la végétation | 0-40% | 40%-60% | | 60% | >60% | | |
| sNDVI : indice de végétation à différence normalisée (NDVI) standardisée de la végétation | <-1 | -1 à 1 | 1 | 0 | >1 | | |
| e-MODIS | <minimum | <moyenne | proche-moyenne | moyenne | proche + moyenne | >moyenne | >maxi |
| Bilan fourrager (couverture des besoins) | < 30% | 30% à 70% | > 70 % | équivalent | +30% | +30 à +70% | +70% |
| Surfaces brûlées | Quantité de biomasse résiduelle brûlée Supérieure à 50% | Quantité de biomasse détruite comprise entre 25 à 50% | moins de 10 à 25% de la quantité de biomasse détruite par les feux | na | na | na | na |

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|---------------|---|--|---|
| Date de départ des troupeaux transhumants: | Départ massif dès Septembre / Octobre | Novembre | Décembre | | Départ normal (période habituelle) | Un mois après la période habituelle | N/A |
| Niveau de concentration des troupeaux | Plus de 2 fois que d'habitude | 2fois que d'habitude | Plus de 1,5 fois que d'habitude | | N/A | N/A | N/A |
| % des points d'eau couramment exploités | <50% des points d'eau couramment exploités | 50 à 70% des points d'eau couramment exploités | 70 à 90% des points d'eau couramment exploités | | 100% des points d'eau | N/A | N/A |
| Présence d'eau de surface de plus d'un km ² comparée à la moyenne ou SWB de Landsat 30 m | <60% | 60-80% | 80% | | 120% | 120-140% | >140% |
| NEC (Note d'Etat Corporel) | plus de 60% des animaux ayant une NEC inférieure ou égale à 2 | plus de 60% des animaux ayant une NEC inférieure ou égale à 2 | moins de 30% des animaux ont une NEC inférieure ou égale à 2 | | moins de 30% des animaux ont une NEC supérieure à 2 | 30-60% des animaux ayant une NEC supérieur à 2 | plus de 60% des animaux ayant une NEC supérieur à 2 |
| Termes de l'échange bétail / céréales | <-50% | - 50 à-26 % | -25 à-6% | -5 à 5% | 6 à 25% | 26 à 50% | >50% |
| Taux de variation de prix moyens mensuels du bétail | <-50% | - 50 à-26 % | -25 à-6% | -5 à 5% | 6 à 25% | 26 à 50% | >50% |
| Variation des taux de vente par espèces | <-10 points | -10 à-6 points | -5 à-3 points | -2 à 2 points | 3-5 points | 6-10points | >10points |
| Vente inhabituelle de jeunes femelles reproductrices | >30% | 16-30% | 6-15% | <5% | NP | NP | NP |
| Variations des prix des aliments et du fourrage | >50% | 26 à 50% | 6 à 25% | -5 à 5% | -25 à-6% | - 50 à-26 % | <-50% |

Tableau 12 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs de l'accès

| Facteurs contributifs Accès | Impact | | | | | | |
|---|-------------|----------|-----------|-------------|-----------|----------|-------------|
| | Négatif | | | Négligeable | Positif | | |
| | Fort | Moyen | Léger | | Léger | Moyen | Fort |
| Variation des prix des denrées de base en % | > 50 | 26- 50 | 6- 25 | -5 à +5 | - 6 à- 25 | -26 à-50 | - 50 à plus |
| Variation des prix des produits de rente en % | - 50 à plus | -26 --50 | - 6 à- 25 | Na | 6- 25 | 26- 50 | > 50 |
| Variation des Termes de l'échange en % | - 50 à plus | -26--50 | - 6 à- 25 | Na | 6- 25 | 26- 50 | > 50 |

Tableau 13 : Seuillage de l'impact des facteurs contributifs sur l'état nutritionnel

| Facteurs contributifs de l'état nutritionnel | Impact | | | | | |
|--|---------|----------|----------|----------|----------|-------|
| | Négatif | | | Positif | | |
| | Fort | Moyen | Léger | Léger | Moyen | Fort |
| Fréquence minimale des repas ¹ | <20% | 20-29% | 30-39% | 40-59% | 60-79% | >=80% |
| Taux de Diversité alimentaire minimale 6 – 23 mois ² pour les enfants | <20% | 20-29% | 30-39% | 40-59% | 60-79% | >=80% |
| Taux de Minimum alimentaire acceptable ³ pour les enfants : | <20% | 20-29% | 30-39% | 40-59% | 60-79% | >=80% |
| Taux d'Allaitement maternel exclusif en dessous de 6 mois ⁴ pour les nourrissons | <20% | 20-29% | 30-34% | 35-39% | 40-50% | >50% |
| Taux d'Allaitement poursuivi à 2 ans ⁵ pour les enfants. | <20% | 20-29% | 30-34% | 35-39% | 40-50% | >50% |
| Taux de Score de Diversité alimentaire pour les femmes ⁶ | <20% | 20-29% | 30-39% | 40-59% | 60-79% | >=80% |
| Taux d'accès à l'eau potable ⁷ | <40% | 40-59,9% | 60-79,9% | 80-89,9% | 90-95,9% | >=96% |
| Taux d'Anémie ⁸ chez les femmes | >40% | 20-39,9% | 6-19,9% | 5% | 3-4% | <2% |
| Taux d'Anémie chez les enfants | >40% | 20-39,9% | 6-19,9% | 5% | 3-4% | <2% |
| Taux de Supplémentation en vitamine A pour les enfants de 6-59 mois ou les femmes enceintes et allaitantes | <20% | 20-39% | 40-59% | 60-70% | 71-80% | >80% |
| Taux de Supplémentation en Fer Acide folique aux femmes enceintes | <20% | 20-39% | 40-59% | 60-70% | 71-80% | >80% |
| Taux de couverture du programme PCIMA : Admissions aux programmes thérapeutiques / nutritionnels | <20% | 20-39% | 40-59% | 60-70% | 71-80% | >80% |
| Nombre de repas par jour par ménage | na | 0 à 1 | 1,1 à 2 | 2,1 à 3 | 3,1 à 4 | >4 |

1 : Proportion d'enfants de 6 à 23 mois recevant des aliments solides, semi-solides et mous (incluant aussi les formules à base de lait pour les enfants non allaités) le nombre de fois minimum ou plus.

(Le pourcentage à considérer est celui des enfants consommant 3 repas et + par jour.)

2 : Proportion d'enfants de 6 à 23 mois ayant consommé des aliments appartenant au moins à 4 groupes alimentaires distincts

3 : Proportion d'enfants de 6 à 23 mois recevant un régime alimentaire minimum acceptable (mis à part le lait maternel)

4 : Proportion de nourrissons de 0 à 5 mois alimentés uniquement au lait maternel

5 : Proportion d'enfants de 20 à 23 mois alimentés au lait maternel

6 : Proportion de femmes en âge de procréer ayant consommé des aliments appartenant au moins à 4 groupes alimentaires distincts

7 : Pourcentage de la population ayant un accès raisonnable à une quantité suffisante d'eau provenant d'une source améliorée, telle qu'un branchement domestique, une borne-fontaine publique, un forage, un puits ou une source protégés ou une collecte des eaux de pluie.

8 : Prévalence de la concentration Hb < 11 g dl chez les enfants et < 12 g dl chez les femmes

Les facteurs contributifs (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) ont un impact direct sur la Consommation alimentaire, l'Évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité. Il faut souligner que les trois derniers résultats peuvent être influencés par d'autres facteurs non alimentaires tels que la santé, l'hygiène, l'eau et assainissement, accès aux services sociaux de base, conflits etc.

Les résultats de la sécurité alimentaire

Les résultats de la sécurité alimentaire (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité) sont généralement comparables, quel que soit le contexte en termes de moyens d'existence, de groupes ethniques, de situation socio-économique... Les tableaux de référence du CH spécifient les indicateurs pour chaque résultat ainsi leurs seuils permettant de les classer par phase de sévérité. Ces seuils ont été établis sur la base de standard international qui permet la comparabilité des analyses effectuées dans les différents pays du CH ainsi qu'avec l'échelle globale de l'IPC.

La Consommation Alimentaire et l'Évolution des Moyens d'existence sont considérés comme les résultats primaires, tandis que l'État Nutritionnel et de la Mortalité sont des résultats de deuxième niveau. Il est important de signaler que, sur ces quatre résultats, seule la consommation alimentaire est propre à la sécurité alimentaire. Les autres éléments (évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité) peuvent être influencés par des facteurs contributifs non alimentaires. Il est de ce fait indispensable que les analystes fassent recours à des preuves des changements observés dans la consommation alimentaire, les moyens d'existence, le statut nutritionnel et la mortalité (tableau 14). Pour le cas spécifique de la situation nutritionnelle, ils doivent soigneusement vérifier si celles-ci sont associées à des causes liées ou non à la sécurité alimentaire et pour le cas spécifique de la mortalité, ils doivent vérifier si celle-ci est liée aux conditions de sécurité alimentaire ou autres comme les traumatismes ou conflits.

Les indicateurs de résultats sont de deux ordres : preuves directes et indirectes sont celles définies dans le tableau 14. Les Preuves directes sont des éléments qui permettent de renseigner de façon précise et directe sur l'état d'un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les Preuves indirectes ne mesurent pas directement les résultats mais fournissent des indications ou servir à inférer des résultats.

Tableau 14 : Résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

| | Résultats | Preuves directes | Preuves indirectes |
|------------------------------|----------------------------------|--|------------------------------|
| Résultats primaires | Consommation Alimentaire | <ul style="list-style-type: none"> • Score de Consommation Alimentaire (SCA) • Score de Diversité Alimentaire des Ménages (HDDS) • Échelle de Faim des Ménages (HHS) • Indice Réduit des Stratégies d'Adaptation (rCSI) • HEA : Déficit de Survie (DS) et Déficit de Protection des Moyens d'Existence (DPME) | Proxy Calorique |
| | Évolution des Moyens d'existence | Stratégies d'adaptation basée sur les Moyens d'Existence (SAME) | |
| Résultats secondaires | État Nutritionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (Poids/Taille – WHZ) • Indice de Masse Corporelle (IMC) | Périmètre Brachial (PB/MUAC) |
| | Mortalité | <ul style="list-style-type: none"> • Taux Brut de Mortalité (TBM) • Taux Mortalité des Moins de 5 ans (TMM5) | |

NB : toute preuve qui ne figure pas dans ce tableau doit être considérée comme étant un facteur contributif

2.2.2 PROTOCOLE 2.2 : RECOURIR À LA TABLE DE RÉFÉRENCE POUR APPRÉCIER LES PREUVES DIRECTES DE LA SAN ET LES FACTEURS CONTRIBUTIFS

Le Cadre Harmonise base sa classification principalement sur les indicateurs de résultat et utilise les facteurs contributifs pour apprécier leurs impacts, négatifs ou positifs sur les résultats.

Tableau 15 : Table de Référence des Preuves directes

| Nom des phases | Phase 1 Aucune/Minimale | Phase 2 Sous pression | Phase 3 Crise | Phase 4 Urgence | Phase 5 Catastrophe/ Famine |
|---|--|--|---|--|---|
| Description Phases | Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires, sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles pour accéder aux aliments et aux revenus. | Les ménages ont une consommation alimentaire minimale mais ne sont pas capables de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles. | Les ménages ont des déficits alimentaires qui se reflètent par des taux de Malnutrition aiguë élevés ou supérieurs à la normale ; OU sont marginalement capables de couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence ou en employant des stratégies d'adaptation de crise. | les ménages ont des larges déficits alimentaires, ce qui résulte en une malnutrition aiguë très élevée ou une mortalité excessive ; OU sont capables de mitiger les larges déficits alimentaires employant des stratégies d'adaptation d'urgence et en liquidant leurs avoirs. | Les ménages ont un extrême manque d'aliments et sont incapables de couvrir autres besoins même en employant des stratégies. Mort et taux de malnutritions extrêmement critiques sont évidents. (Pour la classification en Famine, des taux de malnutrition et de mortalité très élevés sont nécessaires). |
| Objectifs | Action requise pour développer la résilience et réduire les risques de catastrophe. | Action requise pour réduire les risques de catastrophe et protéger les moyens d'existence. | Protéger les moyens d'existence, prévenir. | Sauver les vies et les moyens d'existence. | Prévenir les décès à grande échelle et éviter l'effondrement total des moyens d'existence. |
| Consommation alimentaire | HDDS : >=5 groupes SCA : Consommation acceptable et stable : Pauvre < 5% HHS : nulle Score = 0 rCSI : 0-3 HEA⁹ : DPME = 0% | HDDS : 4 groupes SCA : Consommation acceptable mais en détérioration : Pauvre : 05-10% ou Pauvre + Limite: 15- 30% HHS : faible Score = 1 rCSI : 4-18 HEA : DPME < 80% | HDDS : 3 groupes SCA : Consommation limite : Pauvre 10-20% ou Pauvre + Limite : 30% et plus HHS : modérée Score 2- 3 rCSI : ≥ 19 HEA : DPME≥80% ou DS < 20% | HDDS : 2 groupes SCA : Faible consommation : Pauvre ≥ 20% HHS : grave Score = 4 rCSI : ≥ 19 HEA : DS ≥ 20% et < 50% | HDDS : 0- 1 groupe SCA : Inférieur à consommation faible (ND) HHS : très grave Score = 5- 6 rCSI : ≥ 19 HEA : DS : ≥ 50 % |
| Évolution des moyens d'existence | Au moins 80% des ménages n'ont mis en œuvre aucune stratégie d'adaptation négative | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de stress ou pire et moins de 20% ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de crise ou pire et moins de 20% ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation d'urgence | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation d'urgence | ND |
| État nutritionnel | Malnutrition aiguë globale : < 5% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : <5% | Malnutrition aiguë globale : 5-10% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 5- 9.9% | Malnutrition aiguë globale : 10-15 % Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 10-19.9% | Malnutrition aiguë globale : 15-30% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 20-39.9% | Malnutrition aiguë globale : ≥ 30% Prévalence IMC <18,5 kg/m² : 20-39.9% |
| Mortalité | TBM : <0,5/10000/jour TMM5 : ≤1/10,000/jour | TBM : <0,5/10000/jour TMM5 : ≤1/10,000/jour | TBM : 0,5-1/10000/jour TMM5 : 1-2/10 000/jour | TBM : 1-2/10 000/jour OU 2 × la référence TMM5 : 2- 4/10 000/jour | TBM : > 2/10 000/jour TMM5 : > 4/10 000/jour |

Le signe ND indique que pour certains indicateurs dans le tableau de référence il est difficile de déterminer un seuil pertinent.

Tableau 16 : Table de Référence des Preuves directes

| Résultats | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
|---------------------------------|--|---|---|---|-------------------------------|
| Consommation alimentaire | Proxy calorique : ≥ 2400 kcal par personne et par jour | Proxy calorique : Entre 2100 à 2400 kcal par personne et par jour | Proxy calorique : 1680 à 2100 kcal par personne et par jour | Proxy calorique* : < à 1680 kcal par personne et par jour | Proxys caloriques : NA |
| Etat Nutritionnel | PB/MUAC : < 5% | | | | |
| | | PB/MUAC : 5%-9,9% | | | |
| | | | PB/MUAC : 10%-14,9% | | |
| | | | | PB/MUAC : >15% | |

*Proxy < 1000kcal ne sont pas utilisables pour la classification d'une zone

Encadré 6 : Indication sur l'utilisation des données HEA et nutrition

Utilisation données HEA

- **Phase 1 – Aucune/Minimale :** DPME=0% ou existence d'un DPME chez moins de 20% de la population totale de l'unité administrative analysée en considérant la population de l'ensemble des zones de moyens d'existence.
- **Phase 2 – Sous-pression :** au moins 20% de la population de l'unité administrative analysée avec un DPME < 80%
- **Phase 3 – Crise :** au moins 20% de la population totale de l'unité administrative analysée ont un DPME ≥ 80% ou un DS < 20%.

En ce qui concerne les résultats issus de l'analyse de l'économie des ménages (DS, DPME, annexe 1) fournit indications sur comment ils doivent être utilisés.

Priorité dans l'utilisation des indicateurs sur la nutrition :

- **Premier ordre de priorité :** MAG au P/T chez les enfants de 6-59 mois et l'IMC chez les femmes sont disponibles, il faut considérer la MAG au P/T pour le phasage du résultat statut nutritionnel.
- **Second ordre de priorité :** en présence l'IMC chez les femmes et du PB/MUAC chez les enfants de 6-59 mois (même si ces données proviennent de sources différentes), il faut faire la convergence des deux indicateurs pour le phasage du résultat nutrition

2.2.3 PROTOCOLE 2.3 : RESPECTER LES PARAMÈTRES DE L'ANALYSE

Les analystes du CH doivent suivre les paramètres d'analyse suivants :

- Définition de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe
- Informer l'action avec des objectifs stratégiques de court terme
- 5 phases de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe
- Règle de 20%
- Convergence des preuves
- Unités d'analyse
- Période de validité des analyses
- Classification de la situation courante et projetée
- Identification des zones sous assistance alimentaire humanitaire
- Identification des facteurs déterminants

Définition de l'insécurité alimentaire aigüe : Insécurité alimentaire constatée dans une zone donnée à un moment donné et d'une sévérité menaçant des vies ou des moyens d'existence, ou les deux quelles que soient les causes, le contexte ou la durée

Définition de la malnutrition aigüe : La malnutrition aigüe globale telle qu'exprimée par la maigreur des individus et/ou la présence d'œdème

Informez l'action avec des objectifs d'interventions à court termes : Court terme pour prévenir ou atténuer les effets de la sévérité de crises alimentaires et/ou nutritionnelle pouvant conduire à la détérioration des moyens d'existence et des pertes en vies humaines.

Classification de la sévérité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe en cinq phases : le CH adopte la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en cinq phases basées sur les résultats et indicateurs de référence. Il s'agit de la phase Aucune/Minimale (CH phase 1), Sous pression (CH phase 2), Crise (CH phase 3), Urgence (CH phase 4) et Catastrophe/Famine (CH phase 5).

Convergence des preuves : la convergence des preuves est le principe de base du processus de l'analyse. Au cours de l'analyse, les analystes doivent argumenter leur décision en utilisant les preuves directes et indirectes et en appréciant les impacts des facteurs contributifs sur les différents résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La convergence des preuves consiste à utiliser le tableau de référence pour mener une analyse approfondie et critique des preuves dans leur contexte, leur validité et leur temporalité, afin d'en dégager de façon consensuelle la phase de sévérité de chaque résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une zone (encadré 8). L'analyse des preuves qui se fait dans un processus participatif et inclusif doit aboutir à un consensus basé sur des avis techniques bien documentés.

Encadré 7 : Exemple du résultat CA

Il est important de rappeler que les indicateurs du résultat CA renseignent sur les conditions d'accès aux aliments, le comportement alimentaire (expérience) et les capacités probables à satisfaire les besoins alimentaires des ménages à un temps bien déterminé. La compréhension de la signification des indicateurs est importante pour bien construire la convergence.

Lors des analyses, plusieurs cas de figures peuvent se présenter et qui rendront la construction du consensus de classification du résultat souvent difficile et complexe.

1. Cas où la majorité tous les indicateurs convergent sur une phase, la classification du résultat est celle de la phase de convergence ;
2. Cas où la majorité des indicateurs convergent sur une phase, la conclusion devrait être tirée en faveur de la phase de convergence. Cela ne veut pas dire d'écarter les indicateurs divergents et ne pas en tenir compte dans l'analyse. Il y a nécessité de contextualiser sur la base des éléments de facteurs contributifs.
3. Cas où il y a une grande divergence des phases des indicateurs, les analystes doivent exploiter les conclusions formulées sur les impacts des facteurs contributifs sur le résultat. La contextualisation des données est nécessaire par les analystes pour bien expliquer le choix de la classification du résultat analysé. Les éléments de contextualisation doivent être reflétés dans la conclusion formulée sur le résultat.

Pour la classification des zones, les analystes doivent faire valoir tous les résultats (Consommation Alimentaire, Évolution des Moyens d'Existence, Statut Nutritionnel et Mortalité) ainsi que les impacts identifiés des facteurs déterminants (dangers et vulnérabilité) et limitants (les quatre dimensions de la sécurité alimentaire). La classification se fera en respectant la règle de 20 % et en utilisant le tableau de référence qui est primordiale pour classer une zone.

Règle du 20% : Une zone est classifiée dans une phase spécifique quand au moins 20% de sa population se trouve dans cette phase ou une phase plus sévère.

Unité(s) d'analyse : l'unité d'analyse est déterminée en fonction du niveau de la représentativité des données disponibles et le besoin de lier l'information et les niveaux de prise de décisions. L'unité d'analyse peut être une zone ou unité administrative. Même si le troisième niveau administratif reste l'idéal, ceci n'exclut pas que l'analyse puisse être conduite à des échelles géographiques plus décentralisées en fonction de la disponibilité des preuves ou même à l'échelle des groupes de ménages. Ci-dessous les unités d'analyse retenues par le CH peuvent être :

- Premier niveau administratif correspondant au contour du pays, niveau 0 (N0),
- Deuxième niveau administratif correspond au niveau 1 (N1),
- Troisième niveau administratif correspond au niveau 2 (N2),
- Quatrième niveau administratif correspond au niveau 3 (N3).
- Groupe de ménages

Aussi, en fonction de la situation des données disponibles dépendantes par exemple des plans de sondage ou de bases statistiques fiables, certains pays procèdent à des agrégations des unités administratives. Dans de tels cas de figure, le consensus détermine le niveau la zone à analyser en cohérence avec la description précédente. Dans l'idéal, plus la zone est de niveau administratif le plus bas, mieux les analystes sont à mesure de fournir des informations détaillées aidant à des meilleures prises de décision.

Période de l'analyse, Courante et Projetée : En vue d'une alerte rapide, l'analyse de la situation projetée décrit le scénario le plus **Probable** à un moment futur déterminé. La période projetée peut varier en fonction de la situation, du contexte et des besoins des décideurs. Elle peut aller d'un mois à plusieurs mois. Pour les deux principaux cycles annuels du CH, il a été convenu de considérer la période de soudure (juin à août).

Une zone ayant une projection peut être mise à jour sur la base des facteurs contributifs les plus récents au cas où il n'existe pas de résultats permettant l'analyse de la situation courante. Exemple : une zone analysée en octobre de l'année n avec une projection en soudure de l'année n+1, pour laquelle il n'existe pas d'preuves sur les résultats en mars de l'année n+1, la mise à jour de la projection peut être réalisée en se basant sur les preuves récentes des facteurs contributifs.

ETAPE 1 : INVENTAIRES DES PREUVES ET ATTRIBUTION DES SCORES DE FIABILITE

Encadré 8 : Tableaux d'inventaire des preuves

- Tableau 1-A Relevé des sources
- Tableau 1-B Analyse du Contexte
- Tableau 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs et attribution de score de fiabilité
- Tableau 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité

Cette étape comporte quatre sous-étapes toute ayant un protocole spécifique aidant à l'accomplir conformément aux indications détaillées qui seront fournies dans cette partie. L'inventaire s'effectue suivant les sous étapes ci-après :

- Sous-étape 1-A Relevé des sources des preuves
- Sous-étape 1-B Analyse du contexte
- Sous-étape 1-C Inventaire des preuves sur les facteurs et attribution de score de fiabilité
- Sous-étape 1-D Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité.
- **Sous-étape 1-A : Relevé des sources de preuves**

Cette sous-étape consiste à la collecte de toutes les preuves nécessaires à l'analyse du CH qu'elles soient des preuves directes, indirectes comme les facteurs de causalité et limitants. Ces preuves sont fournies par l'ensemble des structures étatiques ou non étatiques, pourvoyeuses de données et gérées au niveau du SAP, coordonnateur de la CNA.

L'inventaire des sources de preuves est un processus essentiel dans le déroulement du CH. Chaque organisation possédant des informations utiles à l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens d'existence et à la nutrition doit les fournir à la CNA du CH. Plus ces données sont disponibles et mieux elles sont inventoriées. Cette sous-étape est réalisée en collectant toutes les preuves disponibles du pays pour procéder comme indiqué ci-dessous au remplissage des tableaux 1-A.

La collecte des preuves et le remplissage des tableaux (1.A, 1.B, 1.C, 1.D) doivent être accomplis bien avant la tenue de l’atelier d’analyse. Le service coordonnateur de la CNA, en collaboration avec tous les acteurs, est chargé de ces tâches à travers la mise en place d’un groupe restreint multi-acteurs. Les preuves doivent provenir des services techniques de l’Etat, des organismes des Nations Unies (ONU), des ONG, des instituts de recherche etc. Le tableau d’inventaire des sources preuves est mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les données des différents partenaires sont validées et disponibles. Cela permet de réduire la charge de travail juste avant et durant l’atelier.

Sous-étape 1-B : Analyse du contexte

Le remplissage du tableau 1.B est la deuxième tâche de l’inventaire des preuves. Il permet aux analystes de bien situer le contexte courant qui caractérise la zone analysée. Il est rempli étape par étape en précisant d’abord le pays, les différents niveaux administratifs auxquels se rattachent l’unité analysée, la période du cycle d’analyse. Dans la deuxième partie du tableau 1-B, il est demandé aux analystes de fournir une brève description des caractéristiques écologiques et socio-économiques de l’unité d’analyse. Il faut ensuite indiquer s’il s’agit d’une zone accessible, d’accès limité ou inaccessible. Si une assistance alimentaire humanitaire a été délivrée dans les trois derniers mois ou est en cours dans la zone cela doit également être précisée. Ensuite, ajouter la population actuelle (estimée en fin avril de l’année de consommation alimentaire (Octobre de l’année à septembre de l’année n+1) de l’unité administrative niveau 2. Enfin, sur la base des données d’archive (anciens résultats du CH de l’unité concernée), il faut préciser la classification attribuée à cette zone au cours des trois (3) derniers cycles du CH de la même période.

Tableau 1-B : Analyse du contexte de la zone

| ETAPE 1, TABLEAU 1-B – Analyse du Contexte de la Zone | | Période d’analyse : | | Courante | | Projetée | | |
|---|----------------------------|--|--|---|----------|------------------------------------|-------|---|
| 1er Niveau administratif | | | | Caractéristique générale de la zone | | | | |
| 2e Niveau administratif | | Population totale | | Accessible | | Principaux chocs affectant la zone | | |
| 3e Niveau administratif | | | | Accessibilité limitée/partielle | | | | |
| Date du cycle | | | | Non accessible | | | | |
| | | | | Action humanitaire | | | | |
| Rappel de la classification CH de la zone | | 3 derniers Cycles de la même période | | mois n-1 | mois n-2 | mois n-3 | | |
| | | Situation courante (mois) | | Phase de la zone | | | | |
| | | Situation projetée | | Phase de la zone | | | | |
| Facteurs | Zones de Moyen d’existence | Description générale de la situation de référence de la zone - Éléments caractéristiques habituels | Brève description de la situation conjoncturelle de la période d’analyse | Répartition des catégories de ménages de la zone en % | | | | Observations |
| | | | | Très pauvres | Pauvres | Moyens | Natis | |
| Caractérisation du contexte conjoncturel de la zone | ZM1 | Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité d’analyse | Faire ressortir les éventuels chocs inhabituels pouvant affecter les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle courante | % | % | % | % | Donner en cas de besoins d’autre détail sur la zone |
| | ZM2 | Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité | idem | % | % | % | % | idem |
| | ZM3 | Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité | idem | % | % | % | % | idem |
| | ZM4 | Brève description de la zone de moyen d’existence de l’unité | idem | % | % | % | % | idem |
| | sans ZME | Brève description de l’unité d’analyse en cas d’absence de coupage par zone de moyens d’existence | idem | % | % | % | % | idem |

Les principaux chocs ayant affectés la zone de manière significative sont listés. Si la zone possède une description des zones de moyens d’existence, chaque zone doit être succinctement décrite comme indiquez dans le tableau 1-B. En cas d’absence de zonage de moyens d’existence, il est demandé de décrire globalement les caractéristiques écologiques et socio-économiques générales de l’unité administrative analysée.

Sous-étape 1-C et 1-D - Inventaire des preuves

Il faut retenir que l’on doit compter autant de tableaux d’inventaire (1-A, 1-B, 1-C, 1-D)) des preuves que de zones analysées. **Par exemple** : si l’analyse porte sur n départements, il faudra autant de fichiers regroupant chacun les 4 différents tableaux d’inventaire des preuves remplis avec les données

Encadré 10 : Orientation pour l'inventaire des preuves sur les facteurs contributifs

En se basant sur les données disponibles de tous les facteurs contributifs ainsi que des indicateurs de résultats, remplir le tableau en classant ces données par élément du cadre analytique du Cadre Harmonisé au 3^{ème} niveau administratif si possible ou au niveau administratif retenu en fonction de la disponibilité des données. La liste de données doit être aussi exhaustive que possible. Cependant, certaines preuves des facteurs contributifs peuvent être qualitatives ou de source non scientifiques (média, discussions...).

spécifiques à chaque entité. Toutefois, certaines preuves peuvent être identiques dans plusieurs entités analysées lorsqu'elles sont représentatives à un niveau supérieur à celui de l'analyse (zone de moyens d'existence, commune, département, région, pays).

Inventaire des preuves sur les facteurs contributifs et attribution de score de fiabilité

Le remplissage du tableau 1-C d'inventaire des preuves des facteurs contributifs consiste à suivre les instructions qui sont mentionnées dans la partie vernissée à l'entête du tableau comme suit :

1. Dans la première section du tableau, insérer le nom de la région d'analyse, le nom de l'unité administrative niveau 2 et la période analysée.
2. Préciser la date du cycle d'analyse ;
3. Ensuite, précisez pour chaque preuve :
 - Colonne 2 : Porter le numéro de référence de la preuve; Numérotation séquentielle à attribuer à chaque preuve à l'étape 1.A. les informations pour les colonnes (sources, date de la collecte, date de publication et niveau de représentativité et temporalité) vont s'afficher automatiquement.
 - Colonne 7 : Préciser la preuve inventoriée (Exemple inondation touchant 20 000 ménages avec pertes totale des productions, des animaux et des habitations dans l'ensemble du département) ;
 - Colonne 8 : Identifier et noter le niveau administratif pour lequel la preuve est disponible : premier niveau administratif = 0, 2^{ème} niveau = 1 ou 3^{ème} niveau = 2. (Exemple, Les prix au marché provincial ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière et de 60% par rapport à la moyenne quinquennale (N = 2) ;
 - La colonne 9 : préciser la validité des preuves (V1, V2, V3) ;
 - Colonne 10 : indiquer la temporalité de chacune des preuves (T1, T2, T3);
 - Colonne 11 : Score de fiabilité : Il s'agira d'affecter un score de fiabilité à la preuve. Ce score est déterminé en fonction des critères définis à l'encadré 11 (Validité et temporalité)
 - Enfin identifier de manière consensuelle le score de fiabilité de la preuve inventoriée en se référant aux critères établis dans le tableau 18.

Encadré 11 : Indication sur l'attribution des scores de fiabilité des preuves

Tableau 18 : Score de fiabilité des preuves

| T \ V | T3 | T2 | T1 |
|-------|----|----|----|
| V3 | F3 | F2 | F1 |
| V2 | F2 | F2 | F1 |
| V1 | F1 | F1 | FO |
| V-nu | FO | FO | FO |

T = temporalité V = validité F = fiabilité

La fiabilité des preuves est à quatre échelles qui sont déterminées en fonction de la qualité et la temporalité des évidences disponibles pendant l'analyse. Les différents niveaux de fiabilité des preuves sont : F0, F1, F2 et F3.

La détermination de la fiabilité des preuves sur la nutrition doit obéir aux indications fournies sur la qualité des données issues des différentes méthodes de collecte de données (SMART, sites sentinelles, enquêtes rapides, screening...). Le tableau 18 donne les orientations nécessaires pour construire le consensus sur le score de fiabilité des preuves.

Validité des preuves

- **V3 validité élevée** : preuves issues d'enquêtes statistiquement représentatives utilisant une méthodologie rigoureuse et scientifiquement admise dont les résultats ont été validés de manière consensuelle. Pour les enquêtes nutritionnelles, il s'agit de celles ayant un score de plausibilité excellent ou bon
- **V2 validité moyenne** : preuves issues de données réanalysées, de séries historiques de données d'enquêtes, de données provisoires non validées basées sur des méthodologies acceptables respectant les exigences statistiques minimales. Pour les enquêtes nutritionnelles, il s'agit de celles ayant un score de plausibilité acceptable
- **V1 validité faible** : preuves issues de sources utilisant des méthodologies discutables ou ne respectant pas les normes d'échantillonnage représentatifs à l'échelle des unités d'analyse. Pour les enquêtes nutritionnelles, il s'agit de celles ayant un score de plausibilité problématique
- **V-nu** : preuves issues de méthodologies non confirmées, de sources douteuses ou non spécifiées.

Score de fiabilité des preuves

- **F 3** : fiabilité élevée, données utilisables pour apprécier les résultats et les facteurs contributifs
- **F 2** : fiabilité moyenne, données utilisables pour apprécier les résultats et les facteurs contributifs
- **F 1** : fiabilité faible, données utilisables pour apprécier seulement les facteurs contributifs
- **F 0** : non fiable, données **utilisables seulement dans les conditions** définies dans les protocoles spéciaux

NB : Pour procéder au remplissage du tableau d'inventaire des preuves, l'analyste doit se munir de toutes les données ou preuves disponibles collectées et du tableau de référence des critères de fiabilité. En effet, cette table l'aidera à disposer les données en fonction de la nature des indicateurs de résultats ou des facteurs contributifs considérés

Tableau 1-C : Inventaire des preuves des Facteurs contributifs et attribution de score de fiabilité

| ETAPE 1, TABLEAU 1-C – INVENTAIRE DES PREUVES des Facteurs Contributifs | | | | | | | | | | |
|---|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|---|--------------------------------|--|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------|--|
| 1er Niveau administratif 0 | | | | | | | | | | |
| 2e Niveau administratif 0 | | | | | | | | | | |
| 3e Niveau administratif 0 | | | | | | | | | | |
| Date du cycle ##### | | | | | | | | | | |
| Inventaire des preuves disponibles sur les Facteurs contributifs | | | | | | | | | | |
| Facteurs | Reporter le numéro de référence | Source | Date de collecte de données | Brève description de la méthodologie | Date de publication ou partage | Libellé de la Preuve | Niveau de représentativité (N0, 1,2) | Validité (V1, V2, V3) | Temporalité (T1, T2, T3) | Score de Fiabilité |
| Danger et Vulnérabilité | 1 | SAPARAM-FSD-NEWS-NET | sept-18 | 500 ménages enquêtés dans 10 zones de développement | sept-18 | Pourcentages des ménages affectés par les inondations en août-septembre 2018 | | | | Se référer aux instructions de la section sur l'attribution de score et à l'annexe 1 pour plus de détails sur la base de données |
| | 1 | SAPARAM-FSD-NEWS-NET | | | | | | V-nu | T1 | F0 |
| Disponibilité | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Accessibilité | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Utilisation y compris l'accès | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Stabilité | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Inventaire des preuves sur les résultats et attribution de score de fiabilité

L’inventaire des preuves des résultats de la SAN se déroule dans un premier temps de la même manière que pour les facteurs contributifs en ce qui concerne l’entête du tableau et les six premières colonnes. Le Tableau 1-D aide les analystes à réaliser l’inventaire en suivant les indications données.

| | Résultat de la SAN | Preuves directes ¹⁰ | Preuves indirectes ¹¹ |
|---------------------|----------------------------------|--|--|
| Résultats primaires | Consommation alimentaire | SDAM | |
| | | SCA | Proxy calorique intégré ; (céréales, tubercules, légumineuses, productions animales et halieutiques) |
| | | EFM | |
| | | IrSA | |
| | HEA : DPME et DS | | |
| | Évolution des moyens d'existence | Indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (ISAME) | |
| | Mortalité | MAG | MUAC |
| | | IMC | |
| | Mortalité | TBM | |
| | | TMM5 | |

10 Preuves directes sont des éléments qui permettent de renseigner de façon précise et directe sur l'état d'un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce sont les indicateurs du tableau de référence pour les 4 résultats de sécurité alimentaire du tableau 15.

11 Preuves indirectes sont des éléments permettant d'approcher le niveau des preuves directes de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles ne mesurent pas directement mais fournissent des preuves « indicatives » de ces résultats et peuvent servir à inférer des résultats (tableau 16).

Encadré 12 : Hiérarchisation dans l'utilisation des données nutritionnelles

- **Les enquêtes nutritionnelles SMART** : les enquêtes SMART sont rapides, simples et standardisées. Elles utilisent les meilleures pratiques de collecte des données anthropométriques chez les enfants et femmes. Les enquêtes SMART fournissent les estimations de la malnutrition avec un niveau de fiabilité élevé et comparable au niveau international. Les enquêtes SMART sont validées à travers un processus national et régional qui permet la comparaison à travers les régions et les pays.
- **Les enquêtes smart parcellaires doivent être utilisées uniquement pour les zones couvertes par celles-ci et seulement si elles ont été validées par le pays et ses partenaires.**
- **Autres enquêtes (ENSAN, EFSAN, EBSAN, AGVSAN, MICS, EDS, enquêtes démographiques ou de Sécurité Alimentaire incluant des indicateurs nutritionnels utiles à l'analyse du CH).** Les résultats de ces enquêtes doivent être validés par les services techniques de nutrition ou le groupe de travail de nutrition existant dans la plupart des pays.
- **Les sites sentinelles peuvent fournir les données en termes de MUAC/Périmètre Brachial (PB) ou en termes de P/T.** Les données issues de sites sentinelles doivent faire l'objet de contrôle de qualité (préférence digital, Ecart Type, distribution âge et sexe ratio) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse. En général dans les sites sentinelles c'est le PB qui est collecté lors de ces enquêtes. Les critères d'acceptabilité des données de site sentinelle pour le CH sont décrits plus en détail dans l'annexe 3.

La dernière colonne (Score de fiabilité) doit être complétée en se référant aux indications établies sur la fiabilité des preuves particulièrement pour ce qui concerne les résultats primaires (Consommation alimentaire et évolution des moyens d'existence). Pour les résultats secondaires (statut nutritionnel et mortalité) des indications supplémentaires sont fournies dans la figure 9 (saisonnalité des données de nutrition), la figure 10 (diagramme décisionnel) et le tableau 18 (score de fiabilité des données de nutrition et de mortalité). Compte tenu de la particulière et de la complexité qui entoure l'utilisation des données sur la nutrition, le présent manuel fournit plus d'orientation aux analystes pour une meilleure compréhension du processus d'analyse de ce type de données.

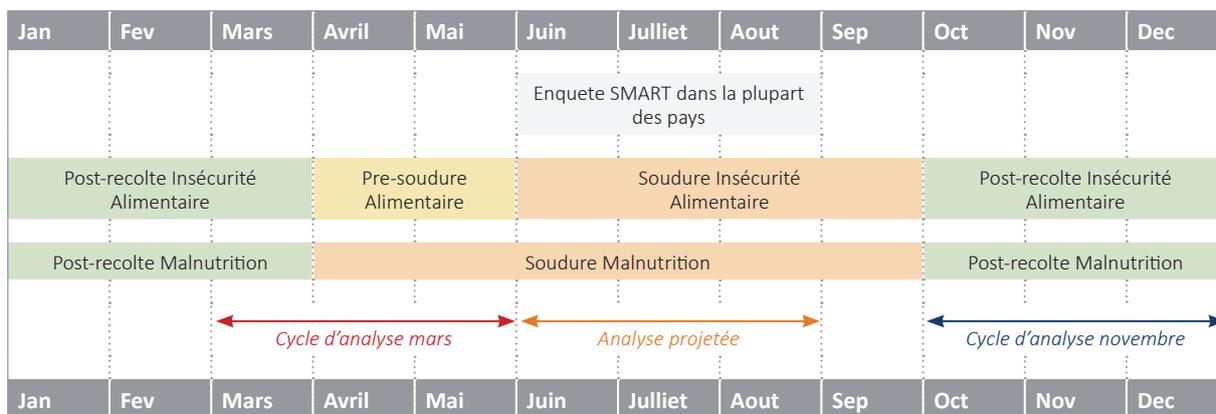
Les preuves sur la nutrition doivent en particulier respecter les critères de qualité définis (encadré 12). Ces critères répondent aux exigences statistiques et méthodologiques pour garantir la qualité des données fournies par les différents systèmes de collecte. Pour aligner la production des informations

sur la nutrition en cohérence avec les normes du CH, un plan de renforcement des compétences techniques des cadres nationaux et régionaux sera mis en œuvre progressivement de manière à généraliser le respect de la qualité des données générées dans les pays.

Temporalité et saisonnalité des données nutritionnelles :

La saisonnalité de la malnutrition comprend deux saisons – soudure et post-récolte. Considérant que la période de soudure nutritionnelle s’étale d’avril à septembre dans la majorité des pays du Sahel, elle ne correspond pas entièrement aux trois saisons de l’insécurité alimentaire (Soudure de Juin-Sept ; Récolte/ Post-récolte d’Octobre à Mars et Pré-soudure d’Avril à Mai).

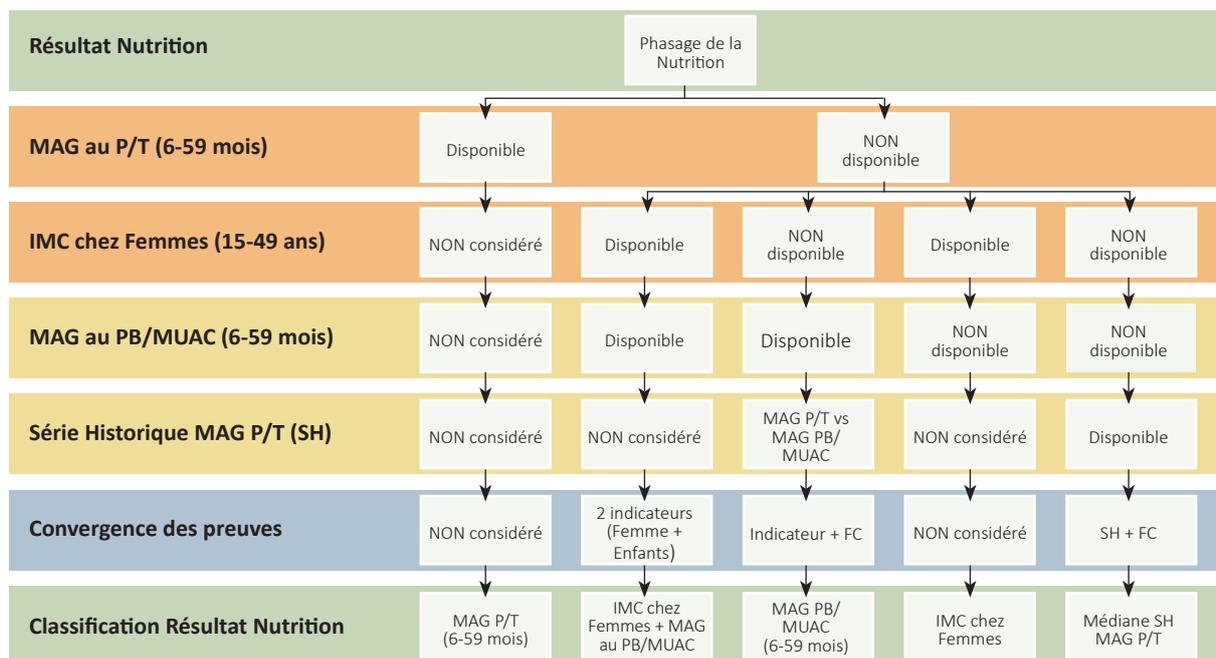
Figure 10 : Saisonnalité des données sur la nutrition



NB (ci-dessus): Les enquêtes réalisées entre Avril et Septembre fournissent des données représentatives de la période dite de « soudure » tandis que les enquêtes réalisées entre Octobre et Mars fournissent des données représentatives de la période dite « récolte et post-récolte »

L’arbre décisionnel ci-dessous doit être utilisé pour guider les analystes à accomplir le choix de la décision à prendre en fonction des sources des données et de leur temporalité

Figure 11 : Diagramme décisionnel sur la validité des preuves directes et indirectes sur la nutrition



ETAPE 2 : ANALYSE DES PREUVES

• Analyse de la situation courante

2.2.5 PROTOCOLE 2.5 : DOCUMENTER SYSTÉMATIQUEMENT ET RENDRE DISPONIBLE LES PREUVES

Encadré 14 : Tableaux d'analyse

- Tableau 2-A analyse des preuves des preuves sur les facteurs contributifs
- Tableau 2-B Analyse des preuves sur les résultats

La seconde étape de l'analyse CH a pour but d'examiner toutes les données répertoriées dans l'inventaire des preuves (Etape 1 ; Tableau 1-C et 1-D). Les analystes décident ensemble des données les plus pertinentes pour l'analyse. Elle comporte deux sous-étapes :

- Sous-étape 2.A. Analyse des preuves sur les facteurs contributifs
- Sous-étape 2.B. Analyse des preuves sur les résultats.

Comme pour la première étape, deux tableaux sont utilisés pour aider l'analyse des preuves. Les tableaux 2-A et 2-B (Analyse des preuves) sont renseignés comme les tableaux 1-C et 1-D (Inventaire des preuves). Le processus d'analyse des facteurs contributifs (facteurs déterminants et limitants) et des résultats est séparé pour éviter la confusion pendant l'analyse.

Analyse des FACTEURS CONTRIBUTIFS (déterminants et limitants) pour la situation courante

L'analyse se déroule suivant un ordre logique en commençant par l'inventaire des preuves clés, le rappel du niveau de représentativité de chaque preuve et du score de fiabilité (déjà accompli à l'étape 1), la construction de la conclusion pour chaque élément, la détermination des impacts et de la phase pour chacun des quatre résultats de la SAN.

Le relevé des preuves clés pour les facteurs contributifs consiste à parcourir les preuves listées à l'étape 1 du CH et à reporter celles ayant un score de fiabilité requis (F1, F2, F3) pour l'analyse à l'étape 2. Le niveau administratif (N) est aussi reporté pour chaque preuve (N0, N1, N2, N3). Les preuves présentées, sous forme de tableaux, de graphiques, de diagrammes, de cartes, sont exploitées de manière à n'inscrire que la synthèse de l'information qu'elles traduisent. Le processus d'analyse intègre l'assistance alimentaire humanitaire (AAH) délivrée ou en cours lorsque ces informations sont disponibles.

Seules les preuves de niveau de fiabilité au moins de F1 sont retenues lors de la construction de la convergence des preuves. Les facteurs contributifs sont analysés selon leurs impacts positifs ou négatifs sur chacun des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les tableaux (2-A, 2-B) aident à documenter le processus d'analyse suivant un ordre logique...

Encadré 15 : Facteurs déterminants et limitants

Facteurs déterminants

- Dangers et vulnérabilité

Facteurs limitants

- Disponibilité alimentaire
- Accès aux aliments
- Utilisation
- Stabilité

Détermination des impacts des facteurs contributifs sur les résultats

La conclusion rédigée par les analystes doit permettre de qualifier l'impact possible que les éléments des facteurs contributifs peuvent avoir sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à savoir la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité. L'élément de facteur contributif analysé peut avoir un impact pertinent sur un ou plusieurs résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet impact est d'abord apprécié par sa nature qui peut être positif (+) ou négatif (-), puis par sa sévérité qui peut être Légère (L), Moyenne (M) ou Forte (F). **Par exemple**, les analystes peuvent estimer qu'une hausse des prix de 50 % des denrées alimentaires de base par rapport à la moyenne des 5 dernières années aura un impact **négatif** et **fort** sur la consommation alimentaire. Les analystes écriront donc en face du résultat consommation alimentaire **(dans ce cas la case NEGATIF FORT est cochée)**. Des niveaux de sévérité sont proposés pour certains facteurs contributifs dans le tableau de référence des facteurs contributifs (tableau 2-A). Un même élément de facteur contributif peut avoir des impacts de nature et de sévérité différents sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Tableau 2-A : Analyse des preuves de facteurs contributifs

| ETAPE 2, TABLEAU 2 - A – ANALYSE DES PREUVES de | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------|----------|------------------------------|---|--------------------------|-------|------|----------|-------|------|
| 1er Niveau administratif | | | | | | | | | | | | | | |
| 2e Niveau administratif | | | | | | | | | | | | | | |
| 3e Niveau administratif | | | | | | | | | | | | | | |
| Date du cycle | | | | | | | | | | | | | | |
| Conclusions sur les facteurs CONTRIBUTIFS de la sécurité alimentaire et nutritionnelle | | | | | | | | | | | | | | |
| Facteurs | Élément d'analyse | Situation courante : | | | | | | Situation projetée : | | | | | | |
| | | Evidences fiables (F2 ou F3) | | | | | | Hypothèses sur l'évolution probable des évidences | | | | | | |
| Danger et Vulnérabilité | Danger | | | | | | | | | | | | | |
| | Vulnérabilité | | | | | | | | | | | | | |
| | Conclusion | | | | | | | | | | | | | |
| | Appréciation des impacts | | Négatifs | | | Positifs | | | Négatifs | | | Positifs | | |
| | | | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort |
| CA | | | | | | | | | | | | | | |
| EMÉ Nut Mort | | | | | | | | | | | | | | |
| Considérez les impacts des éléments de Danger et Vulnérabilité, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse | | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | | | | |
| Disponibilité | Conclusion | | | | | | | | | | | | | |
| | Appréciation des impacts | | Négatifs | | | Positifs | | | Négatifs | | | Positifs | | |
| | | | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort |
| | | CA | | | | | | | | | | | | |
| | | EMÉ Nut Mort | | | | | | | | | | | | |
| Considérez les impacts des éléments de Disponibilité, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse | | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | | | | |
| Accessibilité | Conclusion | | | | | | | | | | | | | |
| | Appréciation des impacts | | Négatifs | | | Positifs | | | Négatifs | | | Positifs | | |
| | | | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort |
| | | CA | | | | | | | | | | | | |
| | | EMÉ Nut Mort | | | | | | | | | | | | |
| Considérez les impacts des éléments d'Accès, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse | | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | | | | |
| Utilisation y compris l'accès à l'eau potable | Conclusion | | | | | | | | | | | | | |
| | Appréciation des impacts | | Négatifs | | | Positifs | | | Négatifs | | | Positifs | | |
| | | | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort |
| | | CA | | | | | | | | | | | | |
| | | EMÉ Nut Mort | | | | | | | | | | | | |
| Considérez les impacts des éléments sur l'Utilisation, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse | | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | | | | |
| Stabilité | Conclusion | | | | | | | | | | | | | |
| | Appréciation des impacts | | Négatifs | | | Positifs | | | Négatifs | | | Positifs | | |
| | | | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort | Léger | Moyen | Fort |
| | | CA | | | | | | | | | | | | |
| | | EMÉ Nut Mort | | | | | | | | | | | | |
| Considérez les impacts des éléments de Stabilité, comment la situation alimentaire et nutritionnelle de la zone pourrait être appréciée comparée aux conditions habituelles pour la période d'analyse | | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | Plus mauvaise que d'habitude | Similaire à l'habitude | Meilleure que l'habitude | | | | | |

Encadré 16 : Aperçu sur les résultats de la SAN

Consommation alimentaire : elle est appréciée à travers une série de 5 preuves directes et/ou une preuve indirecte. Les preuves directes renseignent sur le niveau de consommation alimentaire en quantité et en qualité au niveau des ménages de la zone analysée ainsi que les stratégies qu'ils utilisent pour combler le gap de consommation alimentaire.

Évolution des moyens d'existence : traduisent toutes les stratégies d'adaptations développées par les ménages dans l'objectif de satisfaire leur besoin alimentaire en quantité et en qualité. Il s'agit en particulier des stratégies d'adaptation portant sur le comportement des ménages face à leurs capitaux de base.

Statut nutritionnel : traduit l'état d'émaciation et/ou la présence des œdèmes chez les enfants de 6 à 59 mois et les femmes en âge de procréation de 15 à 49 ans. Les preuves de ce résultat renseignent sur la situation globale au niveau de la zone.

Mortalité : traduit le nombre de décès dans la population entière et chez les enfants de moins de 5 ans au niveau de la zone.

Analyse des RESULTATS de la SAN pour la situation courante

Les analystes doivent tout d'abord, exploiter les données répertoriées dans le tableau 1-D (Inventaire des preuves - résultats) - et décident de manière objective quelles sont les preuves les plus pertinentes pour l'analyse courante (**F2, F3**). Cela veut dire que toutes les données de niveau F0 et F1 sont écartées dans la construction de la convergence des preuves. Pour ce faire, les analystes prennent en considération l'objectif de l'analyse qui est de proposer une classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour une zone géographique analysée et une période donnée. Le processus est conduit pour chacun des résultats de la SAN pour lesquels les données ont été rapportées dans l'étape 1.

Pour chacun des résultats de la SAN, le relevé des preuves clés porte sur les indicateurs de résultats (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité). **Un résultat de la SAN est classifié seulement en présence d'au moins une preuve directe ou indirecte relative à ce résultat.** Ainsi, pour chaque indicateur inventorié, les analystes procèdent à :

- relever le libellé de la preuve, en général le sigle est suffisant. Par exemple pour le Score de Consommation Alimentaire, les analystes peuvent écrire tout simplement : **SCA** ;
- préciser le niveau de représentativité de la preuve (N0, N1, N2, N3).
- Préciser le score de fiabilité de la preuve (F2, F3)

Détermination de la phase des preuves de résultats de la SAN

Les analystes utilisent la table de référence (tableau 15) des preuves directes pour déterminer la phase des preuves de résultats de la SAN et en se basant sur la règle de 20%. Cette règle n'est pas applicable aux preuves indirectes (tableau 16).

Pour faciliter le processus, des indications particulières sont données pour aider les analystes à construire le consensus technique afin bien exploiter la table de référence.

Il s'agit par exemple de la détermination de la phase du SCA, où il faut privilégier le SCA pauvre, tout en vérifiant la somme des **SCA pauvre et limite** pour procéder à sa classification (encadré 17).

Après la classification des différentes preuves de résultats, les analyses construisent une conclusion consensuelle bâtie sur les preuves analysées. La conclusion doit traduire au maximum de réalisme possible la situation du résultat de la SAN pour la zone étudiée.

Encadré 17 : Exemple de classification du Score de Consommation Alimentaire (SCA)

- SCA Pauvre < 5%, le SCA est en phase minimale (phase 1)
- Si SCA Pauvre 5 – 10 %, le SCA est en phase 2 (Sous-pression); les analystes ne font pas recours à la somme de pauvre + limite
- SCA reste en phase 2 (Sous-pression) au cas où Pauvre est supérieur ou égal à 10, mais si la somme de Pauvre + limite ne dépasse pas 30 % ;
- SCA est en phase 3 (Crise), si Pauvre est compris entre 10% et 20 % et Pauvre + limite supérieure à 30 % ;
- Toutefois, SCA Pauvre est égal 20 %, les analyses doivent s'assurer que la somme de Pauvre + Limite est supérieure ou égale à 30 % ;
- Le SCA est en phase 4 (urgence) si Pauvre est strictement supérieur à 20 % et il n'est pas nécessaire de faire recours à la somme de Pauvre + Limite.

Encadré 18 : Indication pour la classification des preuves de la mortalité

Il faut faire la convergence des preuves pour déterminer la phase du résultat de la mortalité lorsque vous disposez des TBM et TMM5 pour une même unité d'analyse :

- Lorsque la prévalence de la Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) est élevée ($\geq 2\%$), considérer la phase du TMM5 ;
- Lorsque le TMM5 $< 1/10,000/\text{jour}$ et que la MAS $\geq 2\%$; considérer la phase supérieure (Phase 2) ;
- Lorsque le TMM5 $< 1/10,000/\text{jour}$ et que la MAS $< 2\%$; considérer la phase inférieure (Phase 1).

Orientation sur l'analyse du résultat de la nutrition

Le statut nutritionnel est analysé sur la base des indicateurs du tableau de référence repartis en preuves directes et indirectes :

- **Preuve directe** : l'indicateur **MAG** (Prévalence Malnutrition Aiguë Globale) issu du Poids Taille et en présence d'œdème et l'indicateur **IMC <18.5** (Indice de Masse Corporelle des femmes non enceinte et non allaitantes inférieure à 18.5).
- **Preuve indirecte** : le MUAC ou Périmètre Brachiale (**PB** utilisé en l'absence de la MAG. Le MUAC seul n'est pas applicable pour conclure sur la classification de la phase 5 (famine).

La malnutrition et la mortalité sont souvent liées. La malnutrition aigüe favorise la mortalité car elle accroît la susceptibilité des personnes malnutries de contracter des maladies infectieuses et, une fois malade, d'accroître la sévérité et la durée de ces maladies en absence d'une prise en charge médicale effective. Les analystes doivent ainsi comprendre cet aspect afin de bien faire le lien entre la mortalité due à ces types de causes spécifiques non alimentaire et celle liée aux causes de déficit important de consommation alimentaire en quantité et en qualité engendrant une malnutrition aigüe.

En présence de deux preuves directes de mortalité, il faut considérer en priorité le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (TMM5) par rapport au taux brut de mortalité (TBM) pour l'analyse. Deux cas de figures se présentent très souvent. Pour comprendre le lien entre la malnutrition et la mortalité ainsi que les corrélations qui peuvent exister avec la sécurité alimentaire, il convient de considérer plusieurs éléments, tels que décrits dans l'encadré 18.

Conclusion et détermination de la phase des résultats de la SAN

Une fois les données reportées dans les tableaux 2-B, il faut rédiger une brève conclusion globale reflétant l'analyse bâtie avec tous les indicateurs de résultat en présence. La conclusion est facilitée si tous les indicateurs disponibles convergent sur la même phase. Dans ce cas les analystes rédigent un paragraphe succinct qui explique la situation du résultat analysé. Le fond de cette conclusion est en cohérence avec la phase indiquée par la convergence des différents indicateurs.

Dans le cas, où les indicateurs divergent les uns des autres, les analystes sont appelés à engager des discussions techniques pertinentes pour formuler la conclusion consensuelle suivant le tableau de référence et le cadre analytique pour l'interprétation des preuves fiables disponibles en respectant la règle de 20%. La conclusion doit également refléter la compréhension de la phase attribuée au résultat analysé. Le tableau 2-B ci-dessous est le support technique destiné à l'analyse des preuves pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau 2-B : Analyse des preuves de résultats de la SAN

| Tableau 2-B - Analyse des preuves de résultats | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|---------|---------|---------|--|--|---------------|------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| 1er Niveau administratif _____ | | | | | | | | | | | | |
| 2e Niveau administratif _____ | | | | | | | | | | | | |
| 3e Niveau administratif _____ | | | | | | | | | | | | |
| Date du cycle _____ | | | | | | | | | | | | |
| Résultat | Situation courante : | | | | | Situation projetée: | | | | | | |
| Consommation alimentaire | Classification des indicateurs de résultat de la Consommation alimentaire (CA) | | | | | Classification du résultat de la CA sur la base des hypothèses spécifiques pour la zone analysée | | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | | | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Les résultats de l'analyse courante servent de point de départ pour l'analyse projetée. Afin de faciliter cette étape cruciale, on retient trois étapes fondamentales : - Formuler des hypothèses clés pour la zone analysée - Décrire les impacts sur les sources de revenus et les sources de nourriture - Décrire l'évolution probable des résultats de la sécurité alimentaire (consommation, évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité) | | | | | |
| | SCA | | | | | | | | | | | |
| | HDDS | | | | | | | | | | | |
| | HHS | | | | | | | | | | | |
| | rCSI | | | | | | | | | | | |
| | HEA | | | | | | Valeur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | | | | | | | HEA : DPME et DS | aucun déficit | DPME < 20% | DPME = 20% à 40% et DS < 20% | DPME > 20% et < 30% et DS > 20% | DPME > 30% et DS > 30% |
| | Zone 1 | | | | | | Zone 1 | | | | | |
| Zone 2 | | | | | | Zone 2 | | | | | | |
| Zone 3 | | | | | | Zone 3 | | | | | | |
| Zone 4 | | | | | | Zone 4 | | | | | | |
| Preuve indirecte | | | | | | | | | | | | |
| Proxy calorique | | | | | | | | | | | | |
| Conclusion sur le résultat consommation alimentaire | | | | | | Conclusion sur le résultat consommation alimentaire | | | | | | |
| Conclusion sur le phasage du résultat CA | | | | | | | | | | | | |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | | |
| Evolution des moyens d'existence | Classification des indicateurs sur l'Evolution des Moyens d'Existence | | | | | Classification de l'Evolution des Moyens d'Existence sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée | | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | | | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Procéder de la même manière que précédemment | | | | | |
| | CSH-SAME | | | | | | | | | | | |
| Conclusion sur le résultat sur l'Evolution des Moyens d'Existence | | | | | | Conclusion sur le résultat sur l'Evolution des Moyens d'Existence | | | | | | |
| Conclusion sur le phasage du résultat EME | | | | | | | | | | | | |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | | |
| Statut Nutritionnel | Classification des indicateurs de résultat de le Statut nutritionnel (Nut) | | | | | Classification du résultat de le Statut nutritionnel (Nut) sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée | | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | | | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Procéder de la même manière que précédemment | | | | | |
| | MAG | | | | | | | | | | | |
| | MAG-médiane | | | | | | Valeur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | IMC | | | | | | Médiane MAG Historique | | | | | |
| Preuve indirecte | | | | | | | | | | | | |
| MUAC | | | | | | | | | | | | |
| Conclusion sur le résultat Statut Nutritionnel | | | | | | Conclusion sur le résultat Statut Nutritionnel | | | | | | |
| Conclusion sur le phasage du résultat Nut (marquer un) | | | | | | | | | | | | |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | | |
| Moratilité | Classification des indicateurs de résultat de la Mortalité | | | | | Classification du résultat de la Mortalité sur la base des hypothèses spécifique pour la zone analysée | | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | | | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Procéder de la même manière que précédemment | | | | | |
| | TBM | | | | | | | | | | | |
| TMM5 | | | | | | Conclusion sur le résultat Mortalité | | | | | | |
| Conclusion sur le résultat Mortalité | | | | | | Conclusion sur le résultat Mortalité | | | | | | |
| Conclusion sur le phasage du résultat Mort (marquer un) | | | | | | | | | | | | |
| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | | |

Analyse de la situation projetée

En rappel, dans l'analyse de la situation courante, il s'agit essentiellement de tirer des conclusions sur la base des données récentes pour justifier le niveau de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En vue d'une alerte rapide, l'analyse de la situation projetée décrit le scénario le plus probable à un moment futur déterminé. La période projetée peut varier en fonction de la situation, du contexte et des besoins des décideurs ; elle peut aller d'une semaine, à un mois, plusieurs mois voire un an. Pour les deux principaux cycles annuels du CH, il a été convenu de considérer la période de soudure pour l'analyse projetée. Les tableaux 2-A et 2-B comprennent les sections pour conduire l'analyse projetée, aussi bien pour les facteurs contributifs que pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

A cette étape, les analystes doivent formuler des hypothèses fondées sur les données, informations et/ou analyses disponibles à propos des événements à venir ou déjà survenus permettant de faire une projection de la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité pendant la période projetée. Ces hypothèses sont celles les plus probables, tenant compte de la saisonnalité et incluant aussi bien les événements normaux que ceux anormaux (chocs) susceptibles de survenir. L'analyse projetée pour chacun des éléments de sécurité alimentaire tient compte de ses niveaux actuels, de la tendance historique, des impacts vécus par le passé ou futurs, conformément au cadre analytique du CH et au tableau de référence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë.

L'analyse de la situation projetée dans le tableau 2-A doit aussi inclure les stratégies de moyens d'existence que celles d'adaptation des ménages avant de tirer la conclusion pour l'élément. L'élaboration de scénarios projetés est, par définition, une tâche complexe (encadré 19) qui requiert une très bonne connaissance du contexte de la zone, des sources de nourriture et de revenu des ménages des efforts d'interprétation et d'extrapolation de scénarios et de résultats potentiels.

Encadré 19 : Formulation des hypothèses clés pour la zone analysée

Cette étape invite les analystes à formuler des hypothèses pertinentes et les plus probables fondées sur la base des données de la période courante et des événements à venir susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pendant la période du scénario. Cette étape comprend trois parties. Dans les tableaux 2-A et 2-B relatif à l'analyse des facteurs contributifs et des résultats de la SAN, dans la colonne réservée pour l'analyse projetée, procéder comme suit :

1. Dans la première partie, identifiez les facteurs pertinents pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui devraient se comporter normalement pendant la période du scénario. Par exemple, si vous prévoyez que la migration soit typique ou que les achats d'intrants agricoles soient normaux, il ne s'agit pas de chocs. Cependant, si ces facteurs sont pertinents pour la sécurité alimentaire dans la zone analysée, identifiez-les de manière explicite dans cette étape de l'analyse.
2. Dans la seconde partie, identifiez les chocs (ou « événements potentiels ») qui pourraient se produire pendant la période du scénario ayant des impacts significatifs sur les conditions de vie des ménages de la zone. Les chocs peuvent être positifs (par ex., récolte supérieure à la moyenne) ou négatifs (par ex., sécheresse ou flambée des prix). Pour chaque événement, les analystes doivent décrire le niveau de gravité et le calendrier prévu, de manière aussi spécifique que possible. Il est fréquent que plusieurs chocs se produisent pendant une période de scénario.
3. Mentionner/ prendre en compte l'assistance alimentaire humanitaire pendant la période du scénario si elle est planifiée et effectivement financée. Si possible, donner les indications sur le volume, la fréquence et la population bénéficiaire de la zone analysée.
4. Considérant l'analyse des preuves des facteurs contributifs, enfin il faut préciser s'il s'agit de conditions habituelles ou non pour la zone analysée.

Décrire l'évolution probable des résultats de la sécurité alimentaire (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité)

Pour les résultats de la SAN, la formulation des hypothèses est bâtie en se référant à celles formulées sur les facteurs contributifs et les impacts identifiés. L'hypothèse pour chaque élément de résultats devrait de ce fait être formulée en faisant le lien avec les différents impacts des facteurs contributifs identifiés concernant le résultat analysé. Les analystes rédigent une brève conclusion sur l'évolution probable des résultats de la SAN. Cette conclusion doit fournir des indications sur la phase probable de chacun des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces brèves conclusions sont reportées pour chaque résultat dans le tableau 2-B et la phase pour le résultat concerné est indiquée pour la classification de l'élément.

ETAPE 3 : SYNTHÈSE ET CLASSIFICATION DES ZONES

Encadré 20 : Conditions minimales pour la classification des zones.

- La classification finale d'une zone doit être décidée en présence d'au moins un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au moins 3 groupes de facteurs contributifs.
- Il est impossible de faire une analyse de la situation projetée en absence de données pour l'analyse courante.
- En absence des données courantes sur les résultats, une mise à jour de la projection antérieurement établie est réalisable à condition de disposer de nouveaux éléments des facteurs contributifs.

L'Étape 3 – synthèse et classification des zones - est l'étape à laquelle les analystes vont retranscrire une partie des informations des tableaux 2-A et 2-B dans le tableau 3 – Analyse des preuves.

Les analystes se réfèrent tout au long de cette étape au cadre analytique, à la règle des 20% et au tableau de référence du CH pour la classification des zones pour construire le consensus. Le cadre analytique permet aux analystes de s'assurer de l'interaction des facteurs contributifs et des résultats, ce qui est indispensable pour la classification finale de la zone.

2.2.6 PROTOCOLE 2.6 : RESPECTER LES EXIGENCES MINIMALES DE L'ANALYSE

Les procédures de synthèse et de classification des zones pour la situation projetée sont similaires à celles de la situation courante. Dans une première sous-étape, les analystes reportent la projection des tableaux 2-A et 2-B dans le tableau 3. Après le report des phases des résultats et des différents impacts des facteurs contributifs, les analystes procèdent, dans une seconde sous-étape, à une convergence des preuves pour décider, de manière consensuelle et cohérente, la classification finale de la zone analysée tout en tirant une brève conclusion justifiant la phase finale. Enfin, dans une troisième sous-étape, les analystes déterminent le niveau de confiance de l'analyse de chaque zone, sur la base du nombre et de la nature des éléments de résultats et des facteurs contributifs utilisés.

Le tableau 3 constitue l'outil d'analyse qui est rempli en trois sous-étapes :

- 1. Report des impacts des facteurs contributifs :** le processus est similaire à l'étape précédente en s'assurant que les conclusions reportées sont conformes au contenu du tableau 2-A.

- 2. Report du phasage des résultats :** cette première sous-étape consiste à reporter la synthèse et la classification des résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conclus à l'étape 2 dans le tableau 2-B. Dans la pratique, il s'agit simplement de vérifier si le report automatique est conforme à la conclusion des analystes et correspond bien à la couleur de la phase identifiée pour chaque résultat.
- 3. Conclusion et classification finale des zones :** après le report des phases des résultats et des impacts des facteurs contributifs, les analystes procèdent à une convergence des preuves pour décider, de manière consensuelle et cohérente, la classification finale de la zone analysée tout en tirant une brève conclusion justifiant la phase finale. Pour mener à bien cette étape essentielle d'analyse, les analystes se réfèrent au cadre analytique, à la règle des 20% et la description des phases fournies dans le tableau de référence CH. Le cadre analytique permet aux analystes de comprendre l'interaction entre les facteurs contributifs et les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ce qui est indispensable pour une classification finale pertinente de la zone.

Attribution du niveau de confiance de l'analyse

Sur la base du nombre et de la nature des éléments de résultats et de facteurs contributifs utilisés, les analystes déterminent, conformément aux critères contenus dans le tableau ci-dessous, le niveau de confiance de l'analyse de chaque zone aussi bien pour la situation courante que pour la projetée.

Tableau 20 : Critères pour les niveaux de confiance

| Niveau de confiance | Critères pour l'attribution des niveaux de confiance de l'analyse | |
|------------------------|--|---|
| | Situation courante | Situation projetée |
| Acceptable * | Au moins 1 résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins 3 groupes de facteurs contributifs | Analyse courante acceptable et au moins 4 éléments (résultats et de facteurs contributifs) renseignés |
| Moyen ** | Au moins 2 résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont au moins un résultat primaire + Au moins 4 groupes de facteurs contributifs | Analyse courante moyenne et au moins 6 éléments (résultats et de facteurs contributifs) renseignés |
| Élevé *** | Au moins 3 résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont les deux résultats primaires + 5 groupes de facteurs contributifs | NA ¹² |

12. NA: Non applicable en situation projetée puisque les analyses se base sur des hypothèses et scénario probables on ne peut attribuer un score de confiance avec 3 étoiles

ETAPE 4 : ESTIMATION DES POPULATIONS EN INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

L'estimation des populations est un exercice complexe qui fait appel à la convergence des preuves et non à un calcul mathématique. Elle consiste à répartir les populations d'une zone analysée par niveau de sévérité (phase) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe. Elle se fait une fois que la classification de la phase de la zone est déterminée sur la base de la convergence des preuves disponibles et de façon consensuelle. Le principe de base est le respect de la règle de 20%. Cela veut dire qu'une fois la zone est classée dans une phase donnée, il devrait y avoir au moins 20% des populations de cette zone réparties dans cette phase à pire. *Par exemple si la zone est classée en phase 2 (sous pression), la somme des proportions de populations des phases 2 à 5 doit être supérieur à 20% et la somme des proportions de populations des phases 3 à 5 est inférieure à 20%.*

Pour répartir les populations de la zone par phase de sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue, il faut commencer par estimer celles susceptibles de se trouver en phase 5, et progressivement évoluer vers les phases inférieures (phases 4, 3, 2 et 1) en s'appuyant sur la description des phases contenue dans la table de référence du CH. Pour y parvenir, il est recommandé de procéder comme suit :

1. Répertorier dans le tableau **4-A**, l'ensemble des preuves chiffrées des indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire et de facteurs contributifs disponibles dans le tableau d'analyse des preuves (tableaux 2-A et 2-B), exprimées en pourcentage de population de la zone analysée et/ou en nombre de personnes affectées par un choc ou un évènement exceptionnel. Cet évènement exceptionnel peut être un facteur aggravant ou d'amélioration.
2. Dans le cas de l'analyse d'une zone donnée, la distribution des preuves des indicateurs est faite selon la configuration contenue dans le tableau ci-dessous. Par exemple pour le SCA, il s'agira de :
 - a. Répartir la proportion des ménages ayant un score de consommation (SCA) « **Acceptable** » entre les phases 1 & 2 en tenant compte de la phase attribuée à la zone ;
 - b. Affecter dans la phase 3, la proportion des ménages ayant un SCA « **Limite** » et ;
 - c. Répartir entre les phases 4 & 5, la proportion des ménages ayant un SCA « **Pauvre** » en tenant compte du phasage de l'indicateur notamment quand le SCA est classé dans la phase 4 « **Urgence** ».

En ce qui concerne les autres indicateurs de consommation alimentaire (HDDS, HHS, rCSI, HEA) et d'Évolution des Moyens d'Existence, il faut reporter dans le tableau 4-A, les preuves conformément à leur présentation dans la table de référence. Les indicateurs de nutrition et de mortalité, sont également reportés dans les phases correspondantes.

Dans le tableau de distribution des preuves ci-dessus, identifier les preuves disponibles pour justifier l'existence de population dans chaque phase. Ces preuves portent principalement sur la consommation alimentaire (HDDS, SCA, HHS, rCSI, HEA), l'évolution des moyens d'existence et les dangers et vulnérabilité. L'État Nutritionnel (MAG) et la Mortalité (M) devraient aussi guider les analystes dans l'identification des proportions des populations en phases 4 et 5. Pour estimer les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, les analystes devraient se baser sur les étapes suivantes :

1. Répartition de la population (en pourcentage) par indicateur selon les 5 phases d'insécurité alimentaires.

Cette étape consiste dans un premier temps à répartir les populations par phase en faisant converger toutes les preuves du résultat « Consommation Alimentaire ». Dans un 2ème temps, il faudra rechercher la convergence entre la répartition des populations pour l'indicateur « CA » et celle du résultat « Évolution des moyens d'existence ». Pour y parvenir, il faudra procéder comme suit :

- a. Répartir le pourcentage des populations selon les indicateurs de consommation alimentaire (SCA, HDDS, HHS, HEA, rCSI) et suivant les 5 classes d'insécurité alimentaire.
- b. Ensuite, pour chaque phase, trouver (estimer) la valeur (centrale) vers laquelle convergent les indicateurs de consommation alimentaire (en%).
- c. Répartir le pourcentage des populations selon les indicateurs de l'évolution des moyens d'existence et par phase.
- d. Les données chiffrées sur les facteurs contributifs sont considérées lors de la triangulation.
- e. Faire la convergence de preuve entre le résultat « Consommation alimentaire et les autres résultats (évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité) ainsi que les facteurs contributifs pour déterminer les populations par phase.

2. Pour la pratique, la détermination des pourcentages de populations par phase se fait en triangulant les populations estimées par classe pour l'indicateur « Consommation alimentaire » et celle de l'indicateur « Évolution des moyens d'existence », les données sur la « nutrition et la mortalité » et des facteurs contributifs tout en respectant le principe de la règle des 20%. Mais au préalable, il faudra s'appuyer sur la description de la phase pour confirmer l'existence d'une population dans une phase donnée. Cette valeur de la population pourra éventuellement être ajustée surtout pour les phases 3, 4 et 5 en tenant compte des preuves des indicateurs de « Nutrition et de Mortalité » en plus des populations affectées par un choc ou une catastrophe (danger et vulnérabilité). Le tableau 21 donne des indications à suivre pas à pas en commençant toujours par la phase pire (Phase 5-Catastrophe/Famine).

Tableau 21 : Indications pas à pas de la procédure d'estimation de la population

| Phase | Question fondamentale | Indications |
|---|--|--|
| 5 – Catastrophe/ Famine¹³ | Au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence des personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 5 ? | <ul style="list-style-type: none"> • Lire attentivement la description de la phase se trouvant dans le manuel. • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il des populations présentant les caractéristiques décrites dans la phase 5 ? • Avant d'y répondre, il faut vérifier dans le tableau 4-A de distribution des preuves si elles confirment l'existence de populations en phase 5 notamment celles relatives à la consommation alimentaire (SCA, HHS, rCSI, DS), l'Etat Nutritionnel (MAG) et à la Mortalité (M) se trouvant dans la phase 5. • S'il en existe, alors combien sont-elles ? • Sur la base des valeurs obtenues dans la colonne de la phase 5 pour les 3 résultats « CA, NUT et MORT », il faut à travers la convergence des preuves, déterminer par consensus une proportion de population qui permet de respecter la règle des 20% sans occulter la phase de la zone. A noter que cette proportion n'est ni une valeur moyenne ni une médiane ; • S'il n'existe pas de populations en phase 5, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase 4. |
| 4 - Urgence | au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence des personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 4 ? | <ul style="list-style-type: none"> • Comme dans le cas précédent, lire la description de la phase 4 se trouvant dans le manuel. • Au regard des preuves disponibles, existe-t-il des populations présentant les caractéristiques décrites dans la phase 4 ? • Avant d'y répondre, il faut vérifier dans le tableau de distribution des preuves si elles confirment l'existence de populations en phase 4 notamment celles relatives à la consommation alimentaire (SCA, HDDS, HHS, rCSI, DS), l'Etat Nutritionnel (MAG) et à la Mortalité (M) se trouvant dans la phase 4. • S'il en existe, alors combien sont-elles ? • Sur la base des valeurs obtenues dans la colonne de la phase 4 pour les résultats « CA, EME, NUT et MORT », il faut à travers la convergence des preuves, déterminer par consensus une proportion de population qui permet de respecter la règle des 20% sans occulter le phasage de la zone. A noter que cette proportion n'est ni une valeur moyenne ni une médiane. • S'il n'existe pas de populations en phase 4, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase 3. |
| 3 - Crise | au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence des personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 3 ? | <ul style="list-style-type: none"> • Lire la description de la phase 3 se trouvant dans le manuel ; • S'il en existe, alors combien sont-elles ? • Ce qui veut dire de facto que les preuves des résultats « consommation alimentaire, Évolution des moyens d'existence et statut Nutritionnel » indiquent au moins des populations en phase 3. Dans les faits, pour déterminer le nombre de personnes en phase 3, il faudra à travers la convergence des preuves, s'appuyer sur les proportions des résultats CA, EME et Nut contenues dans la colonne Phase 3 du tableau de distribution afin d'obtenir par consensus, une proportion intermédiaire permettant de respecter la règle des 20% et le phasage de la zone. Cette valeur doit être ajustée avec le nombre de personnes affectées par un choc ou une catastrophe (Danger et vulnérabilité) et les prévalences de la MAS. • S'il n'existe pas de populations en phase 3, il faut inscrire « ZERO » et passer à la phase suivante. |
| 2 – Sous pression | au regard des preuves disponibles, est-il possible d'estimer l'existence des personnes répondant aux caractéristiques énoncées dans la description de la phase 2 ? | <ul style="list-style-type: none"> • Lire la description de la phase 2 se trouvant dans le manuel ; • Si oui, alors combien sont-elles ? • Pour ce faire, il faudra s'intéresser aux preuves contenues dans la colonne Phase 2 des résultats CA et/ou EME. Sur la base de ces éléments, il s'agira de trouver par consensus, une valeur intermédiaire et non la moyenne correspondant à la proportion de la population incapable d'assurer les dépenses non alimentaires sans affecter leurs avoirs relatifs aux moyens d'existence. Il est important de prendre en compte les personnes affectées par les chocs répertoriés. |
| 1 – Aucune/ Minimale | | <ul style="list-style-type: none"> • La proportion des populations en phase 1 est obtenue en déduisant de 100% la somme des proportions de populations en phases 5, 4, 3 et 2. En d'autres termes, c'est la population totale de la zone analysée à laquelle on déduit la somme des populations des phases supérieures (2, 3, 4 et 5). |

13 Le terme « population en famine » est consacrée seulement au cas où la zone concernée est en phase 5.

La démarche d'estimation des populations est conduite en utilisant une feuille Excel comportant deux tableaux (4-A et 4-B) où les différentes proportions par phase de sévérité obtenues à l'issue de l'exercice précédent, sont inscrites à la fois pour la situation courante et projetée. La feuille Excel comporte des formules de calcul qui permettent de calculer directement le nombre de population par phase sur la base la population totale de la zone.

Tableau 4-A : Synthèse des données chiffrées

| Résultat | Situation courante : | | | | | |
|--|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Consommation alimentaire | Classification des indicateurs de résultat de la Consommation alimentaire (CA) | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | SCA | | | | | |
| | HDDES | | | | | |
| | HHS | | | | | |
| | rCSI | | | | | |
| | HEA | | | | | |
| | Zone 1 | | | | | |
| | Zone 2 | | | | | |
| | Zone 3 | | | | | |
| | Zone 4 | | | | | |
| | Preuve indirecte | | | | | |
| | Proxy calorique | | | | | |
| Conclusion sur la CA | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 | |
| | | | | | | |
| Evolution des | Classification des indicateurs sur l'Evolution des Moyens d'Existence | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | CSI-ISAME | | | | | |
| Statut Nutritionnel | Classification des indicateurs de résultat de le Statut nutritionnel (Nut) | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | MAG | | | | | |
| | MAG-médiane | | | | | |
| | IMC | | | | | |
| | Preuve indirecte | | | | | |
| MUAC | | | | | | |
| Mortalité | Classification des indicateurs de résultat de la Mortalité | | | | | |
| | Preuves directes | | | | | |
| | Indicateur | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
| | TBM | | | | | |
| TMM5 | | | | | | |
| Dangers et Vulnérabilité (nombre ou % de personnes affectées/touchées par type de choc) | X% à utiliser éventuellement dans la convergence de preuves | | | | | |
| Utilisation des aliments y compris l'eau | X% à utiliser éventuellement dans la convergence de preuves | | | | | |
| Population estimée | % | % | % | % | % | |

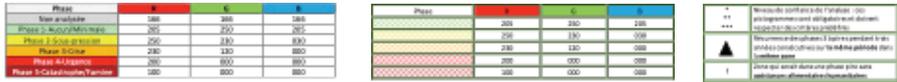
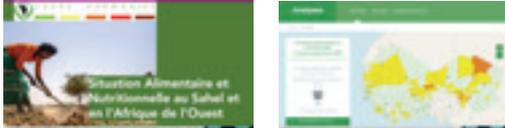
NB : Pour répartir les populations par phase de sévérité d'une zone, il faudra trouver une valeur intermédiaire consensuelle contenue entre les limites de celles contenues dans le tableau ci-dessus pour chacune des classes et qui permet de respecter le principe de la règle des 20% connaissant au préalable la phase attribuée à cette zone.

2.3 FONCTION 3 : COMMUNICATION DES RESULTATS DU CH POUR ACTION

ETAPE 5 : SYNTHÈSE ET CLASSIFICATION DES ZONES

La fonction 3 est alimentée par la mise en application de trois protocoles portant sur la cartographie des résultats d'analyse, l'élaboration des produits de communication et leur diffusion. Le tableau 22 donne la présentation succincte des différents protocoles ainsi que leurs outils spécifiques.

Tableau 22 : Protocoles de la Fonction 3 du CH

| Fonction 3 : Communication des résultats | |
|--|---|
| Protocoles | Outils |
| <p>Protocole 3.1 Adhérer aux normes cartographiques</p> |  |
| <p>Protocole 3.2 : Produire un rapport d'analyse</p> |  |
| <p>Protocole 3.3. Partager les produits de communication de façon stratégique en temps opportun</p> |  |

L'objectif de la communication pour l'action est de mettre à la disposition des décideurs les principaux résultats de l'analyse situationnelle pour une meilleure prise de décision. Les produits à diffuser doivent être suffisamment informatifs de manière à influencer la prise de décision rapide. In fine, la communication devrait aider les décideurs à agir rapidement pour financer la mise en œuvre des actions appropriées afin d'atténuer les impacts des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations affectées. C'est pourquoi la communication fait partie du processus d'analyse du CH.

Le CH permet de communiquer pour l'action avec des rapports de synthèse qui mettent en relief le contexte de la période d'analyse, les principaux facteurs déterminants et limitants et les résultats saillants pour soutenir la prise de décision. Les rapports de synthèse doivent contenir des produits cartographiques, des graphiques, des tableaux et des textes présentés dans des fiches normalisées qui décrivent les aspects essentiels de l'analyse situationnelle.

Les pays, les PTF et les OIG ainsi que les OSC ont exprimé leur engagement vis-à-vis des piliers fondamentaux énoncés dans la Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) à savoir :

1. Concertation et coordination de la collecte des données ;
2. Analyse consensuelle et information et de la situation alimentaire et nutritionnelle ;

3. Partage consensuelle et choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;
4. L'utilisation du CH comme outil déclencheur et d'arbitrage de la réserve régionale de sécurité alimentaire.

La communication des résultats du CH à travers les étapes et cadres de concertations établis, offre l'avantage de créer et de renforcer les synergies nécessaires entre les parties concernées pour la réalisation des interventions sur la base de ce diagnostic consensuel, tout en valorisant la diversité des sources d'information et des analyses émanant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

La communication dans ce cadre permet de diffuser les résultats des analyses conjoncturelles de la situation alimentaire et nutritionnelle en partageant l'information des analyses approfondies de manière consensuelle. Le but recherché est d'aider de manière efficace à faciliter la prise de décision par les Gouvernements, les organisations inter-gouvernementales, les organisations non gouvernementales, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le service gouvernemental leader dans la coordination de la cellule nationale d'analyse du CH est chargé, en concertation avec les autres acteurs, d'organiser une séance de travail pour donner le feedback aux autorités compétentes ayant en charge les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les conclusions tirées de l'analyse consensuelle, en particulier la classification des zones et des populations, conduite par la cellule nationale ne doivent pas faire l'objet de modification de quelque nature que ce soit de la part d'un acteur. La communication aux décideurs ouvre dès lors la voie à la diffusion des produits issus de l'analyse du CH. Ces résultats conjoints doivent servir à la planification des interventions dans le cadre de l'assistance aux populations à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils serviront également à mieux organiser et orienter le suivi rapproché et conjoint de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans les zones à risque ou à mettre en place des sites de veille pour la surveillance de la malnutrition selon les besoins et les réalités de chaque pays.

2.3.1 PROTOCOLE 3.1 : ADHÉRER AUX NORMES DE CARTOGRAPHIE

A la suite de la classification des zones ou unités administratives dans les différentes phases du CH, il est réalisé des cartes pour visualiser les résultats de la situation courante et projetée. Les zones ou unités administratives doivent être cartographiées conformément aux normes de couleurs définies dans la table de référence de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe pour la classification des zones et suivant la combinaison de couleurs Rouge-Vert-Bleu (RVB) ou « Red-Green-Blue (RGB). Pour générer la légende, il est recommandé d'utiliser et de respecter les codes de couleurs des différentes phases de sévérité et les cas des zones non analysées (tableau 23).

Tableau 23 : Code de couleur pour la cartographie

| Phase | R | G | B |
|-------------------------|-----|-----|-----|
| Non analysée | 166 | 166 | 166 |
| Phase 1-Aucune/Minimale | 205 | 250 | 205 |
| Phase 2-Sous-pression | 250 | 230 | 030 |
| Phase 3-Crise | 230 | 120 | 000 |
| Phase 4-Urgence | 200 | 000 | 000 |
| Phase 5-Famine | 100 | 000 | 000 |

En cas d'analyse des zones ou unités administratives d'accès limité, la cartographie des résultats doit se faire en mettant en relief la particularité de tels résultats comparés aux analyses dans les zones accessibles. Les mêmes codes de couleur sont applicables mais avec des choix de mode remplissage conformément aux indications données dans le tableau 24.

Tableau 24 : Codes de remplissage des zones inaccessibles ou à accès limité

| Phase | R | G | B |
|-------------------------|-----|-----|-----|
| Phase 1-Aucune/Minimale | 205 | 250 | 205 |
| Phase 2-Sous-pression | 250 | 230 | 030 |
| Phase 3-Crise | 230 | 120 | 000 |
| Phase 4-Urgence | 200 | 000 | 000 |
| Phase 5-Famine | 100 | 000 | 000 |

Tableau 25 : Pictogrammes utilisés

Ces pictogrammes sont obligatoires et doivent respecter des critères prédéfinis

| | |
|----------------|---|
| * ** *** | Niveau de confiance de l'analyse |
| ▲ | Récurrence des phases 3 à pires pendant trois années consécutives sur la même période dans la même zone |
| ! | Zone qui serait dans une phase pire sans assistances alimentaires humanitaires |

Les CNA, selon leur convenance, peuvent élaborer d'autres types de produits cartographiques en plus de ceux présentant les résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue. Il peut s'agir par exemple de réaliser des cartes de certaines données spécifiques pour une meilleure visualisation (sécheresse, inondations, biomasse, variation de prix, concentration de populations, état nutritionnel, etc.).

2.3.2 PROTOCOLE 2.3 : PRODUIRE UN RAPPORT D'ANALYSE

En plus du rapport général qui est rédigé après la session d'analyse décrivant dans le détail l'ensemble du processus, les résultats sont immédiatement présentés sous deux types de fiches de communication : **fiche décideur** et **fiche grand public**. Ces deux produits font partie de l'étape 5 du processus du CH.

LA FICHE DECIDEUR, rédigée en deux (2) pages maximum et destinée aux décideurs, présente de manière synthétique les principaux résultats de l'analyse situationnelle de façon claire et concise (canevas en annexe 4). Elle comprend six sections :

- **Première partie** : présente les données chiffrées globales de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle de crise à pire pour les zones les plus touchées en situation courante et projetée ;
- **Deuxième partie** : un résumé narratif des faits saillants décrivant les déterminants, le contexte ;
- **Troisième partie** : deux cartes (courante et projetée) montrant les zones classées dans les différentes phases conformément aux protocoles standardisés de couleurs et de légende ainsi que l'identification des organisations participantes pour refléter le caractère inclusif du CH ;

- **Quatrième partie** : présente un aperçu de la situation générale des principaux résultats en mettant en relief la classification des zones et des populations par phase de sévérité ;
- **Cinquième partie** : décrit les déterminants ainsi que les facteurs limitants conjoncturels de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Sixième partie** : comprend le résumé succinct de la méthodologie et surtout les principales recommandations pour la mise en œuvre des **actions pertinentes de réponses immédiates** destinées les populations identifiées en phase 3 à pire.

LA FICHE GRAND PUBLIC (annexe 5) est élaborée et validée par la CNA à la fin du cycle d'analyse de la session. Le canevas donne des indications sur la manière de détailler les résultats obtenus. Elle doit être rédigée dans un style clair, simple et concis. La fiche est présentée à la consolidation régionale et au PREGEC et rendue disponible au grand public.

- **Première partie : « ESSENTIEL »** résume les quatre résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) : la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel et la mortalité.
- **Deuxième partie : « CONDITIONS GENERALES »** de la période d'analyse en mettant un accent sur les productions agropastorales, halieutiques, le fonctionnement des marchés (prix et flux interne et externe).
- **Troisième partie : « CARTES COURANTE ET PROJETEE »** focalisée sur la présentation visuelle des résultats de la classification des zones suivant l'échelle du CH. Une description de chacune de phase de sévérité de l'ISAN est fournie en bas des cartes présentées.
- **Quatrième partie : « DETERMINANTS ET FACTEURS LIMITANTS »** présente de manière détaillée l'analyse situationnelle des causes (éléments de risques et de vulnérabilité courants) et des différents limitants (dimensions de la SAN : Disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité), y compris la problématique liée à l'inégalité liée au genre.
- **Cinquième partie : « DETAIL DES RESULTATS DE L'ANALYSE »** comprend le narratif détaillé sur la classification des zones et l'estimation des populations en ISAN en situation courante et projetée. Il est recommandé à ce niveau de bien expliquer les différentes données chiffrées sur les zones et les populations en mettant un accent également sur le rappel des conditions particulières ou spécifiques à certaines zones (produits des analyses de la malnutrition aiguë, situation pastorale etc.).
- **Sixième partie « METHODOLOGIE ET DIFFICULTES »** : elle résume la démarche pour réaliser les différentes étapes et l'application des procédures de classification du CH. Les principales difficultés rencontrées doivent également être documentées pour servir de leçons apprises dans le but d'améliorer les analyses ultérieures.
- **Septième partie « RECOMMANDATIONS »** : présente les recommandations pertinentes, claires et explicites adressées au Gouvernement, aux PTF et aux organisations intergouvernementales régionales pour la mise en œuvre des actions de réponses appropriées et les appuis à l'amélioration de la qualité des systèmes de collecte des données et d'information.

Figure 12 : Canevas de fiche décideur

- **Huitième partie « CONTACTS »** : comprend les indications sur les adresses précises des points focaux du CH ainsi que les logos des services, organisations et institutions participants à la session technique et au financement de la session d'analyse.

Validation des résultats d'analyse

Dès que le consensus est établi à la fin des travaux au niveau national, sans objection et autres réserves par rapport à la qualité et la rigueur du processus déroulé, les résultats atteints sont considérés comme définitifs et validés. Le représentant du Comité Technique du CH et le point focal ou le Coordonnateur National de la cellule nationale d'analyse sont chargés de faire le débriefing des produits obtenus à l'issue de l'analyse aux autorités et partenaires nationaux et régionaux.

Toutefois, si les participants ont émis des réserves particulières sur la classification et/ou l'estimation des populations pour certaines zones et en absence de consensus général dégagé au niveau national, il est recommandé de faire recours aux compétences du Comité Technique Régional pour appuyer la formulation de la conclusion consensuelle sur les zones considérées.

La consolidation régionale veillera en priorité au contrôle de cohérence des résultats des analyses nationales. Dans le cas de constat des erreurs flagrantes de respect des protocoles du CH, la cellule régionale d'analyse informera à travers le CILSS les pays concernés pour la prise en compte des observations formulées sur leurs produits.

2.3.3 PROTOCOLE 3.3 : PARTAGER LES PRODUITS DE COMMUNICATION DE FAÇON STRATÉGIQUE EN TEMPS OPPORTUN

La communication est élaborée pour permettre de renforcer le lien entre le CH et le soutien à la décision en permettant de :

- informer clairement les décideurs sur la gravité de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée ;
- aider à l'arbitrage du recours à la Reserve Régionale de Sécurité Alimentaire (CEDEAO, UEMOA) ;
- mettre à la disposition de la communauté humanitaire des informations fiables et pertinentes pour aider à la planification de la réponse ;
- diffuser les produits de communication élaborés afin d'informer tous les utilisateurs ;
- informer les différents cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (dispositifs nationaux, PREGEC, RPCA etc.) conformément à leur calendrier respectif ;
- animer les plateformes d'information sur les crises alimentaires (CH, plateforme RPCA, IPC, GRFC...).

Le rapport complet et les produits de communication (fiches décideurs et grand public) sont partagés à tous les partenaires sous forme de documents imprimés ou des fichiers téléchargeables logés sur les sites internet appropriés au choix du pays, cadres de concertation nationaux, régionaux et internationaux. Le Centre Régional AGRHYMET mettra en ligne (www.cilss.int; www.agrhymet.cilss.int; www.food-security.net/visualise/) tous les produits générés par les cycles d'analyse du CH pour assurer une plus large utilisation.

2.4 FONCTION 4 : ASSURANCE QUALITE ET RIGUEUR DE L'ANALYSE

Le succès des cycles du CH dépend du bon fonctionnement de la cellule nationale d'analyse chargée de la collecte et de l'analyse des données et de sa performance dans la mobilisation des différents acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le but recherché est d'orienter le processus de réflexion visant à renforcer la mobilisation des principaux acteurs de la SAN vers un consensus intégral et inclusif lors des sessions d'analyse du CH et d'identifier les voies et moyens permettant d'améliorer la qualité et la rigueur afin de respecter les protocoles définis dans le présent manuel 2.0. la mise en œuvre de cette fonction est articulée autour de trois protocoles (tableau 26).

Tableau 26 : Protocoles de la Fonction 4 du CH

| Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse | |
|---|---|
| Protocoles | Outils |
| <p>Protocole 4.1 Coacher et faciliter les analyses nationales</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Composition des équipes de facilitation • Mobilisation du GEC en cas de Famine |
| <p>Protocole 4.2 : Contrôler et consolider les analyses</p> |  |
| <p>Protocole 4.3. Évaluer les sessions de formation et d'analyse du CH</p> |  |

Encadré 21 : Groupe d'Experts Consultatif :

c'est un groupe indépendant du CT-CH qui sera composé des éminents experts ou chercheurs dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ou domaines connexes et ayant une expérience confirmée dans les appuis aux analyses complexes de la SAN (CH, IPC et outils compatibles ou apparentés).

Sa composition sera déterminée par le Comité de Pilotage du CH sur proposition du CT-CH. Le GEC sera particulièrement mobilisé en temps réel en cas de classification potentielle de famine. Il interviendra également pour apporter son éclairage dans le cas de classification des zones d'accès limité ou inaccessibles.

Au niveau régional, la qualité et la rigueur dans le déroulement des cycles du CH sont suivies et orientées par le Comité Technique et le Groupe d'Experts Consultatif (GEC, encadré 21). Ces deux instances veillent à ce que tous les participants, les organisations de la société civile et les partenaires du gouvernement :

- soient impliqués dans la collecte des données et la session d'analyse, l'élaboration de la cartographie et des produits de communication ;
- reçoivent les rapports sur les résultats par rapport aux différents cycles réalisés ;
- fournissent une rétroaction (feedback) objective sur la façon dont la cellule nationale d'analyse fonctionne et collabore avec ses partenaires ;
- adhèrent aux mécanismes mis en place pour recevoir et communiquer formellement à la cellule d'analyse les suggestions d'amélioration ;
- soient formés pour améliorer leurs capacités techniques d'analyse.

2.4.1 PROTOCOLE 4.1 : COACHER ET FACILITER LES ANALYSES NATIONALES

Les sessions d'analyse du CH doivent se dérouler de la manière suivante :

- **Avant l'analyse :** la cellule nationale doit collecter, centraliser et procéder au remplissage des tableaux (1-A, 1-B, 1-C et 1-D) d'inventaire des preuves. Cette tâche doit être accomplie au moins une semaine avant la session d'analyse.
- **Pendant la session d'analyse :**
 - **Formation :** en cas de présence d'une majorité importante des participants non familiarisés au CH, une formation complète doit être livrée avant de commencer l'analyse. Cette formation sera assurée par des personnes certifiées ayant la caution du CT-CH et appuyée par un de ses membres.
 - **Recyclage :** il vise à mettre à niveau les connaissances des participants sur les procédures du CH. Pour ce faire, il est toujours utile de procéder au rappel succinct des normes, principes et les protocoles du CH aux membres de la cellule nationale d'analyse. Ce rappel sera facilité par un facilitateur certifié ou coach avant le démarrage de l'analyse CH.
 - **Coaching et facilitation :** il est assuré par des experts certifiés du niveau confirmé appuyé par des facilitateurs ayant au moins un premier niveau de certification sur le CH. Le rôle des coaches et des facilitateurs est d'orienter et guider en continue les participants pendant toute la durée de l'analyse,

mais ne doivent pas se substituer aux analystes des pays pour conclure sur les discussions engagées. Ils doivent faire valoir leurs compétences techniques pour amener les analyses à respecter la rigueur des protocoles et la construction du consensus sur la base des preuves disponibles.

- **Élaboration des produits de communication.** Les coaches et facilitateurs doivent veiller à ce que les CNA prennent des dispositions pour rédiger les deux principaux produits de communication attendus et faisant parties intégrantes du cycle d'analyse. Il s'agit de la fiche décideur et celle du grand public. Au moins un de ces deux produits doit être adopté pendant la session d'analyse et servir de support pour la restitution aux décideurs.
- **Intégration des résultats dans la plateforme de cartographie interactive du CH :** elle vise à améliorer la disponibilité des résultats d'analyse du CH à temps réel et accessible aux utilisateurs y compris le grand public. Chaque pays gèrera son interface sous le contrôle du niveau régional qui assure la maintenance de la plateforme régionale. Les points focaux chargés de la coordination dans chaque pays seront formés pour assurer la gestion technique et l'animation de leur interface nationale sur la plateforme globale de la région qui logée sur le site du Centre Régional AGRHYMET du CILSS.
- **Restitution des résultats provisoires :** à la fin de la session, la CNA prendra toutes les dispositions pour rendre compte immédiatement aux décideurs des conclusions provisoires sur le consensus construit sur la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi toutes les actions recommandées pour atténuer les effets des crises potentielles identifiées. Toutefois, en absence de consensus technique général, les parties prenantes ayant des objections doivent les faire connaître de façon documentée à la CNA et aux coaches immédiatement avant la clôture de la session d'analyse.

2.4.2 PROTOCOLE 4.2 : CONTRÔLER ET CONSOLIDER LES ANALYSES NATIONALES

Le comité technique du CH a la charge de la consolidation de toutes les analyses nationales. Ce comité se réunit pour passer en revue les résultats des pays et vérifier le respect des exigences et la rigueur du processus de l'analyse du CH. En fonction des conclusions et des consensus établis par les pays et des recommandations formulées, le CT-CH apporte si nécessaire des modifications et/ou fait de suggestions aux pays concernés. Une fois que la revue des résultats ait été achevée et les analyses validées de manière concertée avec les pays, le comité procède à la consolidation de toutes les analyses et à l'élaboration des produits de communication (fiche décideur et de grand public au niveau régional). Les résultats consolidés sont utilisés dans le cadre de l'animation des concertations du PREGEC et de RPCA. Un guide d'évaluation des sessions d'analyse est utilisé pour apprécier la qualité globale de l'analyse réalisée (tableau 27).

- Conditions de participations aux réunions régionales de consolidations des analyses nationales
 - Avoir participé au coaching ou la facilitation d'au moins une analyse CH dans un pays
 - Avoir une connaissance sur les analyses du CH ou IPC
- Liste de contrôle de la qualité du processus (tableau 27)

Tableau 27 : Guide d'évaluation de la session d'analyse du CH

| Fonctions & protocoles | | Appréciation de la qualité du respect du processus | | |
|---|---|--|------------|----------------|
| | | Satisfaisant | Acceptable | Insatisfaisant |
| Fonction 1 : Construction du consensus technique | | | | |
| Protocole 1.1 | S'assurer d'une bonne composition des cellules nationales d'analyse du CH | | | |
| Protocole 1.2 | Conduire l'analyse sur une base consensuelle | | | |
| Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants | | | | |
| Protocole 2.1 | Se référer au cadre analytique pour construction de la convergence des preuves | | | |
| Protocole 2.2 | Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs | | | |
| Protocole 2.3 | Respecter les paramètres de l'analyse | | | |
| Protocole 2.4 | Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves | | | |
| Protocole 2.5 | Documenter systématiquement et rendre disponibles les preuves et l'analyse | | | |
| Protocole 2.6 | Respecter des exigences minimales de l'analyse | | | |
| Fonction 3 : Communication pour action | | | | |
| Protocole 3.1 | Adhérer aux normes cartographiques | | | |
| Protocole 3.2 | Produire un rapport d'analyse | | | |
| Protocole 3.3 | Partager les produits de communication de façon stratégique en temps opportun | | | |
| Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse | | | | |
| Protocole 4.1 | Coaché et faciliter les analyses nationales | | | |
| Protocole 4.2 | Contrôler et consolider les analyses | | | |
| Protocole 4.3 | Évaluer les sessions de formation et d'analyse du CH | | | |
| Score | | | | |

2.4.3 PROTOCOLE 4.3 : ÉVALUER LES SESSIONS DE FORMATION ET D'ANALYSE DU CH

Chaque session de formation ou d'analyse du CH fera l'objet d'une évaluation. Il s'agit d'une autoévaluation qui sera réalisée à la fin de la session. Un formulaire d'évaluation (annexe 6) sera administré aux participants. L'autoévaluation permettra d'appréhender le niveau de maîtrise des différents aspects développés lors des sessions de formation ou d'apprécier le respect du processus lors des analyses. Il vise à recueillir les appréciations des participants sur :

- La préparation et le déroulement des sessions de la formation ou d'analyse ;
- La qualité de la facilitation ;
- La qualité des discussions ;
- Le niveau de compréhension et de maîtrise du contenu des modules de la formation.

Le formulaire vise aussi à recueillir les propositions des participants formés sur les aspects pouvant être améliorés à l'avenir.

Figure 13 : Fiche d'évaluation des sessions

Formulaire d'évaluation des sessions de formation et d'analyse du Cadre Harmonisé

L'outil d'autoévaluation de la formation et de la cellule d'analyse du Cadre Harmonisé vise à connaître les impressions des participants sur la formation, les nouveaux outils du CH et à garantir la qualité des résultats. À cette fin, il est demandé aux participants : (1) donner leur avis sur la formation CH, (2) mentionner le plus objectivement possible les matières dont ils ont apprécié les outils CH pour classer la sécurité alimentaire et (3) identifier les aspects pouvant être améliorés à l'avenir. Ce questionnaire doit être rempli par chaque participant à la fin de la session d'analyse CH.

Pays : _____ Date : _____

Organisation à laquelle vous appartenez : _____

Formation

1. Le ou les facilitateurs maîtrisent-ils bien les outils ? Non - En partie - Oui
2. La préparation et le déroulement de la formation ont-ils répondu à vos attentes ? Non - En partie - Oui
3. Le ou les facilitateurs ont-ils répondu à vos attentes et préoccupations ? Non - En partie - Oui
4. Le ou les facilitateurs ont-ils adopté une attitude neutre dans l'analyse et classification ? Non - En partie - Oui
5. Le temps alloué à la formation vous a-t-il paru adéquat ? Non - En partie - Oui
6. Après la formation, vous sentez-vous confiant dans votre utilisation des outils CH ? Non - En partie - Oui
7. Les explications des concepts clés et de la méthodologie sont-ils clairement exposés ? Non - En partie - Oui
8. La session sur l'Étape 1 – Inventaire des preuves est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
9. La session sur l'Étape 2 – Analyse des preuves clés est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
10. La session sur l'Étape 3 – Synthèse et classification est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
11. La session sur l'Étape 4 – Estimation des populations est-elle claire et facile à comprendre ? Non - En partie - Oui
12. Sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellente), comment classeriez-vous cette formation ? _____

Commentaires additionnels : _____

Aspects à améliorer : _____

Étape 1 : Inventaire des preuves (entourez la réponse et précisez)

13. L'inventaire des preuves a-t-il été suffisamment préparé pour l'analyse ? Non - En partie - Oui
14. L'inventaire reprend-il les données principales nécessaires à l'analyse ? Non - En partie - Oui
15. Le Tableau 1 – Inventaire des preuves vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? Non - En partie - Oui

Commentaires additionnels : _____

Aspects à améliorer : _____

PROTOCOLES SPÉCIAUX DU CH

3.1 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR LA CLASSIFICATION DE LA FAMINE

Compte tenu des enjeux et implications politiques de la classification d'une zone en état de famine (Phase 5), en sus des protocoles habituels qui régissent l'analyse du CH, des protocoles spécifiques à respecter sont définis dans les quatre fonctions, comme détaillé ci-dessous, afin de garantir la rigueur technique, la neutralité et la qualité des analyses.

Il est vivement recommandé aux cellules nationales d'analyse du CH (CNA-CH) qui anticipent la possibilité que leur analyse CH en cours ou prochaine aboutisse à une classification d'une ou de plusieurs zones en famine d'informer le Comité Technique Régional du CH afin de clarifier la voie à suivre en termes de soutien et de revue technique du processus d'analyse.

Fonction 1 : Construction du consensus technique pour la Classification des zones en Famine (CH Phase 5)

En référence au **protocole 1.1 (S'assurer d'une bonne composition des CNA)**, en cas d'une classification potentielle de famine, la CNA devra inclure des experts ayant une connaissance avérée du contexte. En outre les membres de la CNA devront bénéficier d'une formation adaptée sur la classification de la famine notamment la compréhension des données de nutrition et de mortalité. L'élargissement de l'expertise à des spécialistes en analyse des données de mortalité et de nutrition sera de mise pour garantir une appréciation optimale de la situation.

Le protocole 1.2 (conduire l'analyse sur une base consensuelle) sera renforcé en cas de suspicion de famine dans une zone donnée par la mobilisation du Groupe d'Experts Consultatif (GEC) qui sera enclenché pour appuyer techniquement les analyses et en cas d'éventualité de la survenue de la famine. En cas d'une incapacité de déplacement, le GEC travaillera en étroite collaboration avec la CNA et le CT-CH pour garantir l'assurance qualité des résultats.

Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

Protocole 2.2 : Recourir à la table de référence pour apprécier les preuves directes de la SAN et les facteurs contributifs. La table de référence est l'un des pans essentiels dans le cadre de la construction de la convergence des preuves conduisant à la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En cas de famine, il est nécessaire de bâtir l'analyse sur la base des résultats notamment la consommation alimentaire, l'état nutritionnel et la mortalité dont les preuves ont des seuils atteignant la phase 5. A cet effet, il s'agit des preuves liées à l'échelle de la faim, le score de diversité alimentaire et le déficit de survie pour la consommation alimentaire. Pour l'état nutritionnel, il s'agit des preuves de la MAG (PT/WHZ) et pour la mortalité, il s'agit des preuves relatives au TBM, de préférence, et au TMM5. Il est nécessaire de disposer également des facteurs contributifs renseignant sur les dangers et vulnérabilité et les taux de malnutrition aiguë sévère. Tous ces éléments doivent nécessairement être utilisés dans la construction de la convergence des preuves. Les facteurs contributifs doivent permettre d'inférer sur les résultats de la SAN afin de garantir une rigueur méthodologique dans la classification de la famine.

Protocole 2.3 : Respecter les paramètres de l'analyse : Compte tenu des enjeux liés à la classification d'une zone en état de famine (Phase 5), un minimum de critères doit être respecté pour conclure sur cette phase (encadré 22 et 23). Les analystes doivent s'assurer de la disponibilité des preuves répondant à tous les critères de qualité tel que définie dans le présent manuel. Ces conditions sont obligatoirement applicables pour l'analyse.

Encadré 22 : Indication sur les données de nutrition et de mortalité

Le taux de mortalité doit être calculé à partir des décès d'origine non traumatique. Les décès dus aux traumatismes ne doivent pas être inclus dans le calcul des taux bruts de mortalité (TBM) ni dans celui des taux de mortalité avant l'âge de 5 ans (TMM5) lorsque ces preuves sont utilisées pour appuyer la classification de la famine. Toutes les autres causes de décès doivent être incluses dans le calcul des TBM et TMM5. Si l'information du nombre de décès pour causes traumatiques n'est pas disponible, l'analyste doit prudemment réviser les données de mortalité pour déterminer dans quelle mesure le TBM et le TMM5 sont susceptibles d'avoir été modifiés/influencés par des causes traumatiques.

Le seuil de famine pour le TBM correspond à plus de 2 décès pour 10 000 personnes par jour et TMM5 > 4 décès pour 10 000 personnes par jour. La période de rappel pour le TBM et le TMM5 devrait de façon optimale être pour un maximum de 90 jours pendant le passé récent, cependant, au cas où les périodes de rappel seraient plus longues, des preuves peuvent être encore employées mais les analystes devraient évaluer des tendances dans les décès et fournir l'explication sur la façon dont les taux de mortalité reflètent des conditions récentes. Les taux de mortalité devraient refléter les décès dans le secteur classifié.

Complément sur les données de nutrition :

La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) doit être calculée à l'aide des données de poids-pour-taille en z-scores et/ou présence d'œdèmes. La valeur-seuil de MAG selon le P/T et/ou la présence d'œdèmes est au moins de 30%. La prévalence de MAG calculée à l'aide de mesures du PB et/ou présence d'œdèmes ne peut être utilisée que sur approbation du Groupe d'Expert Consultatif (GEC) du CH exclusivement pour les zones inaccessibles ou à accès limité.

Complément sur les données de Consommation Alimentaire et Évolution des Moyens d'Existence:

Les preuves directes sur la consommation alimentaire et de l'évolution des avoirs relatifs aux moyens d'existence doivent dans l'idéal être disponibles pour les indicateurs pour lesquels des valeurs-seuils ont été assignées dans la phase 5 de la table de référence du CH.

Encadré 23 : Indication supplémentaire pour la classification en phase 5-Famine :

La Famine peut être projetée même si les preuves courantes sont en deçà des seuils de famine pour un résultat ou tous les résultats tant qu'il est justifié que les niveaux actuels vont se dégrader au point d'atteindre ou dépasser les seuils de famine durant la période de projection dans le scénario le plus probable. Pour informer la projection de famine, les analystes doivent formuler des hypothèses suffisamment claires et précises à partir des preuves directes utilisées pour conclure sur la classification de la situation courante. Dans le cas des projections, les preuves portant sur les MAG, TBM ainsi que la consommation alimentaire (CA) et de l'évolution des avoirs relatifs aux moyens d'existence (EME) doivent être relativement proches des niveaux-seuils pour la famine.

La relation de cause-à-effet à la malnutrition aiguë et décès d'origine non traumatique doit être mise en évidence. Il se peut que les indicateurs Consommation Alimentaire et Évolution des Moyens d'Existence, soient déjà actuellement au-dessus des seuils de famine avant que la Malnutrition Aiguë Globale et la Mortalité aboutissent aux mêmes niveaux. Dans ce type de cas, l'analyse des facteurs contributifs doit montrer une détérioration entre la période courante et la projetée en mettant en exergue les changements probables dans la zone analysée.

Convergence des preuves : Pour classifier un résultat en phase 5 (Famine), il est nécessaire d'avoir au moins une preuve fiable en phase 5 (Famine) et toutes les autres preuves fiables en phase 4 (Urgence) dans la période courante. La projection est élaborée suivant les indications déjà définies plus haut.

Règle du 20% : au moins 20 % de la population est estimée en Phase 5 (Famine) lorsqu'une zone est classifiée en Famine (Phase 5). Toutefois, des populations peuvent être classifiées en phase 5 même si celles-ci ne dépassent pas les 20%. Dans ce cas ces populations seront dénommées **populations en Phase 5-Catastrophe**.

Unité(s) d'analyse : pour être classifiée en Phase 5 (Famine), **une zone doit avoir au moins une population de 10,000 personnes**. Une unité d'analyse administrative typique, N2 doit être

désagrégée et analysée séparément si des données représentatives de la zone indiquent une potentielle famine (courante ou projetée) dans une sous zone avec population supérieure à 10,000 personnes.

Protocole 2.4 : Évaluer et attribuer les scores de fiabilité des preuves : Seules les preuves de niveau F3 doivent être utilisées pour classer une zone en situation de famine. Cependant, pour les zones à accès limité ou non accessibles, l'utilisation des preuves ayant un niveau de fiabilité F1 et F2 peuvent être utilisée. Dans ce cas, il est nécessaire de le prendre en compte dans la cartographie à travers une représentation particulière.

Protocole 2.5 : Respecter les critères minimaux requis sur les preuves : La classification d'une zone en phase 5 (Famine) est soumise à une condition stricte de la présence d'un minimum de preuves fiables (tableau 28). Pour le cas de la Famine des critères supplémentaires plus précis et exigeants sont définis. Ils constituent les conditions obligatoires pour une classification à un niveau d'extrême sévérité.

Protocole 2.6 : Respecter les outils et autres supports d'analyse : Dans le cas de la classification de la Phase 5 (Famine), toutes les données de base utilisées pour générer les preuves doivent être mises à la disposition du groupe d'analystes, du GEC et du Comité Technique du CH par la CNA. Les fiches utilisées pour les analyses, doivent être documentées soigneusement conformément au processus analytique

Tableau 28 : Preuves minimales requises pour la classification de la famine

| Analyse courante | Analyse projetée |
|--|--|
| Trois résultats (CA ou EME, Nutrition et Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F3 | Trois résultats (CA ou EME, Nutrition et Mortalité) renseignés par des preuves de fiabilité F3 |
| + | + |
| Au moins 3 groupes de facteurs contributifs | Au moins 4 groupes de facteurs contributifs avec hypothèses documentés |

Fonction 3 : Communication pour action

Lorsqu'une classification d'une zone en Phase 5 (Famine) est confirmée par le GEC à la suite d'une revue de la Classification de la Famine (RCF) une alerte famine, comme version simplifiée de la fiche de communication, est produite immédiatement pour fournir des explications claires et concises sur la gravité de la situation. Par ailleurs, dans ce cas, il faudra communiquer clairement la situation de famine (zone, nombre de personnes, temporalité et niveau de confiance de la classification et la nécessité d'une action humanitaire urgente). Aussi, il faudra développer un argumentaire clair qui justifie la classification de famine en faisant référence aux preuves et aux sources utilisées tout en rappelant dans l'alerte la définition de la famine telle qu'adoptée par le CH. Il faudra également préciser le processus de revue spéciale ayant conduit à la confirmation de cette classification de la famine.

Fonction 4 : Assurance Qualité et rigueur de l'analyse

Une revue technique spéciale en temps réel de l'analyse CH, appelée revue de la classification de la famine (RCF), est obligatoire. La revue porte principalement sur l'évaluation de la plausibilité de la classification de la famine afin que celle-ci puisse être validée ou infirmée par le GEC. La CNA et le coach préparent les données et informations nécessaires à la revue et les partagent avec le Comité Technique Régional du CH qui active immédiatement le GEC. Ce groupe sera coordonné par le CILSS chargé de la gestion stratégique du Cadre Harmonisé et composée par des membres du CT-CH nommées en fonction de la connaissance spécifique d'un des secteurs (Sécurité Alimentaire, Nutrition et Moyens d'Existence)

et de la zone en question ainsi que par des experts externes. En cas de nécessité, ce processus de révision de qualité de la classification de la famine peut s'appuyer sur l'expertise externe indépendante au niveau international notamment celle issue du comité Famine Review Committee (FRC) de l'IPC.

Les revues de la classification de la famine (RCF) de l'analyse CH sont obligatoires et doivent nécessairement être effectuées avant la publication des résultats. Les conclusions et recommandations des revues de la classification de la famine (RCF) sont communiquées dans les meilleurs délais par le Comité Technique Régional du CH à la Cellule Nationale d'Analyse du CH (CNA-CH) du pays concerné, au Comité de pilotage du CH et aux autres partenaires régionaux et internationaux.

3.2 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR LES ZONES D'ACCÈS LIMITÉ OU INACCESSIBLES

Le Cadre Harmonisé est un outil d'alerte précoce visant à partager en temps opportun des informations pertinentes et fiables sur les risques d'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les zones vulnérables. Ce besoin est d'autant plus pressant quand il s'agit d'alerter les décideurs et les acteurs humanitaires sur la situation qui prévaut dans les zones à accès limité ou inaccessibles. Une démarche supplémentaire a été conçue pour aider les analystes à classer les zones peu accessibles ou inaccessibles et y estimer si possible les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ceci s'applique uniquement dans les **zones à accès limité ou inaccessibles, où la collecte des données est limitée en présence** de conflit ou en cas de catastrophe naturelle. Dans ces zones, les critères minimums de fiabilité des données et ceux de classification sont amendés et rendus plus flexibles.

Protocoles spéciaux pour Fonction 1 : Composition Inclusive de la Cellule Nationale d'Analyse

Dans le cas où l'application des protocoles spéciaux pour les zones inaccessibles ou à accès limité, la composition de la Cellule Nationale d'Analyse requiert un renforcement dans le sens de s'assurer que le groupe d'analystes en charge d'appliquer ces protocoles ait des experts : (1) possédant une compréhension approfondie du contexte des zones analysées (2) ayant, si possible, participé à la collecte des données ; (3) provenant des différents secteurs, en plus des experts de la sécurité alimentaire, des nutritionnistes, des analystes avec une connaissance approfondie sur les données de la mortalité, et, de façon optimale, ceux en charge de la communication, (4) du Comité Technique du Cadre Harmonisé et, sur demande, des experts internationaux.

Protocoles spéciaux pour Fonction 2 : Classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

Les protocoles de la Fonction 2 concernent principalement les exigences de fiabilité des preuves qui doivent être traitées avec plus de flexibilité qu'en situation normale de classification des zones accessibles.

- L'utilisation des preuves de Fiabilité F1 ou F0 pour satisfaire les conditions nécessaires des preuves décrites dans l'encadré 24 et les preuves minimales (tableau 29) requises pour la classification doivent inclure au moins deux résultats (avec des preuves de Fiabilité au moins du niveau F1 ou F0) ;

Encadré 24 : Guide sommaire pour la collecte des données dans des zones inaccessibles ou d'accès limité:

- **Enquêtes rapides et non représentatives** ; en utilisant plusieurs approches différentes simultanément (**Combinaison des méthodes quantitatives et qualitatives**) et en incluant autant d'individus que possible – de manière exhaustive ou aléatoire. Les conditions des **nouveaux arrivés** peuvent être utilisées à condition que la durée du voyage soit considérée.
- Il est absolument important de documenter en détail les méthodes et procédures utilisées, **y compris les biais attendus**.
- **Entretiens/mesures en groupes de discussion ou dans les ménages**. Si les données sur la malnutrition viennent à la fois des dépistages dans les ménages et des dépistages dans un endroit central, tel qu'un centre de santé, alors **fusionner ces données ne serait pas valide**.
- Focus sur : **HHS (Échelle de Faim des Ménages)** (si le temps et les ressources disponibles le permettent, le SCA ou le HDDS devraient aussi être collectés) ; **Périmètre Brachial (PB/MUAC)** (préférentiellement avec œdèmes) ; **Taux Brut de Mortalité** (a-Entretien avec informateurs clés, b- comptage des tombes récentes et c- la revue de registres des centres de santé et des hôpitaux).

- Il faut appliquer une combinaison de plusieurs sources de preuves (*par ex. les résultats des missions d'évaluation rapide, les données collectées sur les sites des déplacés récemment arrivés dans la zone de résidence, les preuves venant des zones similaires et proches, l'analyse des tendances historiques, et preuves venant des points de distribution*) ;
- Par rapport à l'extrapolation de ces données et l'unité d'analyse, il est important de souligner que les preuves collectées dans une grappe/village/campement peuvent être utilisées seulement pour l'analyse de la zone d'étude ou pour des zones proches ou similaires (*exemple: un village et ses alentours ou villages proches ou dans les mêmes conditions, un campement de déplacés et d'autres dans des mêmes conditions, etc..*). Les résultats peuvent informer sur la situation d'une zone géographique plus grande (extrapolation au niveau supérieur d'une unité d'analyse, ex. N2 uniquement si l'enquête a couvert au moins trois grappes réparties dans différents sites de la zone d'analyse).
- Quand une unité est composée d'une partie accessible et d'une autre inaccessible (du fait d'une crise sécuritaire ou de la survenue d'une catastrophe) , il est nécessaire de désagréger l'analyse en deux parties/unités, l'une – accessible – utilisant les protocoles réguliers et l'autre – peu ou pas accessible – utilisant les protocoles spéciaux. Cela pourrait aboutir à deux classifications différentes dans la carte CH et une estimation de population séparée. Si pour des raisons de communication, il est nécessaire de fusionner les estimations de populations dans les deux sous-unités, l'estimation des populations en phase 3 à pire dans les zones d'accès humanitaire limité doit être au minimum mentionné séparément dans le narratif.
- Considérant que souvent les zones à accès limité ou inaccessible sont caractérisées par une grande volatilité du contexte, la classification courante devrait être basée sur des données collectées au maximum dans les 5 derniers mois, même si cela ne correspond pas à la même saison d'analyse encadré. La mise à jour des projections ne peut pas être effectuée en absence de nouveaux éléments de résultat. Il faut contextualiser les preuves collectées pendant les différentes périodes de celles de la situation actuelle.
- L'estimation des populations est indicative, et la durée des projections ne peut pas être longue.

Tableau 29 : Critères minimaux de classification des zones inaccessibles ou d'accès limité

| | Actuelle | Projetée |
|---|---|--|
| Preuves réduites à cause d'inaccessibilité ou d'accès humanitaire limité | <ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins deux résultats sur trois avec preuves directes (trois résultats sur trois sont requis pour la classification de la famine) 2. Deux autres preuves peu fiables F1 ou F0 venant de la saison d'analyse | <ol style="list-style-type: none"> 1. Classification actuelle suivant les critères minimaux 2. Preuves utilisées pour la classification actuelle ne peuvent pas avoir plus de 12 mois à la fin de la période de la projection 3. Quatre autres preuves de fiabilité F1 ou F0 présentées avec des hypothèses claires sur les tendances prévues |

Protocoles spéciaux pour Fonction 3 : Communication pour action

La communication autour de la classification des zones d'accès limité ou inaccessibles doit mettre en exergue l'utilisation de protocoles spéciaux. Cela signifie que :

- **Concernant le Protocole 3.1 :** le rapport d'Analyse doit spécifier clairement le fait que la zone ait été classifiée avec des preuves limitées en raison de la difficulté d'accès ;
- **Concernant le Protocole 3.2 :** adhésion au standard de cartographie, la carte doit clairement indiquer avec le signe « accès limité ou inaccessible » ;
- Si la famine est classifiée, les protocoles spéciaux de la communication pour la famine devront également être appliqués.

Protocoles spéciaux pour Fonction 4 : Assurance de Qualité et rigueur de l'analyse

Toutes les zones classifiées en utilisant les protocoles spéciaux pour les zones avec inaccessible ou d'accès limité doivent faire l'objet d'une révision de qualité de la part du Comité Technique réuni en session de consolidation régionale des analyses.

3.3 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR LA CLASSIFICATION DES GROUPES DE MÉNAGES

L'analyse de groupe de ménages est effectuée en prenant en compte des sous-groupes de ménages relativement homogènes en ce qui concerne les résultats de la sécurité alimentaire, en fonction d'un large éventail de facteurs tels que les conditions sociales, économiques, les moyens d'existence, l'exposition aux chocs, etc. Tous les groupes de ménages d'une zone peuvent être classifiés ou tout simplement un sous-ensemble d'entre eux.

Rappel des conditions d'analyse de groupe de ménages.

Choix des Groupes de ménages : Les Groupes de ménages relativement homogènes doivent partager la même situation de sécurité alimentaire, y compris les facteurs contributifs et les résultats. A cet effet, ils ont probablement, mais pas nécessairement, des moyens d'existence similaires. Le choix de ces groupes dépend des besoins en information, de la disponibilité des données et des ressources (humaines, en

temps, financières). En tenant compte, des besoins, des données et des autres ressources, les analystes choisissent les facteurs les plus importants ou une combinaison de facteurs pour séparer les ménages. Pour garder la pertinence dans le contexte spécifique du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le choix de ces groupes de ménages doivent être basés sur des critères socio-économiques (très pauvres, pauvres, moyens et nantis), sociodémographiques (ménages dirigés par les femmes), les moyens d'existence (agriculteurs, éleveurs, commerce etc.), l'impact des crises sécuritaires (ménages déplacés, ménages hôtes) et la taille du groupe à analyser devant être d'au moins plus 10 000 personnes.

Approche analytique : L'analyse de groupes de ménages peut se conduire de façon complète ou partielle. En fonction de la situation qui se présente dans la zone, les analystes doivent sélectionner l'approche la mieux adaptée à leurs besoins, aux données et à l'expertise disponibles.

Analyse complète de groupes de ménages : L'analyse est dite complète lorsque la population totale de la zone est répartie en différents groupes de ménages qui font l'objet, séparément, d'une analyse spécifique pour chacun d'eux. Ce type d'analyse est utile lorsqu'il existe beaucoup d'informations disponibles sur les différents groupes de population et que la précision pour la prise de décision et le ciblage sont nécessaires. Si certains groupes de ménages ne sont pas analysés, ils ne feront donc pas l'objet de classification. La population de tous les groupes de ménages ayant la même classification sera additionnée pour donner la population de chaque phase. Si certains groupes de ménages n'ont pas été analysés, leur population respective ne sera donc ajoutée à aucune phase.

Analyse partielle de groupe de ménages : Dans le cas d'une analyse partielle, seul le groupe le plus défavorisé de la population de la zone doit être considéré si on dénombre plus 10 000 personnes dans ce groupe. Une analyse partielle peut être effectuée lorsque les données sur le groupe le plus défavorisé sont disponibles sans disposer de temps suffisant ni de données pour l'analyse de tous les groupes de ménages. Pour pouvoir conduire une analyse de groupes de ménages partielle, au-delà de sa pertinence, il sera nécessaire que la population totale du groupe de ménages représente au moins 20 % de la population totale de la zone.

3.4 PROTOCOLES SPÉCIAUX POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LES ANALYSES DU CH

La prise en compte du genre dans le CH doit démarrer pendant la collecte des données et doit être guidée par le besoin de réduire les inégalités entre les genres en cas de crise alimentaire et nutritionnelle. L'intégration du genre dans le CH cherche à orienter les décisions dans le processus de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Aussi, la prise en compte du genre se fera de manière transversale au cours du processus du CH. Pour le moment, cela resterait limité dans la production des données chiffrées sur le CH du fait de l'absence des données pertinentes et représentatives selon le genre. Le développement futur en harmonie avec l'amélioration des systèmes de collecte de données sur le genre permettra de mieux intégrer cette dimension dans toutes les étapes du processus d'analyse du CH.

Fonction 1 : Construction du consensus technique

L'intégration du genre dans les analyses du CH doit se traduire par la participation des experts en charge des questions du genre. Ces experts contribuent à la collecte des données (preuves) thématiques sur les différents secteurs et composantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui mettent en exergue les différences dans la dimension genre et aider à les organiser en bases de données structurées.

Les experts en genre sont des cadres des services étatiques et des partenaires ONG nationales et internationales et des bureaux pays des Systèmes des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OCHA). Les experts en genre en tant que membres de la cellule nationale d'analyse devraient participer au processus de formation du consensus technique en valorisant leur connaissance pendant les discussions.

Fonction 2 : classification de la sévérité et identification des facteurs déterminants

La prise en compte du genre et l'inclusion sociale se fait depuis la collecte des données en tant que facteurs contributifs notamment au niveau des déterminants (danger vulnérabilité) et des facteurs limitants (Disponibilité, Accessibilité, Utilisation y compris l'accès à l'eau potable, Stabilité). La considération du genre doit être effective dans les systèmes et outils de collecte de données de manière à permettre de bien renseigner les informations requises comme les exemples données dans les tableaux 11, 12 13 et 14 du présent manuel.

Fonction 3 : Communication pour action

La dimension genre doit être explicitement mise en exergue dans les différents produits de communication des résultats du CH. En fonction des circonstances et des contextes, les particularités de la vulnérabilité de certains groupes socio-économiques ou catégories de ménages et de personnes pourraient être détaillées. Ceci permettra d'attirer l'attention des décideurs sur ces cas spécifiques et les actions requises pour réduire leur niveau de vulnérabilité.

Fonction 4 : Assurance qualité et rigueur de l'analyse

Il s'agira ici de s'assurer que les coaches et les facilitateurs veillent sur le respect de la participation des experts en genre pendant les sessions de formation et d'analyse. Ils doivent également vérifier la disponibilité des données sensibles au genre ainsi que leur prise en compte dans l'analyse. Le contrôle de qualité des résultats doit se faire en s'assurant que la dimension genre est respectée dans les différents protocoles conformément à la grille d'évaluation des sessions d'analyse.

L'outil d'évaluation des sessions de formation et d'analyse du CH est adapté de manière à mettre en évidence l'effectivité du respect de l'intégration du genre dans ce processus.

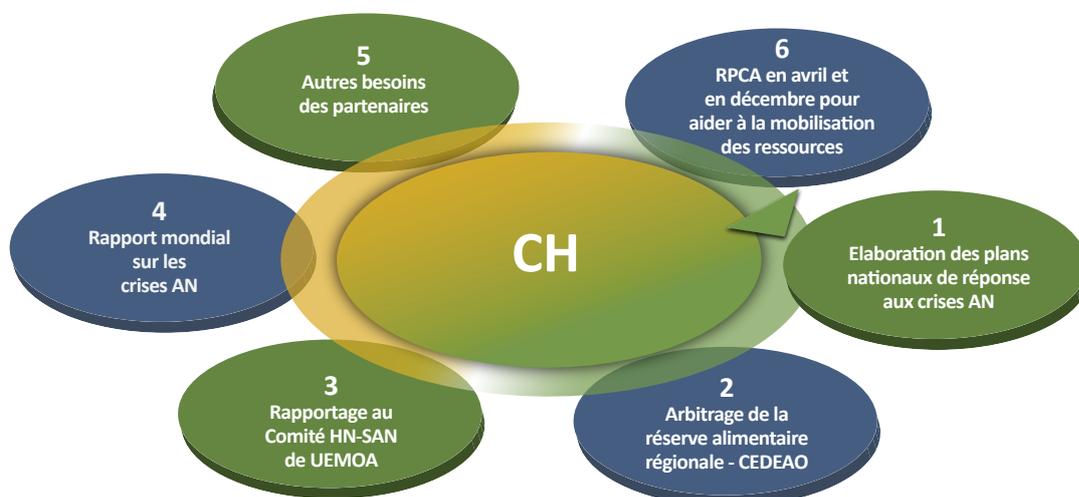
VALORISATION DES RESULTATS ET PRODUITS DU CH

Les résultats du CH constituent une importante source d'information pour les gouvernements, leurs partenaires techniques et financiers, les organisations intergouvernementales et la communauté internationale. Les dispositifs nationaux et les partenaires mettront les résultats du CH en valeur dans le cadre de la planification des interventions d'urgence, réhabilitation et/ou de renforcement de la résilience, identification des causes et des facteurs limitants ainsi que les zones à risque et les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le Cadre Harmonisé est l'outil d'arbitrage pour la mobilisation de la réserve régionale de la sécurité alimentaire de la CEDEAO et de l'UEMOA. La décision des PTF pour accompagner la mobilisation des ressources supplémentaires en vue d'aider les pays touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles devrait également être fondée sur les résultats du Cadre Harmonisé afin de maintenir une bonne coordination et la cohérence avec les actions publiques de prévention et de gestion des crises conformément à l'esprit de la charte du PREGEC.

Le Cadre Harmonisé constitue de ce fait le référentiel unique pour l'ensemble des décideurs et autres acteurs publics et privés. Sa mise en œuvre nécessite non seulement un soutien important de l'ensemble de la communauté régionale, mais aussi des évolutions fondamentales dans ses pratiques. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est une préoccupation centrale et l'une des priorités dans l'agenda des gouvernements, des PTF, de la société civile et la communauté internationale. Elle apparaît à la fois comme une des principales causes de la pauvreté endémique, et en est simultanément sa principale conséquence. Par conséquent, se doter des moyens d'y remédier durablement est jugé aujourd'hui comme une des conditions et un des moyens pour réaliser la plupart des ambitions portées par l'ensemble des acteurs.

Pour mieux valoriser le CH, il est nécessaire que les partenaires dans leur ensemble respectent cet outil commun comme une référence pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CH doit répondre aux besoins croissants en informations pour les acteurs. C'est pourquoi le CH est défini comme un outil stratégique de communication en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et constitue un instrument de dialogue et d'animation des dispositifs du PREGEC et du RPCA. Les résultats sont également valorisés dans le cadre de l'élaboration du rapport mondial sur les crises alimentaires (figure 12).

Figure 14 : Cadres de valorisation du CH



CONCLUSION

Le Cadre Harmonisé est un outil fédérateur par son alignement à la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et son approche participative et inclusive en matière de mobilisation des partenaires et de valorisation des acquis d'autres systèmes d'information. Sa démarche actuelle permet de générer des résultats comparables dans l'espace et dans le temps dans la région et au niveau mondial. Le CH utilise le même cadre analytique que l'IPC 3.0 qui offre l'avantage de réaliser une analyse multidimensionnelle et intégrée de la situation alimentaire et nutritionnelle sur une logique de méta-analyse et de construction de la convergence des preuves.

Le CH valorise les données issues de tous les dispositifs existant au niveau des gouvernements, des organisations du Système des Nations Unies, des ONG et organisations des producteurs. Ces dispositifs constituent l'essentiel du potentiel pour la prise en charge du CH par les pays. Ils ont besoin d'un renforcement des capacités techniques et financières. Toutefois, certains dispositifs nationaux ont besoin d'une réorganisation pour assurer une production régulière des données fiables permettant une analyse de qualité pour aider à une meilleure prise de décision tant au niveau des pays qu'au niveau régional.

BIBLIOGRAPHIE

- Barrett C.B. and Lentz, E., 2010 « Food Insecurity.» In Robert Denemark et al. eds. The International Studies Compendium Project. Oxford : Wiley-Blackwell
- Barrett, Christopher B., 2004 Mixing Qualitative and Quantitative Methods of Analyzing Poverty Dynamics » (Combiner les méthodes qualitatives et quantitatives d'analyse de la dynamique de la pauvreté) ; document présenté lors de l'atelier KIPPRA- Cornell SAGA sur « Méthodes qualitatives et quantitatives de l'analyse de la pauvreté », Nairobi, Mars 2004
- CILSS, 1990 Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, 10 février 1990
- CILSS, 2011 Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, Conakry Novembre 2011
- CILSS et al, 2012 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Manuel d'utilisation, version 1
- CILSS et al, 2013 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 3
- CILSS, et al, 2012 Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 2
- FAO, 2006 Le Cadre des moyens d'existence durables Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.
- FAO, 2012 Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Manuel Technique Version 2
- FEG (non daté) Approche de l'économie des Ménages Guide du Praticien. Regional Hunger and vulnerability Programme-Save the Children.
- FEWS, 1995 Regional Vulnerability Assessment Method development (Mali, Burkina Faso, Niger and Chad), mars 1995, V.01
- FSAU, 2006 Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification : Technical Manual Version I
- Maxwell D, et Caldwell R., 2008 The Coping Strategies Index: Field Methods Manual, second edition, CARE. First edition 2003 on https://www.fsnnetwork.org/sites/default/files/coping_strategies_tool.pdf
- Partenaires globaux IPC 2012 Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire : Manuel technique version 2.0. Preuves et normes pour une meilleure prise de décision en sécurité alimentaire. FAO. ROME
- PAM, 2000 Manuel d'alimentation et de nutrition. Rome : PAM Service nutrition
- Robert M., 1999 Food And Nutrition Assistance, Guide d'échantillonnage (USAID)
- UNICEF, 1996 Le Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition
- WHO, 1995 The World health report 1995, Bridging the gaps
- WHO, 1997 The World health report 1997, Conquering suffering, enriching humanity

ANNEXES
CADRE HARMONISE
MANUAL 2.0

ANNEXE 1 : INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES HEA

1. Nature et seuils des indicateurs HEA dans le Cadre Harmonisé

Le Déficit de Protection des Moyens d'Existence (DPME) et le Déficit de Survie (DS) issus des analyses HEA communément appelés « **HEA Outcome Analysis** » constituent les principales informations HEA utilisées dans le Cadre Harmonisé. Ces informations sont utilisées concomitamment comme preuves directes pour renseigner le résultat « **consommation alimentaire** », comme suit :

| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
|---|-------------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Déficit de Survie (DS) | DS = 0% | DS = 0% | 0% < DS < 20% | 20% ≤ DS < 50% | DS ≥ 50% |
| Déficit de Protection des Moyens d'Existence (DPME) | ET DPME = 0% | ET DPME < 80% | OU DPME ≥ 80% | ET DPME=100% | ET DPME=100% |
| Règle des 20% | Au moins 80% de la population | | Au moins 20% de la population | | |

NB : Il faudra impérativement tenir compte de la règle des 20% des populations dans le phasage global des indicateurs HEA du résultat consommation alimentaire de l'unité administrative à analyser.

2. Présentation des résultats « HEA Outcome Analysis » pour le Cadre Harmonisé

Afin de faciliter leur exploitation lors des analyses Cadre Harmonisé, les informations issues des HEA Outcome Analysis devraient autant que possible être présentées dans un tableau au format ci-dessous :

3. Interprétation des résultats « HEA Outcome Analysis » pour le Cadre Harmonisé

Les résultats issus des analyses « HEA Outcome Analysis » sont valables pour une période d'une année appelée « année de consommation ». De manière générale, une année de consommation commence avec la fin de la soudure et va jusqu'à la fin de la prochaine soudure. En particulier, dans une zone à dominante agricole, l'année de consommation va du début de la récolte principale jusqu'à la fin de la prochaine soudure tandis qu'en zone à dominante pastorale, elle va de l'installation de l'hivernage jusqu'à la fin de la prochaine soudure pastorale.

Pour les besoins spécifiques des analyses Cadre Harmonisé, et dans un souci d'une analyse rigoureuse de la sécurité alimentaire, il sera généré directement des résultats HEA- DS et DPME- spécifiques à chacune des deux situations : courante et projetée. Le DS sera exprimé en pourcentage des besoins en calories tandis que le DPME sera en pourcentage du panier de protection des moyens d'existence des périodes d'analyse. Le DPME ainsi exprimé permet aux analystes de mieux apprécier sa profondeur.

Par ailleurs, la « règle des 20% de la population » qui est fondamentale dans l'analyse Cadre Harmonisé doit être dûment prise en compte dans l'analyse, notamment dans le phasage des indicateurs HEA.

Enfin, il faudra garder à l'esprit que l'analyse du résultat « consommation alimentaire » pour lequel les indicateurs HEA sont utilisés dans le Cadre Harmonisé, se fait par unité administrative (département, province, cercle, wilaya, etc.) et non par zone de moyens d'existence d'où la nécessité d'avoir une lecture par unité administrative des résultats des analyses HEA.

Exemple illustratif

Un district de 100.000 habitants est à cheval entre deux zones de moyens d'existence (ZME) : une zone agropastorale dans sa partie Nord et une zone agricole dans sa partie Sud. Les agropasteurs représentent 40% de la population totale du district et se composent de 20% de très pauvres, 35% de pauvres, 25% de moyens et 20% de nantis. Quant aux agriculteurs, ils se composent de 30% de très pauvres, 35% de pauvres, 20% de moyens et 15% de nantis. Des analyses HEA, basés sur deux scénarios différents, ont été réalisés la semaine précédant l'analyse Cadre Harmonisé du mois de Mars. Elles ont donné les résultats résumés dans les tableaux suivants :

1^{er} SCENARIO

POUR LA SITUATION COURANTE : Les résultats du 1er scénario montrent que seuls les agropasteurs très pauvres, qui représentent en fait 8% de la population totale du district, font face à un DPME équivalent à 30% de leur panier de protection des moyens d'existence. **En d'autres termes, 92% de la population totale du district ne fait pas face ni à un DPME ni à un DS.**

POUR LA SITUATION PROJETEE : Les résultats du 1er scénario montrent que les agropasteurs très pauvres, qui représentent en fait 8% de la population totale du district, feront probablement face à un DS de 10% et d'un DPME de 100%. Les agropasteurs pauvres qui représentent 14% de la population totale du district feront également face probablement à un DPME équivalent à 40% de leur panier de protection des moyens d'existence. **En d'autres termes, 22% de la population totale du district feront probablement face à un DPME.**

Ces résultats doivent être enregistrés et interprétés comme suit dans les analyses CH :

2^{ème} SCENARIO

POUR LA SITUATION COURANTE : Les résultats du 2ème scénario montrent que les très pauvres parmi les agropasteurs, qui représentent en fait 8% de la population totale du district, font face à un DPME équivalent à 30% de leur panier de protection des moyens d'existence. En plus, les agriculteurs très pauvres, qui représentent 18% de la population totale du district font face à un DPME équivalent à 20% de leur panier de protection des moyens d'existence. En d'autres termes, 26% de la population totale du district fait face un DPME modéré.

POUR LA SITUATION PROJETEE : Les résultats du 2ème scénario montrent que les agropasteurs très pauvres, qui représentent en fait 8% de la population totale du district, feront probablement face à un DS de 10% et d'un DPME de 100%. Les agropasteurs pauvres qui représentent 14% de la population totale du district feront également face probablement à un DPME équivalent à 40% de leur panier de protection des moyens d'existence. Enfin, les agriculteurs très pauvres qui représentent 18% de la population totale du district feront probablement face à un DPME équivalent à 87% de leur panier de PME. En d'autres termes, 26% de la population totale du district feront probablement face à un DPME profond, c'est-à-dire de plus de 80%, dont 8% feront face, en plus, à un DS de 10%.

Ces résultats doivent être enregistrés et interprétés comme suit dans les analyses CH :

4. Cas où l'unité administrative à analyser est intégralement contenue dans une ZME unique

Si l'unité administrative à analyser par le CH (département, province, cercle etc.) est intégralement contenue dans une ZME unique, alors les résultats des analyses HEA de cette ZME s'appliquent de facto à cette unité administrative. On veillera toutefois à ce que la règle des 20% de la population soit effectivement prise en compte dans l'analyse.

NB : Les résultats de toutes les zones analysées doivent être partagés lors des analyses du Cadre Harmonisé, pas seulement ceux des zones présentant des déficits car l'absence de déficits à la suite des analyses HEA est en soi un résultat HEA dont il faut en tenir compte.

ANNEXE 2 : INDICATIONS SUR L'INDICATEUR DES STRATÉGIES D'ADAPTATION BASÉES SUR LES MOYENS D'EXISTENCE

L'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par le Cadre Harmonisé s'appuie sur quatre principaux résultats que sont : (i) la consommation alimentaire, (ii) l'évolution des moyens d'existence, (iii) l'état nutritionnel et (iv) la mortalité. Parmi ces quatre résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la consommation alimentaire et l'évolution des moyens d'existence constituent les résultats primaires. Malgré cette place importante dans l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'évolution des moyens d'existence a été un résultat rarement renseigné lors des cycles d'analyse CH. Cette situation tenait principalement au fait que les analystes avaient du mal à convenir des preuves directes pertinentes et surtout quantifiables à utiliser pour son analyse. La conséquence est que, malgré son importance, beaucoup d'analyses CH se faisaient sans que ce résultat essentiel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne soit correctement renseigné.

1. Les preuves retenues pour l'analyse de l'évolution des moyens d'existence du Cadre Harmonisé

Le Cadre Harmonisé recommande d'utiliser les stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence pour l'analyse du résultat « évolution des moyens d'existence ». En tenant compte du contexte spécifique des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Cadre Harmonisé propose à cet effet de retenir les dix (10) stratégies d'adaptation suivantes avec les catégories comme suit :

| N° d'ordre | Stratégies | Catégories |
|------------|---|------------|
| 01 | Vendre plus d'animaux que d'habitude sur une base durable Il s'agit de voir si le ménage a vendu plus d'animaux qu'il n'en vendait en situation normale tout en s'assurant que cette vente supplémentaire ne compromet pas la durabilité du cheptel. Dans cette stratégie, on vise essentiellement la vente des petits ruminants. | Stress |
| 02 | Réduire les dépenses de santé et/ou d'éducation Il s'agit de voir si le ménage a réduit les dépenses d'éducation et/ou de santé (argent de poche des élèves, achat de fournitures scolaires, achat d'uniformes, participation aux activités récréatives, achat de médicaments moins chers, recours à la médecine traditionnelle car moins chère que la médecine moderne, etc.) | Stress |
| 03 | Réduire les dépenses de soutien à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique Il s'agit de voir si le ménage a réduit les dépenses de semences, de pesticides, d'engrais, de main d'œuvre, de fourrage, de soins vétérinaires, d'aliments bétail, de l'eau pour le bétail, d'achat/d'entretien de pirogues ou de filets de pêche, etc. Il s'agira de cibler les éléments les plus pertinents en fonction de la spécificité des moyens d'existence de la zone. | Stress |
| 04 | Emprunter de l'argent pour acheter de la nourriture Il s'agit de voir si le ménage a emprunté de l'argent pour acheter de la nourriture car n'ayant pas de nourriture en stock ou n'ayant pas d'argent pour en acheter. Les emprunts d'argent pour autre usage que l'achat de la nourriture ne doivent pas être pris en compte dans cette stratégie. | Stress |
| 05 | Vendre de manière non durable le bétail (niveau de vente élevé, vente inhabituelle de jeunes femelles reproductrices) Il s'agit de voir si le ménage a vendu des animaux à un niveau qui compromet la durabilité de son cheptel ou si le ménage a vendu de jeunes femelles reproductrices qui ne sont pas destinées à la vente dans une situation normale. | Crise |
| 06 | Vendre des biens productifs ou actifs du ménage Il s'agit de voir si le ménage a vendu certains biens productifs ou actifs tels que les charrues, les charrettes, les animaux de trait en dehors de la réforme, les vélos, les motos, les bijoux de famille, les radios, meubles, téléviseurs, réfrigérateurs ou tout autre bien/actif pertinent du ménage pour cause d'insécurité alimentaire. | Crise |
| 07 | Retirer les enfants de l'école Il s'agit de voir si le ménage a retiré ses enfants de l'école car ne pouvant plus continuer à assurer leur maintien faute de moyens. Par contre, le retrait des enfants de l'école pour d'autres raisons notamment socio-culturelles chez certaines communautés ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie. | Crise |
| 08 | Vendre tout le bétail Il s'agit de voir si le ménage a vendu tout son bétail pour cause d'insécurité alimentaire. La vente du bétail pour d'autres raisons notamment pour échapper à un danger (épizootie, sécheresse, etc.) ou pour le renouvellement du troupeau ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie. | Urgence |
| 09 | Vendre des terres de culture Il s'agit de voir si le ménage a vendu ses terres de cultures pour cause d'insécurité alimentaire. La vente de terres de culture pour d'autres raisons notamment la vente de terres de cultures possédées par le ménage mais qui ne sont pas d'habitude mises en valeur ou la vente de terres de culture moins fertiles pour acheter d'autres plus fertiles ne doit pas être prise en compte dans cette stratégie. | Urgence |
| 10 | Migration entière du ménage Il s'agit de voir si le ménage tout entier est en migration en provenance d'une autre zone et ceci pour cause d'insécurité alimentaire ou civile dans sa zone d'origine. La migration entière du ménage pour éventuellement d'autres raisons ne doit pas être pris en compte dans cette stratégie. | Urgence |

NB : Pour toutes ces stratégies d'adaptation, on veillera à ce que le lien avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle soit clairement établi et que la période de rappel soit les 3 derniers mois précédant l'enquête.

2. Phasage du résultat « Évolution des Moyens d'Existence »

L'indice des stratégies d'adaptation basées sur les moyens d'existence (ISAME) ci-dessus constitue une preuve directe du résultat « évolution des moyens d'existence » du CH. Le phasage doit se faire comme indiqué dans le tableau suivant :

| | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | Phase 4 | Phase 5 |
|---|--|---|--|--|---------|
| Évolution des moyens d'existence | Au moins 80% des ménages n'ont mis en œuvre aucune de ces stratégies d'adaptation | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de stress ou pire ET que moins de 20% ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation de crise ou pire ET que moins de 20% ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation d'urgence | Au moins 20% des ménages ont mis en œuvre des stratégies d'adaptation d'urgence | N/A |

NB : Dans la pratique, on doit commencer le phasage par la phase la plus élevée – Phase 4, étant donné que cet indicateur n'est pas applicable pour la phase 5- vers la phase la moins élevée- phase 1 en cumulant les pourcentages jusqu'à atteindre le seuil de 20%.

Exemple :

Lors d'une enquête de vulnérabilité réalisée dans quatre districts d'une région donnée, l'ISAME du CH a donné les résultats suivants :

| Districts | % de ménages n'ayant mis en œuvre aucune stratégie | % de ménages ayant mis en œuvre des stratégies de stress | % de ménages ayant mis en œuvre des stratégies de crise | % de ménages ayant mis en œuvre des stratégies d'urgence | Phasage |
|------------|--|--|---|--|---------|
| District A | 8 | 5 | 74 | 13 | Phase 3 |
| District B | 81 | 11 | 8 | - | Phase 1 |
| District C | 50 | 35 | 10 | 5 | Phase 2 |
| District D | 5 | 25 | 48 | 22 | Phase 4 |

ANNEXE 3 : UTILISATION DES DONNÉES SUR LA NUTRITION

Source des indicateurs nutritionnels :

Les données nutritionnelles proviennent de trois types de sources : les enquêtes, les sites sentinelles et les données de dépistage/screening.

ENQUETES :

A. Les enquêtes nutritionnelles SMART : les enquêtes SMART sont rapides, simples et standardisées. Elles utilisent les meilleures pratiques de collecte des données anthropométriques chez les enfants et femmes. Les enquêtes SMART fournissent les estimations de la malnutrition avec un niveau de fiabilité élevé et comparable au niveau international. Les enquêtes SMART sont validées à travers un processus national et régional qui permet la comparaison à travers les régions et les pays.

Les enquêtes smart parcellaires doivent être utilisées uniquement pour les zones couvertes par celles-ci et seulement si elles ont été validées par le pays et ses partenaires.

B. Autres enquêtes (ENSAN, EFSAN, EBSAN, AGVSAN, MICS, EDS, enquêtes démographiques ou de Sécurité Alimentaire incluant des indicateurs nutritionnels utiles à l'analyse du CH). **Les résultats de ces enquêtes doivent être validés par les services techniques de nutrition ou le groupe de travail de nutrition existant dans la plupart des pays.**

- **NB1 :** La validation des enquêtes et des données n'est pas du ressort du Comité National d'Analyse (CNA) du Cadre Harmonisé.
- **NB 2 :** Les données nutrition provenant d'enquête, doivent respecter un échantillonnage d'au moins 25 grappes pour les enquête par grappes applicable pour une grande population et d'au moins 150 enfants pour les enquêtes simples et systématiques qui sont applicable pour une petite population.

DONNEES DES SITES SENTINELLES :

Un site sentinelle est un cadre de collecte d'analyse et de partage d'informations sur les conditions des vies des populations au niveau local et vise à améliorer les connaissances générales et spécifiques des causes profondes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les sites sentinelles peuvent fournir les données en termes de MUAC/Périmètre Brachial (PB) ou en termes de P/T. Les données issues de sites sentinelles doivent faire l'objet de contrôle de qualité (préférence digital, Ecart Type, distribution âge et sexe ratio) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse.

En général dans les sites sentinelles c'est le PB qui est collecté lors de ces enquêtes.

Critère d'acceptabilité des données de site sentinelle pour le CH

- Données MUAC chiffrées (non code-couleur) provenant des screening exhaustifs c'est-à-dire ayant atteint au moins 80% de la cible ;

NB que toutefois, on pourra utiliser les données pour apprécier la situation nutritionnelle en analysant des tendances mensuelles dans la période d'analyse comparées avec les deux (2) années précédentes

La sélection des enfants dans les sites devrait être aléatoire ou exhaustive

Le dépistage doit être effectué dans la même saison que l'analyse dans tous les sites.

- Vérification de la qualité des données
- La répartition de l'âge doit être asymétrie
- Vérifiez la répartition par âge des jeunes (<2 ans) et des enfants âgées (> 2 ans) (par exemple, en utilisant la feuille de calcul Excel CDC) et ajustez au besoin
- Autre contrôle de qualité à faire
- Préférence de chiffre
- sexe Ratios
- Ecart type du MUAC (bon : <130; acceptable: 130- <140; mauvais: 140- <150; inacceptable:> 150)

Si le dépistage est effectué sur une base mensuelle, les dernières informations de la saison d'analyse doivent être utilisées.

Les données provenant d'évaluations rapides ponctuelles effectuées pour évaluer rapidement la situation devraient être considérées comme un dépistage.

| Critère de validité des données de site sentinelle pour le CH | Validité |
|---|-----------|
| Zone AGRICOLE ET AGROPASTORALE : ≥ 300 enfants sélectionnés de façon aléatoire par unité d'analyse et ≥ 4 sites par unité d'analyse (minimum 4 sites et minimum 300 enfants) | V2 |
| Zone PASTORALE : ≥150 enfants en total par unité d'analyse + ≥3 sites par unité d'analyse (minimum 3 sites mais ≥150 enfants) | V2 |
| Zone AGRICOLE ET AGROPASTORALE : <4 sites et/ou < 300 enfants en total | V1 |
| Zone PASTORALE : < 3 sites et/ou < 150 enfants en total | V1 |

NB : Si le dépistage est effectué sur une base mensuelle, les dernières données de la saison d'analyse doivent être utilisées.

DONNEES DE DEPISTAGE/SCREENING :

DONNEES D'ADMISSION DES PROGRAMMES NUTRITIONS,

Les données d'admission des programmes nutritionnels présentent un intérêt pour être pris en compte dans le cadre des analyses CH. Cependant, ces données ont des limites, notamment l'augmentation du nombre d'admission peut traduire une situation nutritionnelle en dégradation, mais, il peut aussi s'agir d'un élargissement du programme avec l'ouverture des nouveaux centres de santé, ce qui augmente le nombre d'enfants pris en charge. Cela ne traduit pas nécessairement une détérioration de la situation nutritionnelle globale dans la zone étudiée.

C'est pourquoi, dans le cadre du CH, ces données peuvent être considérées comme facteur contributif en considérant les aspects de couverture indirecte ou géographique, l'avis des nutritionnistes est important pour bien comprendre et apprécier la situation à sa juste valeur en cas d'augmentation des admissions.

Le dépistage est une activité qui consiste à collecter les données anthropométriques pour apprécier l'état nutritionnelle des enfants de 6 à 59 mois de façon exhaustive dans une zone déterminée à travers la mesure du périmètre brachiale (PB ou MUAC). Le dépistage doit être réalisé dans la même saison pour toutes les zones et les données anthropométriques doivent concerner au moins 300 enfants par unité d'analyse. Si toutes ces conditions sont réunies, les données auront une fiabilité 2. Si l'échantillon est inférieur à 300, alors la fiabilité sera 1.

Les données issues du dépistage doivent faire l'objet de contrôle de qualité (MUAC en mm, couverture, distribution âge et sexe ratio, ou MUAC-couleur avec effet du grand nombre) par les structures nationales ayant les compétences requises avant le cycle d'analyse.

Médiane de la série historique pour caractériser la situation nutritionnelle

Définition de la Série historique:

- **Option 1 (à privilégier)** Au moins trois enquêtes sur les cinq dernières années (même non consécutifs, mais de la même saison)
- **Option 2 :** Au moins cinq enquêtes sur dix années (même non consécutifs, mais même saison)

Utilisation de la série historique

Utilisez la base de données de nutrition pour calculer la médiane de la MAG (de WHZ <-2) chez les enfants de 6-59 mois à partir de la même saison dans les années similaires : **la médiane sera considérée comme preuve directe de la MAG**

ABSENCE DE DONNEES REPRESENTATIVES POUR L'UNITE D'ANALYSE,

Les éléments suivants peuvent être utilisés :

- Données d'enquête désagrégées provenant d'un niveau administratif supérieur
- Données « récentes » issues d'enquêtes représentatives
- Données historiques issues d'enquêtes représentatives

POSSIBILITE DE RE-ANALYSE,

Cas des données d'enquête désagrégées d'un niveau administratif supérieur à celui analysé : les données peuvent être ré-analysées pour obtenir des estimations pour les niveaux d'administration inférieurs. *Par exemple : les données du 2^{ème} niveau administratifs peuvent ré-analysées au 3^{ème} niveau correspondant à celui analysé.*

La décision sur l'utilisation des estimations et la ré-analyse est basée sur l'effet de grappes ou design effect (DEFF)

- Si le DEFF au niveau d'administration supérieur <1,3, les mêmes estimations peuvent être appliquées aux niveaux inférieurs (pas besoin de ré-analyse)
- Si le DEFF au niveau supérieur est $\geq 1,3$, il faut ré-analyser

Toutefois la ré-analyse au niveau inférieur doit respecter un certain nombre de critères, notamment :

- Nombre de grappes par unité d'analyse doit être supérieur ou égale à 5 ;
- Nombre d'enfants par unité d'analyse doit être supérieur ou égale à 100 ;
- Effet de de grappes des estimations des unités ré-analysées devrait être DEFF < 1,3.

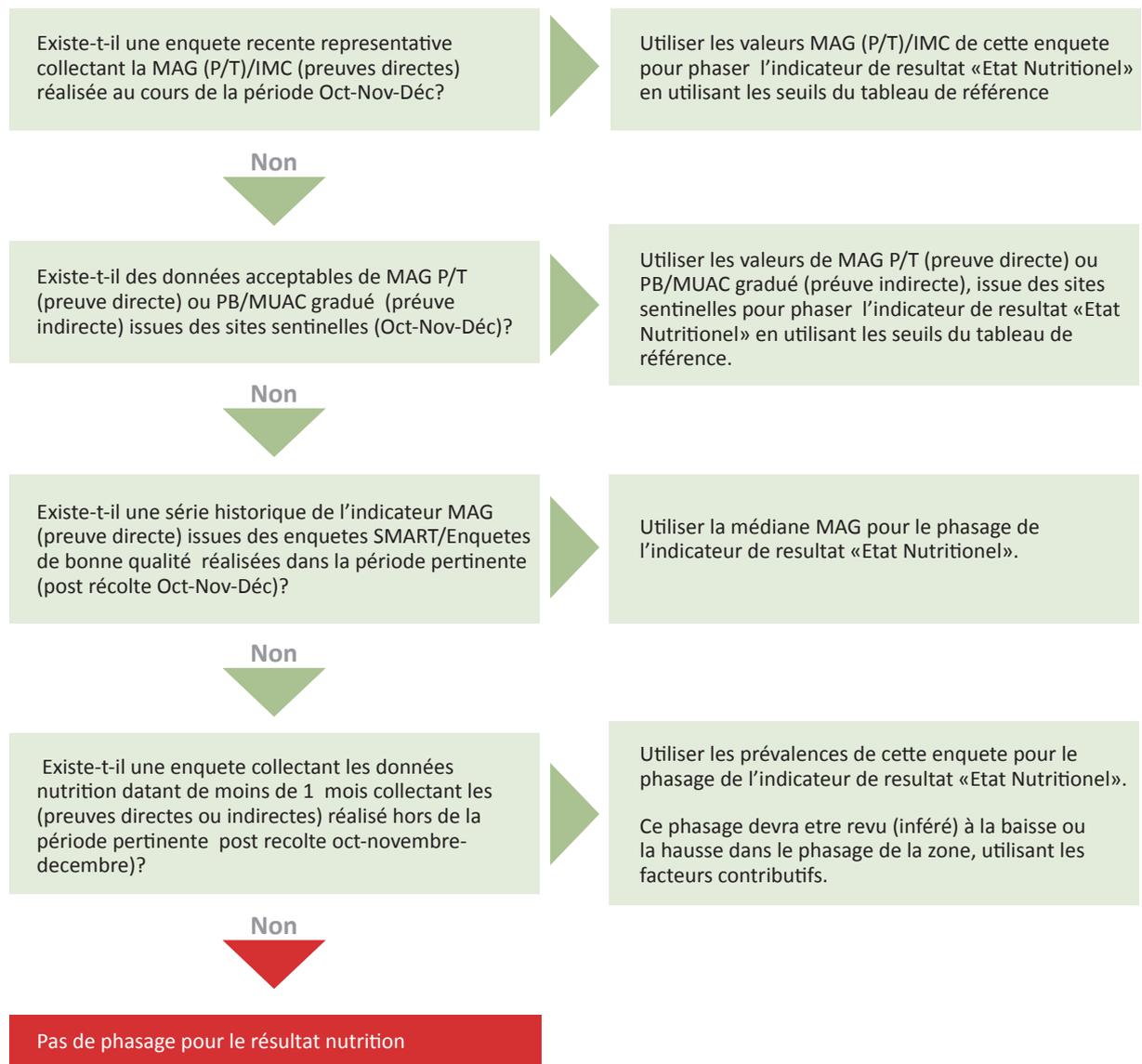
NB 1 : les 5 grappes et les 100 enfants ne sont utilisés que pour le besoin de ré-analyse du CH accepté par consensus, il ne doit en aucun cas être fait pour le besoin d'une enquête représentative d'une unité d'analyse.

NB 2 : Ces ré-analyses dans le cadre des analyses CH devront être pilotée par la Taskforce Nutrition du CH (NTF-CT/CH) qui a été mandaté par le Comité Technique (CT-CH) pour développer les critères qualitatifs minimum pour cet exercice de ré-analyse.

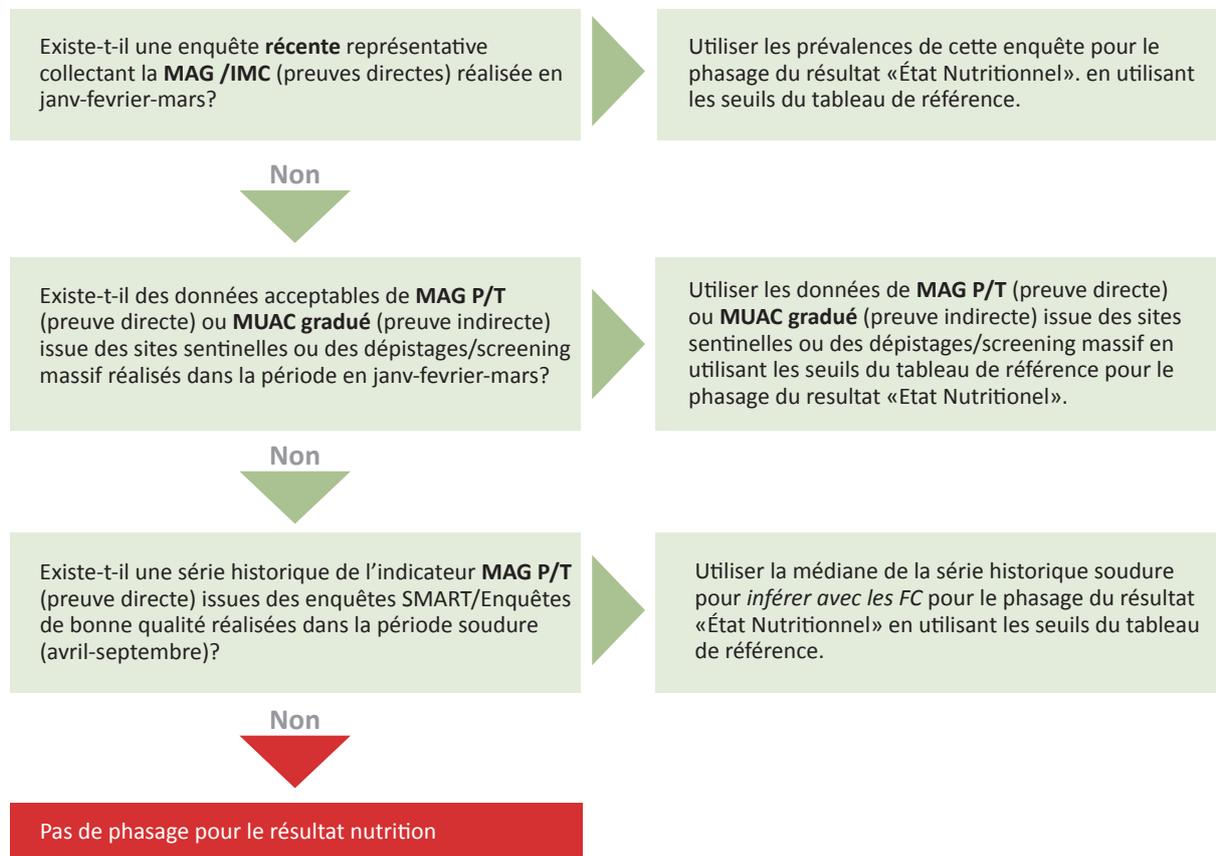
Facteurs Contributifs (FC) complémentaire :

| Facteurs contributifs | Impact négatif | | | Impact positif | | |
|--|--|-------|-------|----------------|-------|------|
| | Fort | Moyen | Léger | Léger | Moyen | Fort |
| Taux de Vaccination Rougeole | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Introduction des aliments solides, semi-solides ou mous | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Initiation opportune de l'allaitement au sein | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Recours aux soins de santé : Peut-être reporté par maladie ou pour toutes les maladies ensemble, s'il est reporté par maladie, inclure chaque maladie dans une ligne différente. | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| L'accès à une quantité suffisante d'eau | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| L'accès à des installations sanitaires améliorées | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous tous types de moustiquaires | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| L'anémie chez les femmes enceintes | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Faible poids de naissance | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Malnutrition Chronique/Retard de Croissance | Appréciation Technique et Consensuelle par les Spécialistes du domaine | | | | | |
| Malnutrition Aiguë Sévère (MAS) | ≥ 2% | | | < 2% | | |

ANALYSE COURANTE (Octobre – Novembre – Décembre)



ANALYSE COURANTE (mars-avril-mai)



ANALYSE PROJETEE (JUIN-JUILLET-AOUT)

Option 1 : lorsqu'on n'a pas classé le résultat nutrition pour la phase courante, on peut néanmoins classer le résultat nutrition en projetée en se basant sur la série historique qui constitue une référence pour la situation nutritionnelle. Dans ce cas le schéma ci-dessous doit être appliqué pour apprécier le résultat nutrition

Considérer la série historique de l'indicateur **MAG P/T** (preuve directe) issues des enquêtes SMART/ Enquêtes de bonne qualité réalisées dans la période soudure (avril-septembre)?

Oui

Utiliser la médiane de la série historique soudure pour *inférer avec les FC* pour le phasage du résultat «État Nutritionnel» en utilisant les seuils du tableau de référence.

Option 2 : lorsque le résultat nutrition a été classé pour la phase courante, et à l'absence de série historique dans ce cas le schéma ci-dessous doit être appliqué pour classer le résultat nutrition.

Oui

Apprécier l'évolution du résultat nutrition de la phase courante vers la phase projetée et inférer avec les impacts résultant de l'évolution des facteurs contributifs

Option 3 : lorsqu'on a classé le résultat nutrition pour la phase courante et on dispose de la série historique qui constitue une référence pour la situation nutritionnelle. Dans ce cas le schéma ci-dessous doit être appliqué pour apprécier le résultat nutrition

Considérer l'évolution du résultat de la phase courante vers la phase projetée

Considérer la série historique de l'indicateur **MAG P/T** (preuve directe) issues des enquêtes SMART/ Enquêtes de bonne qualité réalisées dans la période soudure (avril-septembre)?

Faire une convergence entre l'évolution du résultat de la nutrition de la phase courante vers la phase projetée et la médiane de la série historique soudure et *inférer avec les impacts résultant de l'évolution des FC* pour le phasage du résultat «État Nutritionnel» en utilisant les seuils du tableau de référence.

ANNEXE 4 : FICHE-DÉCIDEURS

| CHIFFRES CLES | Courante | Projetée |
|--|----------|----------|
|  Populations en situation difficile (phase 3 à 5 du CH) | # | # |
|  Populations dans les zones les plus affectées nécessitant une action immédiate pour sauver les vies et protéger les moyens d'existence | | |

FAITS SAILLANTS

CARTES DU CADRE HARMONISÉ - SITUATION COURANTE ET PROJETEE

Carte de la situation courante

Carte de la situation courante

APERCU DE LA SITUATION

LES CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

RECOMMANDATIONS POUR UNE REPONSE IMMEDIATE

Recommandations pour le suivi

Methodologie et le processus

Partenaires financiers du Cadre Harmonisé :



CONTACTS

Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contacte

Nom et Prénoms, adresse complète de la personne de contacte

ANNEXE 5 : UTILISATION DES DONNÉES SUR LA NUTRITION

Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) – Analyse régionale de la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë

Situation courante (mois-mois année) et projetée (mois-mois année)

| L'Essentiel | |
|---|--------------------------------------|
|  | La consommation alimentaire : |
|  | L'évolution des moyens d'existence : |
|  | La situation nutritionnelle : |
|  | La situation de mortalité : |
| Résumé des facteurs déterminants et limitants : | |
| Carte courante | Carte projetée |

| | | | | |
|---------------------|--------------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| Phase 1 Minimale | Phase 2 Sous pression | Phase 3 Crise | Phase 4 Urgence | Phase 5 Famine |
|---------------------|--------------------------|------------------|--------------------|-------------------|

**Facteurs de limitants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë**

Dangers et vulnérabilité :

Disponibilités alimentaires :

Utilisation :

Stabilité :

**Principaux résultats de l'analyse**

Situation courante : Combien de zones sont identifiées en insécurité alimentaires et nutritionnelle et où sont-elles localisées ?

Situation projetée : Combien de personnes sont en insécurité alimentaire et nutritionnelle ?

**Méthodologie et difficultés dans l'analyse****Recommandations**

Au Gouvernement

Aux partenaires techniques et financiers

Aux OIG : CEDEAO, CILSS, UEMOA

**Contacts**

Personne de contact 1

Personne de contact 2

Nom et Prénoms

Nom et Prénoms

Adresse complète

Adresse complète

Partenaires Techniques

Logos des différents services, organisations et institutions participants à la session d'analyse du CH

Partenaires Financiers

Logos des différentes PTF contribuant au financement de la session d'analyse du CH

ANNEXE 6 : ÉVALUATIONS DES SESSIONS DU CADRE HARMONISÉ

Formulaire d'évaluation des sessions de formation et d'analyse du Cadre Harmonisé

L'outil d'autoévaluation de la formation et de la cellule d'analyse du Cadre Harmonisé vise à connaître les impressions des participants sur la formation, les nouveaux outils du CH et à garantir la qualité des résultats. À cette fin, il est demandé aux participants : (1) donner leur avis sur la formation CH, (2) montrer le plus objectivement possible la manière dont ils ont appliqué les outils CH pour classifier la sécurité alimentaire et (3) identifier les aspects pouvant être améliorés à l'avenir. Ce questionnaire doit être rempli par chaque participant à la fin de la semaine d'analyse CH.

Pays : _____ Date : _____

Organisation à laquelle vous appartenez : _____

Formation

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Le ou les facilitateurs maîtrisaient-ils bien les outils ? | Non- En partie – Oui |
| 2. La préparation et le déroulement de la formation ont-ils répondu à vos attentes ? | Non- En partie – Oui |
| 3. Le ou les facilitateurs ont-ils répondu à vos attentes et préoccupations ? | Non- En partie – Oui |
| 4. Le ou les facilitateurs ont-ils adopté une attitude neutre dans l'analyse et classification ? | Non- En partie – Oui |
| 5. Le temps alloué à la formation vous a-t-il paru adéquate ? | Non- En partie – Oui |
| 6. Après la formation, vous sentez-vous confiant dans votre utilisation des outils CH ? | Non- En partie – Oui |
| 7. Les explications des concepts clés et de la méthodologie sont-ils clairement exposés ? | Non- En partie – Oui |
| 8. La session sur l'Étape 1 – Inventaire des preuves est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 9. La session sur l'Étape 2 – Analyse des preuves clés est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 10. La session sur l'Étape 3 – Synthèse et classification est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 11. La session sur l'Étape 4 – Estimation des populations est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 12. Sur une échelle de 1 (pauvre) à 10 (excellent), comme classeriez-vous cette formation ? | _____ |

Commentaires additionnels :

Aspects à améliorer :

Étape 1 : Inventaire des preuves (entourez la réponse et précisez)

- | | |
|--|----------------------|
| 13. L'inventaire des preuves a-t-il été suffisamment préparé pour l'analyse ? | Non- En partie- Oui |
| 14. L'inventaire reprenait-ils les données principales nécessaires à l'analyse ? | Non- En partie- Oui |
| 15. Le Tableau 1 – inventaire des preuves vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? | Non- En partie – Oui |

Commentaires additionnels :

Aspects à améliorer :

Etape 2 : Analyse des preuves clés (entourez la réponse et précisez)**Entourez :**

- | | |
|---|----------------------|
| 16. Le Tableau 2 – analyse des preuves clés vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? | Non- En partie- Oui |
| 17. La différenciation entre facteurs contributifs et indicateurs de résultats est-elle claire? | Non- En partie- Oui |
| 18. L'utilisation du cadre analytique est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 19. L'utilisation du Tableau de référence est-elle claire et facile à comprendre ? | Non- En partie – Oui |
| 20. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'analyse des preuves courantes ? | Non- En partie – Oui |
| 21. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'analyse des preuves projetés ? | Non- En partie – Oui |
| 22. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'attribution du score de fiabilité ? | Non- En partie – Oui |
| 23. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'attribution des impacts de facteurs contributifs ? | Non- En partie – Oui |
| 24. Avez-vous rencontré des difficultés dans la rédaction des conclusions ? | Non- En partie – Oui |
| 25. Avez-vous rencontré des difficultés dans le consensus sur le choix des preuves clés ? | Non- En partie – Oui |
| 26. Avez-vous l'impression qu'il y a un manque de données pour les zones analysées ? | Non- En partie – Oui |
| 27. Pour les zones que vous avez analysées, pensez-vous que l'étape 2 a été bien suivie ? | Non- En partie – Oui |
| 28. De façon générale, la note technique du CH distribuée est-elle utile ? | Non- En partie – Oui |

| |
|-----------------------------|
| Commentaires additionnels : |
|-----------------------------|

| |
|-----------------------|
| Aspects à améliorer : |
|-----------------------|

Etape 3 : Synthèse et classification (entourez la réponse et précisez)

- | | |
|---|----------------------|
| 29. Le Tableau 3 – Synthèse et Classification vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? | Non- En partie- Oui |
| 30. La différenciation entre facteurs contributifs et indicateurs de résultats est-elle claire? | Non- En partie- Oui |
| 31. Le passage du Tableau 2 aux Tableaux 3 et 4 est-il clair et simple ? | Non- En partie – Oui |
| 32. Avez-vous rencontré des difficultés dans la classification des zones courantes? | Non- En partie – Oui |
| 33. Avez-vous rencontré des difficultés dans la classification des zones projetés ? | Non- En partie – Oui |
| 34. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'attribution du niveau de confiance ? | Non- En partie – Oui |
| 35. Avez-vous rencontré des difficultés dans la rédaction de conclusions finales pour les zones ? | Non- En partie – Oui |
| 36. Avez-vous rencontré des difficultés dans le consensus ? | Non- En partie – Oui |
| 37. Pour les zones que vous avez analysées, pensez-vous que l'étape 3 a été bien suivie ? | Non- En partie – Oui |
| 38. Avez-vous eu des difficultés à classer au 3ème niveau administratif ? | Non- En partie – Oui |

| |
|-----------------------------|
| Commentaires additionnels : |
|-----------------------------|

| |
|-----------------------|
| Aspects à améliorer : |
|-----------------------|

Etape 4 : Estimation des populations (entourez la réponse et précisez)

- | | |
|--|----------------------|
| 39. Le Tableau 4 – Estimation des populations vous semble-t-il clair et facile d'utilisation ? | Non- En partie- Oui |
| 40. Pensez-vous avoir assez de directives pour faire la classification et l'estimation? | Non- En partie- Oui |
| 41. Le passage des Tableaux 3 et 4 au Tableau 5 est-il clair et simple ? | Non- En partie – Oui |
| 42. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'estimation des pourcentages par Phase? | Non- En partie – Oui |

43. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'utilisation du Tableau Excel ? Non- En partie – Oui
44. Jugez-vous les estimations proposées fiables et basées sur une analyse solide ? Non- En partie – Oui
45. Avez-vous rencontré des difficultés dans le consensus ? Non- En partie – Oui
46. Pour les zones que vous avez analysées, pensez-vous que l'étape 4 a été bien suivie ? Non- En partie – Oui
47. Avez-vous eu des difficultés à estimer les populations au 3ème niveau administratif ? Non- En partie – Oui

| |
|-----------------------------|
| Commentaires additionnels : |
| Aspects à améliorer : |

Général

48. Pensez-vous que l'outil et l'analyse proposés seront utiles à la prise de décision ? Non- En partie- Oui
49. Trouvez-vous ces outils plus simples d'utilisation que les précédents outils CH ? Non- En partie- Oui
50. Pensez-vous que d'autres participants/organisations auraient dû être présents à l'analyse ? Non- En partie – Oui
- Si oui, lesquels :

| |
|-----------------------------|
| Commentaires additionnels : |
| Aspects à améliorer : |



Cadre Harmonise Manuel 2.0